



# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 7 MARS 2025

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

Le 7 mars 2025 à 08 heures 30, le Conseil Départemental s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par Mme Laurence CHEVREUX.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Eric BODEAU  
M. Thierry BOURGUIGNON  
Mme Marie-Christine BUNLON, jusqu'à 14h05  
Mme Delphine CHARTRAIN  
Mme Laurence CHEVREUX  
Mme Mary-Line GEOFFRE, jusqu'à 15h05  
Mme Catherine DEFEMME  
M. Patrice FILLOUX, jusqu'à 11h50  
M. Franck FOULON  
M. Thierry GAILLARD  
Mme Marie-France GALBRUN  
Mme Marinette JOUANNETAUD  
M. Bertrand LABAR  
M. Jean-Luc LEGER  
M. Jean-Jacques LOZACH  
M. Guy MARSALÉIX, jusqu'à 15h05  
M. Valéry MARTIN  
M. Patrice MORANCAIS  
Mme Renée NICOUX  
Mme Hélène PILAT  
M. Jérémie SAUTY  
Mme Valérie SIMONET  
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Liste des élus ayant donné pouvoir :

M. Philippe BAYOL, à M. Eric BODEAU  
Mme Marie-Christine BUNLON, à M. Patrice MORANCAIS, à partir de 14h05  
M. Laurent DAULNY, à M. Bertrand LABAR  
Mme Hélène FAIVRE, à M. Thierry GAILLARD  
M. Patrice FILLOUX, à Mme Marie-France GALBRUN, à partir de 11h50  
Mme Mary-Line GEOFFRE, à M. Jean-Luc LEGER, à partir de 15h05  
Mme Catherine GRAVERON, à M. Franck FOULON  
M. Guy MARSALÉIX, à Mme Hélène PILAT, à partir de 15h05  
Mme Armelle MARTIN, à Mme Mary-Line GEOFFRE, jusqu'à 15h05, puis à Mme Renée NICOUX  
Mme Isabelle PENICAUD, à M. Thierry BOURGUIGNON  
M. Nicolas SIMONNET, à Mme Marie-Thérèse VIALLE

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

# OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M<sup>me</sup> Laurence CHEVREUX comme secrétaire de séance.

*(M<sup>me</sup> CHEVREUX procède à l'appel nominal.)*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

## POUVOIRS

**M<sup>me</sup> CHEVREUX, Secrétaire de séance.** – Excusé, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR, M<sup>me</sup> Hélène FAIVRE à M. Thierry GAILLARD, M<sup>me</sup> Armelle MARTIN à M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE, M<sup>me</sup> Isabelle PÉNICAUD à M. Éric BODEAU, M. Nicolas SIMONNET à M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE.

M. Philippe BAYOL devrait arriver.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous invite à signer la feuille de présence.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Avant d'entrer dans l'ordre du jour de notre séance, je vous informe que deux rapports ont fait l'objet d'un correctif. Il s'agit des rapports n° 6716, sur l'adaptation des emplois, et n° 6758, relatif à l'aérodrome de Montluçon-Guéret. Ils vous ont été remis sur table.

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

# SOMMAIRE

<b>VŒUX ET MOTIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....</b>	<b>19</b>
<b>DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE.....</b>	<b>23</b>

## **CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines**

1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 DECEMBRE 2024.....	28
2 COMPTE-RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE.....	31
3 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT.....	38
4 SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025.....	42
5 DEPLAFONNEMENT TEMPORAIRE DU TAUX DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE FONCIERE OU DU DROIT D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS D'IMMEUBLES A TITRE ONEREUX.....	44
6 RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	50
7 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....	54
8 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025.....	58

## **CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports**

9 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ AU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ET DE SES HABITANTS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DU 14 DECEMBRE 2024.	80
10 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE SOUTIEN DES SALARIES ET EX SALARIES DE GMS.....	82
11 HABITAT INCLUSIF - PROGRAMMATION DES PROJETS ET DES DÉPENSES AIDE A LA VIE PARTAGÉE - 2025.....	84
12 CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.....	92
13 PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!" - AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS DU GUIDE DES AIDES ET DE LA TÉLÉ-PROCÉDURE.....	94

## **CD - Accueil et Attractivité**

14 SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ: SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2024 ET PERSPECTIVES 2025.....	100
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

## CD - Solidarités territoriales et Développement durable

- 15 CONSULTATION SUR LES PROJETS D'ENJEUX DU BASSIN LOIRE BRETAGNE POUR LA GESTION DE L'EAU DE 2028 A 2033.....110
- 16 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE.....114
- 17 RETRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA POUR LA GESTION DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES..117

## CD - Numérique et Mobilités

- 18 SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUCON-GUERET - PROLONGATION DE VALIDITÉ.....130

---

# DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

---

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués.

Je vous propose, comme à notre habitude que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que puissions voter en fin de séance mais, auparavant, j'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

## REPORT DE LA GÉNÉRALISATION DES DÉCLARATIONS DE RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DU RSA

**Motion présentée M. Patrice MORANÇAIS**  
**Conseiller départemental du canton de GOUZON**  
**Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'Insertion et du Logement**

**M. MORANÇAIS.** – Cette motion se lit ainsi :

« Depuis deux mois, une expérimentation visant à préremplir les déclarations de ressources des bénéficiaires pour l'attribution du RSA et de la prime d'activité était en cours dans cinq départements. Celle-ci ambitionne de simplifier le quotidien des bénéficiaires de ces deux allocations, dans le cadre de la réforme de la « solidarité à la source ». Si les Départements partagent les grands objectifs de cette réforme, notamment sur la lutte contre le non-recours, un temps d'expérimentation est nécessaire pour en évaluer l'impact financier global.

« Mais, par un décret du 26 février 2025, la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles a décidé de généraliser, à l'ensemble des départements, cette mesure au 1<sup>er</sup> mars, soit après seulement deux mois d'expérimentation. De plus, au-delà de la précipitation d'une telle généralisation sans réelle évaluation des coûts financiers potentiels pour les Départements qui financent le RSA, la méthode employée par le Gouvernement est inacceptable. En effet, cette généralisation a reçu un avis défavorable du Conseil national d'évaluation des normes, réuni en urgence le 14 février dernier. Le CNEN, censé être une instance de dialogue entre les administrations centrales et les collectivités territoriales, a vu son avis être ignoré par le Gouvernement, méthode unanimement jugée inacceptable par les associations d'élus présentes.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière, le vendredi 7 mars 2025,**

« Regrette la méthode employée par le Gouvernement contre l'avis des associations d'élus,

**« Demande au Gouvernement :**

- de reporter de six mois l'application de cette réforme ;
- de réunir un comité de suivi de ces dispositions afin d'évaluer l'impact de cette réforme sur les finances des Départements. »

*(La motion est renvoyée en troisième commission.)*

## AUGMENTATION DU NOMBRE D'AGRÈMENTS D'AMBULANCES EN CREUSE

**Vœu présenté M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE  
Conseiller départemental du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS  
Vice-présidente en charge de l'Autonomie**

**et M. Nicolas SIMONNET  
Conseiller départemental du canton d'Évaux-les-Bains**

**M<sup>me</sup> VIALLE.** – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Département de la Creuse fait face à une diminution du nombre de professionnels de santé ainsi qu'à un vieillissement de sa population. Afin de répondre à ces problématiques, des politiques d'attractivité sont menées par les professionnels de santé au sein des CPTS, aux côtés des communes et intercommunalités, mais également par le Conseil départemental avec son Plan Santé.

« Si cela commence à porter ses fruits, le renversement de la démographie médicale sera long. Ainsi, les personnes âgées, notamment au sein des EHPAD, ne peuvent se rendre à l'hôpital de manière autonome et requièrent le besoin d'un transport par ambulance.

« Cependant, ces ambulances ne sont pas assez nombreuses, spécifiquement dans l'est de la Creuse, pour répondre aux besoins des habitants qui font souvent appel aux pompiers. Il apparaît donc nécessaire que de nouveaux agréments puissent être délivrés par l'ARS de Nouvelle-Aquitaine à des ambulanciers creusois afin de permettre à notre population de bénéficier d'un transport adapté pour effectuer ses soins. Bien que ces agréments soient délivrés en fonction du nombre d'habitants, l'ARS doit davantage tenir compte de notre population rurale habitant souvent des villages isolés et éloignés des hôpitaux, ainsi que de la pyramide des âges du Département. La valeur du point GIR de la Creuse en étant un exemple marquant.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande à l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine d'attribuer de nouveaux agréments d'ambulances pour la Creuse. »**

*(le vœu est renvoyé en troisième commission.)*

## CARTE SCOLAIRE EN CREUSE

### Motion présentée par M<sup>me</sup> Delphine CHARTRAIN Conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG

**M<sup>me</sup> CHARTRAIN.** – La motion est ainsi rédigée :

« En Creuse, nos écoles sont les piliers de nos villages, elles y apportent de la vie et sont les lieux où nos enfants apprennent, grandissent et préparent leur avenir. Chaque année, de nouvelles classes ferment en Creuse et, pour la rentrée 2025, les services académiques de l'Éducation nationale prévoient de fermer cinq nouvelles classes et deux écoles.

« Nous constatons des contradictions dans la politique éducative de l'État en Creuse. D'une part, un cofinancement et un accompagnement de notre département dans des dispositifs innovants comme le Département Éducatif Rural – Pacte territorial (volet éducation) – le Campus 2.3, ... mais aussi dans la rénovation des écoles, comme à Lussat. D'autre part, ces mêmes services de l'État ferment des classes et des écoles rénovées.

« Par ailleurs, en 2025, seulement deux postes d'enseignants titulaires remplaçants sont créés en Creuse. Ils ne viendront donc pas compenser la perte des cinq enseignants dont les classes ferment, bien que les parlementaires et le Gouvernement aient fait le choix, lors des débats budgétaires, de ne pas supprimer de postes d'enseignants, quand une première version du budget de l'État prévoyait d'en supprimer 5 000.

« Ces choix de l'Éducation nationale vont donc à l'encontre de toutes les politiques menées par l'État, avec ou sans partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse, sans attendre la conclusion des études en cours, les rendant incompréhensibles et incohérents.

**« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande à M<sup>me</sup> Elisabeth BORNE, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,** de porter une ambition et une vision claire sur nos territoires ruraux.

« Nous demandons d'attendre les conclusions des expérimentations en cours pour laisser le temps aux communes de s'organiser en lien avec les réalités démographiques.

« Nous demandons enfin davantage de créations de postes d'enseignants titulaires remplaçants pour permettre une meilleure continuité pédagogique lors d'absences d'enseignants. »

*(La motion est renvoyée en troisième commission.)*

## CARTE SCOLAIRE ET PRÉPARATION DE LA PROCHAINE

### Vœu présenté par M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE Conseiller départemental du canton de Guéret II

**M<sup>me</sup> GEOFFRE.** – Je vous en donne lecture :

« À nouveau, des décisions brutales de fermetures de classes et d'écoles touchent le territoire national, notamment la ruralité.

« Bien que le renoncement à la suppression de près de 4 000 postes d'enseignants laissait espérer des conditions plus propices pour la rentrée prochaine, le nombre de fermetures de classes ou d'écoles s'avère plus élevé qu'attendu et confirme les craintes d'une fragilisation de l'école publique.

« L'absence de concertation préalable démontre que les observatoires des dynamiques rurales mis en place dans les départements représentent davantage un alibi qu'un réel outil de concertation et que s'impose la nécessité d'une méthode de collaboration constructive avec les maires en matière d'évolution des effectifs scolaires permettant de sortir d'une logique de carte scolaire déconnectée des réalités du terrain et basée uniquement sur des ratios.

« Les investissements déployés par le bloc communal, l'attractivité et les perspectives de développement des communes se trouvent fragilisés par des décisions prises en déconnexion avec les besoins identifiés localement. En effet, toute décision de fermeture a un impact sur le maillage scolaire, le temps de transport des enfants et la vitalité de la ruralité.

Dans notre département, il est prévu des suppressions de classes et d'écoles à Ajain, Aubusson, Lourdoueix-Saint-Pierre, Ladapeyre et Lussat. En outre, la situation dégradée tant du RASED, indispensable pour la prévention de l'échec scolaire et le soutien des enfants en difficulté, que des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) nécessite la mise en œuvre de moyens adaptés aux enjeux d'égalité et d'accès au service public de l'éducation.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

« **Considérant** que le maintien des classes est un enjeu déterminant d'attractivité, de cohésion et d'égalité des chances ; que le service public de l'éducation est essentiel dans les territoires fragiles dont le sentiment d'abandon et d'éloignement ne cesse de croître avec la dégradation des conditions d'apprentissage ;

« **Considérant** que le Pacte territorial de la Creuse 2 affiche pour ambition de bâtir un « département éducatif rural » qui mise sur sa jeunesse via la construction d'un projet éducatif pour la Creuse à même d'apporter une réponse aux enjeux du territoire.

**« Demande à M<sup>me</sup> la ministre de l'Éducation nationale :**

- que le département de la Creuse fasse l'objet d'une approche territoriale adaptée à ses problématiques éducatives ;
- de le doter des moyens indispensables à la formation de sa jeunesse, notamment pour le RASED et l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- de renoncer aux suppressions de postes d'enseignants prévues à la rentrée 2025 dans les zones rurales d'habitat très dispersé en dépression démographique et donc dans la Creuse. »

*(le vœu est renvoyé en troisième commission.)*

## MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES RASED

### Motion présentée par M<sup>me</sup> Marie-Christine BUNLON Conseiller départemental du canton de GOUZON Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports

M<sup>me</sup> BUNLON. – La motion est ainsi rédigée :

« Les membres du Conseil départemental de la Creuse souhaitent, par cette motion, alerter sur la problématique de la prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED.

« En effet, si le ministère affiche que « les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes ; elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ». Toutefois, on regrette l'absence d'un réseau d'aide spécialisée complet disposant des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère.

#### « Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le 7 mars 2025,

- Constate que les élèves en difficulté dans de nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'aide du RASED ou partiellement et insuffisamment malgré l'engagement des psychologues de l'Éducation Nationale (psyEN) et des enseignants spécialisés qui le composent ;
- Déploire la vacance des postes spécialisés et/ou leur nombre insuffisant qui ne permettent pas de couvrir des secteurs trop vastes et de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations des équipes enseignantes ;
- Ne peut accepter que des élèves identifiés en difficulté ne bénéficient pas de toute l'aide à laquelle ils peuvent légitimement prétendre – dépistage, prévention et prise en charge. Cela crée de la souffrance chez ces élèves qui risquent de basculer dans le champ des troubles, voire du handicap, entraînant une médicalisation de la difficulté scolaire. Les familles sont tout aussi démunies face à l'absence d'aide au sein des écoles ; aide et prises en charge d'autant plus nécessaires au regard du déficit d'offre de prises en charge extérieure ;
- Dénonce une rupture d'égalité et de continuité du Service Public d'Éducation Nationale qui n'est pas ou plus en capacité de garantir un égal accès aux services du RASED à tous les élèves de Creuse ;
- Précise que l'École est un bien commun qui doit pouvoir garantir à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, la réussite, l'émancipation et un haut niveau de qualification ;
- **Demande**, pour garantir la réussite scolaire et l'émancipation de tous les élèves, que leur(s) difficulté(s) scolaire(s) soient prises en charge, et que soient mis en place :
  - des plans académiques et départementaux de création de postes de RASED – dominante pédagogique, rééducative, et psychologue de l'Éducation Nationale – pour garantir la couverture de l'ensemble des écoles par un RASED complet, en capacité de répondre aux besoins des élèves, à savoir une moyenne d'un RASED complet pour 800 élèves ;
  - des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions,
  - des plans de formation continue spécifique pour les enseignants en poste dans les RASED. »

*(La motion est renvoyée en troisième commission.)*

## CONTRE LA FERMETURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE GUÉRET – FELLETIN

**Motion présentée par M. Valéry MARTIN,  
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON  
Vice-président en charge des politiques territoriales**

**M. Valéry MARTIN.** – Cette motion se lit ainsi :

« Le 17 janvier 2025, l'État, SNCF Réseau et la Région Nouvelle-Aquitaine ont annoncé aux élus creusois la fermeture de la ligne de train Guéret – Felletin à compter de septembre 2025.

« Cette décision, aussi soudaine qu'incompréhensible, a créé un émoi particulier au sein de la population creusoise, attachée à ses lignes ferroviaires. Cette ligne est nécessaire à notre territoire car fréquentée par les étudiants, les salariés, les entreprises et les touristes. Mais, depuis de nombreuses années, la Creuse n'a cessé de voir chacune de ses lignes ferroviaires fermer, et, à partir de septembre, seules les lignes Limoges – Guéret – Montluçon et Limoges – Châteauroux desserviront la Creuse avec neuf gares, signant une nette dégradation du service pour les Creusois.

« Cela est inacceptable et met en avant le cruel défaut d'entretien et d'investissement dans les lignes ferroviaires de la Creuse depuis de nombreuses années. À ces défauts s'ajoute l'incohérence des horaires de train, des correspondances et des cadencements, rendant vaine pour les habitants toute volonté de préférer le train à la voiture.

« En décidant de fermer la ligne de train, le Conseil régional choisit déjà de remplacer les TER par des cars. Le Conseil régional fait ainsi peser, sans concertation, sur le Conseil départemental l'entretien et les investissements dans les infrastructures nécessaires à la circulation des bus en toute sécurité.

« Nous souhaitons également exprimer notre inquiétude concernant la possibilité donnée par la loi de finances 2025 aux Conseils régionaux d'instaurer le « versement mobilité » à toutes les entreprises de plus de onze salariés. En effet, alors que la Région n'investit plus dans les routes, une nouvelle taxe sur les entreprises creusoises pour financer des infrastructures ferroviaires qui ferment serait inexplicable.

« Enfin, par cette motion, nous exprimons nos regrets que cette ligne ait été oubliée depuis qu'elle est entrée en service et quasiment jamais rénovée, notamment lorsqu'un Président de la République et d'anciens ministres en charge des Transports originaires de Nouvelle-Aquitaine se sont succédé aux responsabilités depuis la fusion des régions en 2015, sans favoriser la rénovation de nos lignes ferroviaires creusoises.

**« L'Assemblée départementale de la Creuse, réunie en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande au Gouvernement :**

- « - de solliciter SNCF Réseau et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour qu'ils reviennent sur leur décision de fermer la ligne de train Guéret – Felletin,
- « - d'inscrire au budget de l'État les crédits nécessaires à la rénovation des infrastructures ferroviaires de la ligne de train Guéret-Felletin,
- « - de prévoir, avec le Conseil régional, une compensation financière pour le Conseil départemental, gestionnaire des infrastructures routières, en cas de transfert des lignes ferroviaires vers des lignes routières. »

*(La motion est renvoyée en cinquième commission.)*

**POUR LA MODERNISATION ET LE MAINTIEN  
DE LA LIAISON FERROVIAIRE GUÉRET-FELLETIN**

**Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER,  
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

**M. LÉGER.** – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« La population creusoise a pris connaissance avec stupéfaction de la décision inacceptable de la direction régionale de SNCF Réseau d'un arrêt de toute circulation, à compter d'août 2025, sur la ligne ferroviaire Guéret-Felletin.

« Le succès remporté par une pétition et les récentes manifestations traduisent l'attachement de la population à cette desserte structurante, essentielle tant au bassin de vie du sud creusois qu'au développement économique et touristique ou qu'à un retour du fret. Elle est notamment indispensable à la bonne fréquentation du lycée agricole d'Ahun et du lycée des métiers du bâtiment de Felletin ou d'équipements culturels de premier plan comme la Cité Internationale de la Tapisserie.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« - Considérant** la nécessité impérieuse d'une redynamisation des transports collectifs et, donc, du maintien du service ferroviaire entre Guéret et Felletin au moyen de dessertes et d'une tarification attractives ;

**« - Considérant** que le nouveau Plan Particulier pour la Creuse, dit Pacte territorial, a vocation à servir de cadre au renouveau de cette ligne qui constitue le dernier service public ferroviaire de la moitié sud de la Creuse, territoire aux fragilités et aux handicaps les plus importants ;

**« - Considérant** que la modernisation de la ligne Guéret-Felletin est une réponse aux enjeux de mobilité sur notre territoire, que sa suppression constituerait un symbole de l'abandon des territoires ruraux par l'État alors que la revitalisation de cette ligne est, au contraire, une opportunité pour celui-ci de démontrer qu'il a encore une vocation pour l'aménagement et la cohésion du territoire, la transition écologique et la solidarité avec les ruralités ;

**« Demande à M. le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation :**

« - le maintien de la liaison ferroviaire Guéret-Felletin ;

« - un audit de la ligne, une étude précise et une programmation des travaux de régénération ;

« - la réalisation des investissements nécessaires à sa modernisation et donc à la pérennité d'un axe indispensable pour l'attractivité et le développement de la Creuse. »

*(La motion d'urgence est renvoyée en cinquième commission.)*

## **POUR LA SUPPRESSION DU DÉMARCHAGE ET DU HARCÈLEMENT TÉLÉPHONIQUES**

**Motion présentée par M. Jean-Luc LÉGER,  
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

**M. LÉGER.** – En réalité, j'avais rédigé cette motion avant que le Parlement ne se penche sur cette question. Je vous en donne, malgré tout, lecture :

« Le démarchage téléphonique abusif constitue une véritable nuisance et suscite un fort mécontentement parmi la population malgré les mesures prises par le législateur et le Gouvernement afin d'éradiquer ce phénomène.

« Le registre BlocTel créé par la loi Hamon en 2014, mais aussi les interdictions sectorielles et les restrictions d'horaires mises en place en application de la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage par le téléphone fixe ou mobile et à lutter contre les appels frauduleux ne suffisent plus à enrayer les dérives.

« De nombreux abonnés continuent de recevoir des appels intempestifs malgré l'inscription sur le registre BlocTel et sont visés par des pratiques trompeuses, ou encore par l'utilisation illégale de numéros masqués ou de numéros courants du téléphone fixe ou mobile qui ne sont en aucun cas référencés. Parallèlement, les SMS de démarchage se multiplient. Les études démontrent que ces pratiques sont un facteur de stress important, qu'elles font naître un sentiment de violation de la vie privée et de harcèlement et conduisent à une perte de confiance dans les outils numériques et les échanges téléphoniques. Ce phénomène pousse les personnes à ne plus répondre aux appels qu'elles reçoivent par crainte d'un énième démarchage, ce qui peut provoquer une forme d'isolement supplémentaire. Les personnes en situation vulnérable ou âgées sont particulièrement victimes de cette dérive et de ces pratiques. Ainsi, de nombreux Creusois souhaitent un durcissement de la législation et la mise en œuvre d'actions fortes afin que cesse le harcèlement téléphonique subi quotidiennement venu de France ou de l'étranger.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de mieux encadrer le démarchage téléphonique. »**

*(La motion est renvoyée en cinquième commission.)*

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Permettez-moi d'apporter une précision, madame la Présidente, concernant les pouvoirs. En fait, M. Philippe BAYOL donne pouvoir à M. Éric BODEAU et M<sup>me</sup> Isabelle PÉNICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous remercie de cette précision, dont nous prenons acte.

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

# DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, nous nous retrouvons aujourd’hui en séance plénière, celle qui nous permet, chaque année, de débattre des choix que nous pouvons faire, au sein de notre collectivité, afin d’orienter nos politiques et actions au service des Creusois.

Nous ne pouvons cependant que rappeler que notre DOB 2025 s’inscrit dans un climat international et national, marqué par les plus grandes incertitudes. Il est certain que cela aura des conséquences pour nous tous. Nous pourrions, en effet, revenir longuement sur l’actualité de ces derniers mois, sur le climat de plus en plus anxiogène lié aux conflits internationaux, l’élection de Donald TRUMP, le choc et la brutalité de ses déclarations, ainsi que sur les nombreuses incertitudes économiques, sociales et politiques qui pèsent sur l’Europe.

L’Europe qui semblait de plus en plus décriée s’empare aujourd’hui d’une seule voix, ou presque, de sa défense, suggère un plan de réarmement massif de 800 milliards d’euros visant à mobiliser des moyens financiers conséquents à la hauteur de l’enjeu. Mais alors que la situation financière de la France est plus que sous tension, l’effort budgétaire qui sera nécessaire à la fois pour soutenir l’Ukraine et garantir la sécurité européenne ne manquera pas d’aggraver la dette publique de notre pays.

La France, en raison de sa situation politique chaotique, rencontrera des difficultés à rassembler le pays et à lui demander des efforts supplémentaires. En moins d’un an, trois gouvernements se sont succédé, l’actuel Gouvernement se trouvant désormais dans la quasi-incapacité à porter les réformes structurelles dont le pays a besoin, et le consensus à trouver tend plus à éviter une motion de censure qu’à agir en raison.

Nos collectivités locales doivent alors composer avec un budget national bancal, et faire avec des baisses de dotations et subventions de l’État. Personne n’en doute, au regard des perspectives économiques et de la loi de finances 2025, pour les Départements, les projections budgétaires pour 2025 s’avèrent être encore plus tendues.

Cette année, c’est dans une colère sourde, que nous faisons le constat avéré d’avoir été conduits, une nouvelle fois, nous, les Départements, au bord du précipice. Malgré toutes les alertes de l’association des Départements de France, nous constatons amèrement que l’étai dans lequel les gouvernements successifs nous ont enserrés se referme sur nous.

La Creuse est loin d’être la seule dans cette situation. Tous les Conseils départementaux, ou presque, voient leurs recettes diminuer drastiquement, leur épargne brute chuter fortement, quand, pour beaucoup, l’épargne nette est déjà négative. Dès la construction du budget 2024, nous pressentions ce contexte de très fortes contraintes budgétaires ; des contraintes qui ne faisaient que s’accroître et, en anticipation, nous avons commencé à adopter une stratégie prudentielle. Fort heureusement pour nous, car ces tendances se sont confirmées au cours de l’année passée !

Nous le constaterons en avril prochain à l’examen des résultats de gestion. L’impact des décisions prises à Paris qui nous ont été imposées depuis trois ans, est très lourd de conséquences pour les finances du Département.

Ces dernières années, bien que nous ayons observé une amélioration de la santé financière des Départements, nous savions qu’elle n’était que conjoncturelle, assise sur la hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), liée à un pic de transactions immobilières, dont le ralentissement se fait drastiquement sentir depuis deux ans. Nous savions combien il serait problématique, pour les Départements, d’être privés de toute recette fiscale locale et, en les rendant dépendants des dotations d’État, par un versement d’une part compensatoire de TVA... une part gelée, dès la première année de transfert, comme cela le sera en 2025, alors que les bases fiscales sur lesquelles étaient assises la taxe sur le Foncier bâti ont été très dynamiques ces dernières années.

Si ma mémoire ne s'étirole pas, c'est bien le « Mozart des finances », Emmanuel MACRON, d'abord ministre puis Président de la République, qui aura été le bras armé de ces réformes mortifères pour les Départements.

En 2025, notre collectivité devrait connaître une baisse importante de 3,3 M€ de ses recettes réelles de fonctionnement, principalement en raison de la chute des recettes et du fonds de péréquation de DMTO, dont nous étions jusqu'à présent largement bénéficiaires, de la non-reconduction du Fonds de soutien d'urgence pour les Départements fragiles et de la chute des compensations CNSA pour les dépenses d'APA et de PCH.

Nous échapperons, fort heureusement, au prélèvement sur recettes inscrit dans la loi de finances, contrairement aux Landes, à la Meuse, à la Corrèze et à la Somme ainsi qu'à quarante-six autres Départements. Mais cela rappelle également combien notre potentiel financier est faible.

Côté dépenses, je voudrais rappeler – s'il était possible de l'oublier ! – qu'à la suite des décisions nationales imposées depuis 2022, nous avons dû faire face à une hausse de plus de 14 M€ de dépenses nouvelles supplémentaires, qui résultent notamment de la hausse des frais de séjour et d'hébergement pour les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, de la hausse de la Prestation de compensation du handicap (PCH), de la hausse constante du coût horaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ainsi que de la hausse des rémunérations et charges de personnel.

En 2025, nos dépenses continueront de croître sous l'effet conjugué de l'inflation, de nouvelles mesures nationales et de la hausse conséquente de la cotisation retraite employeur pour nos agents. Nous estimons ainsi, à la suite des hausses précédentes, une nouvelle augmentation de 4,8 M€ de nos dépenses de fonctionnement en 2025.

Notre situation budgétaire indiscutablement se contractera.

Il nous faut agir et opérer les choix nécessaires si nous voulons maintenir au mieux notre capacité d'action, que ce soit pour continuer à assumer nos missions de solidarités humaines, pour maintenir un niveau d'investissement constant dans nos collèges et sur nos routes, ou pour rester en soutien aux communes. Je pense particulièrement aux questions de l'amélioration de l'habitat, de l'eau, de l'assainissement, au regard des moyens que l'État nous laisse à disposition.

L'État ne nous reconnaît pas dans nos spécificités et nos faibles ressources. Il semble nous conduire inexorablement à l'asphyxie financière. Notre DGS partageait avec moi dernièrement sa pensée : « C'est à se demander si l'État ne s'y prend pas avec les Départements – comme avec les petites lignes ferroviaires, en les dévitalisant progressivement jusqu'à laisser entendre qu'elles ne répondent plus aux besoins des populations. » ! Force est de constater que le choix, assumé, que nous avons fait ces dernières années d'une gestion prudente et rigoureuse s'avère aujourd'hui avoir été un choix de raison. Grâce à cette approche, nous devrions être en mesure, en 2025, d'équilibrer notre budget tout en préservant notre capacité d'action, alors même que d'autres Départements connaissent actuellement des difficultés majeures pour boucler leurs comptes.

Toutefois, quand bien même parviendrions-nous à tenir notre équilibre budgétaire cette année, il serait illusoire de penser que nous pourrions continuer de la sorte sans réagir, car ce qui est encore valable pour 2025 ne le sera plus en 2026, si aucune mesure n'est prise. Nous devons anticiper dès à présent parce que les perspectives nationales et internationales ne laissent entrevoir aucune amélioration ; bien au contraire, je crains qu'elles n'annoncent des contraintes toujours plus fortes.

Il nous appartient de nous engager dans une nouvelle stratégie financière réaliste, rigoureuse et pragmatique. C'est ce dont il est question ce jour, et nous en débattons.

Nous partageons avec vous les grands axes d'une stratégie financière tenable, assise sur :

- la possibilité qui nous est donnée de relèvement du taux des DMO de 0,8 %, permettant une estimation de recettes nouvelles de l'ordre de 600 000 €, loin cependant de compenser les baisses de dotations de l'État ;
- la maîtrise de l'évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement, avec un plafonnement à 1 % d'augmentation annuelle au lieu de 3,9 % en moyenne jusqu'à présent ;
- le maintien d'un investissement stratégique de 21 M€ en 2025 pour nos infrastructures essentielles ;
- un recours limité à l'emprunt afin de ne pas alourdir les moyens consacrés au remboursement de la dette et la mobilisation au-delà de nos prévisions initiales, sachant que notre capacité d'autofinancement (CAF) demeure structurellement trop faible et nous conduira dès 2025 à une CAF nette négative, malgré l'excédent financier constitué.

Mais je veux redire en ces instants que ce Gouvernement ne peut justifier les coupes budgétaires faites aux collectivités par les propos tenus par Pierre MOSCOVICI, premier Président de la Cour des Comptes, qui évoquait « l'emballement des dépenses locales ». La problématique française est bien celle de l'endettement de l'État, pas de celui des collectivités ! Ces dernières, comme nous l'avons fait en Creuse, ont réduit leur dette au cours de ces dix dernières années quand l'État ne faisait qu'accroître la sienne.

Rappelons également que lorsque les collectivités investissent, elles agissent pour les Français, elles aménagent le territoire. Lorsque, face à toutes les crises, les Départements jouent leur rôle d'amortisseur social, ce qui est le cas de plus en plus souvent, ils ne font que compenser le désengagement de l'État.

Alors oui, nos dépenses continuent de croître inexorablement mais ce, en grande partie à cause de l'État ! Nous priver des recettes nécessaires à l'exercice de nos missions va à l'encontre même d'un État décentralisé. Les Départements en appellent au Premier ministre et au ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François REBSAMEN, pour que notre situation soit prise en compte, tout particulièrement celle des Départements ruraux et fragiles. Nous exigeons, plus que jamais, des compensations financières à la hauteur des efforts imposés.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 ne nous engage pas vers de sereines projections. Je suis la première à le regretter. Il nous oblige toutefois à nous mobiliser pour préserver l'avenir de notre territoire. Je sais pouvoir compter en cela sur des élus et des services responsables, face à ce défi qui s'impose à nous.

L'aménagement du territoire de notre département et les moyens que l'État et la Région y consacrent sont des sujets que nous évoquons souvent. L'annonce brutale et choquante, par voie de presse, de la fermeture imminente de la ligne Guéret-Felletin, qui irrigue le cœur et le sud de la Creuse, est une décision inacceptable. Elle anéantit deux années d'efforts et de propositions des élus pour l'avenir de cette ligne. Nous sommes nombreux à avoir exprimé notre indignation et nous poursuivrons notre mobilisation.

Mais c'est aussi, hier et comme chaque année, l'annonce de fermetures de classes et d'écoles qui s'égrène. Les maires, les élus et les parents doivent faire face. Et que dire de ce second Plan particulier pour la Creuse qui nous a tous mobilisés à l'automne 2023, et que le Gouvernement ne signe toujours pas !

J'ai le sentiment amer que nous surnageons en plein paradoxe, au moment où les collectivités creusoises déploient, quant à elles, d'importants efforts pour rendre notre territoire plus vivant et attractif. Mais nous sommes résilients, nous sommes heureusement empreints de la force de notre terre, celle qui chaque jour nous donne courage et dynamisme. Aussi, c'est avec joie et fierté que je veux ici partager avec vous, une nouvelle fois, le succès de cet événement qui met à l'honneur notre département : dimanche dernier, s'achevait le Salon international de l'Agriculture 2025, une édition qui restera marquante pour la Creuse, avec dix-neuf remportés, soit sept de plus qu'en 2024 qui était déjà une année d'exception ! Ces brillants résultats illustrent la qualité de nos productions agricoles, mais aussi l'engagement de nos agriculteurs et éleveurs pour valoriser leur savoir-faire. Je tiens ici à les en saluer et les féliciter.

Notre stand aux couleurs de *L'Esprit Creuse* a, à nouveau, attiré de nombreux visiteurs et suscité un vif intérêt. Les exposants creusois en repartent satisfaits, renforcés par une visibilité accrue et des contacts prometteurs. Ce succès est le fruit d'une stratégie engagée par notre Département, les

intercommunalités et les consulaires. Je tiens à saluer cet élan collectif.

Permettez-moi également de remercier sincèrement, pour son investissement tout au long des dix jours du Salon, Catherine DEFEMME, VRP des plus efficaces de la Creuse, avec à ses côtés, notre cuisinier Stéphane, le service communication du Conseil départemental, Creuse Tourisme, la Chambre d'Agriculture, Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud et le Pays Dunois, sans oublier nos désormais fidèles animateurs, tailleurs de pierre, musiciens et autres confréries.

Enfin, permettez-moi, en notre nom à tous, de féliciter le Président LEROUSSEAU réélu à la tête de la Chambre d'agriculture, son bureau et ses collègues. Le Conseil départemental s'engagera de nouveau auprès de la Chambre pour soutenir cette économie essentielle à la Creuse dans tant de domaines.

Je terminerai – bien à propos, vous allez le découvrir – par une pensée pour ce pétillant conteur que fut Bernard BLOT, disparu il y a quelques jours, pour cet homme qui était de ceux dont la parole transcende les générations et dont les récits nourrissent l'imaginaire des petits et des grands. Dans sa *Sagesse du vieil Arsène*, il écrivait ces lignes : « Quand la Gartempe, à peine juillet venu, montre ses crocs et ses vertèbres, ménage tes prés et le foin dans la barge. Mieux vaut, en effet, vaches un peu maigrichonnes qu'étable vide, à l'heure où l'on tirait les pis ! » Autrement dit, mieux vaut une gestion rigoureuse aujourd'hui que des lendemains douloureux. Comme nous y engage sagement la morale des fables, soyons à la hauteur de nos responsabilités, avec lucidité et détermination !

Mais d'ici là, laissons place aux débats et à l'expression des propositions de chacun.

Enfin, je tiens à vous informer que nous aurons un temps particulier en fin de matinée puisque nous vous proposons de prendre part aux efforts de reconstruction sur l'île de Mayotte et au soutien de nos concitoyens mahorais par le versement d'une somme de 5 000 € à destination du Conseil départemental de Mayotte et la remise d'un chèque du même montant à l'Association des Mahorais de la Creuse.

Nous recevrons également, afin de les mettre à l'honneur, nos sapeurs-pompiers creusois qui sont partis en intervention dans les jours qui ont suivi le terrible et dramatique cyclone qu'a vécu ce département ultramarin.

Je vous remercie de votre écoute.

Les chefs de groupe souhaitent-ils s'exprimer ?...

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

---

## DISCOURS DE M. LEGER

---

**M. LÉGER.** – Chers collègues, j'aurais pu ici me faire l'écho de l'inquiétude du monde à l'heure d'une nouvelle donne internationale révélatrice de l'ouverture d'un nouveau cycle dans les rapports de forces géopolitiques. Souhaitons au moins maintenant que l'Union européenne se réveille et cesse de se penser en grande Suisse, à l'abri des fracas du monde ! J'aurais pu redire l'inquiétude face aux tout derniers chiffres du recensement de la Creuse ; à quoi bon, puisque tout le monde s'en moque, et que « Tout va très bien, madame la marquise » ! Aussi, aujourd'hui, exceptionnellement, je ne veux aborder dans mon propos liminaire qu'un seul sujet tant il est grave : celui de l'avenir du Laboratoire départemental d'AJAIN.

Quel amateurisme, quel fiasco, quel leurre ! Nous avons pourtant fait confiance dans ce dossier. Alors que ce laboratoire est un outil absolument indispensable pour des agriculteurs désormais inquiets, on aurait voulu l'affaiblir, voire le liquider, que l'on ne s'y serait pas pris autrement.

L'intérêt d'une intégration au sein d'un groupement d'intérêt public ne faisait pas de doute à l'heure d'un environnement concurrentiel féroce, d'autant que vous nous aviez précisé que, réglementairement, les subventions d'équilibre n'étaient plus autorisées. À cet égard, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui indique, parmi les hypothèses de travail, la suivante : « définir un maximum de contribution financière par le Conseil départemental ». Vous nous expliquerez sans doute pourquoi ce qui semblait interdit hier serait possible demain.

Depuis le début du regroupement, on constate un flou et, c'est bien connu, lorsqu'il y a un flou, c'est qu'il y a un loup... un grand méchant loupé, oserait-on dire !

Depuis le début de cette opération hasardeuse, nous dénonçons un « mariage à l'aveugle ». Si le cabinet privé chargé d'analyser les comptes n'a pas su voir le déficit caché du GIP TERANA, demandez très vite le remboursement. Si le GIP TERANA a dissimulé son déficit, demandez des comptes également car, au-delà du mauvais sort fait au laboratoire, l'expérience n'est pas sans coût financier pour le Conseil départemental, principal contributeur au budget du GIP. Si la contribution annuelle du Conseil départemental a été de 602 000 € en 2023, elle a grimpé à 917 000 € en 2024 et pourrait atteindre plus de 1 M€ en 2025, sans compter une dette de 1,142 M€ dont vous nous direz sans doute la nature. Au fiasco financier s'est ajouté un fiasco humain, avec la perte de six ou sept emplois, sans compter l'inquiétude des agents encore en poste.

Il convient maintenant d'éviter le fiasco économique et de sortir du GIP, mais cette terrible situation pose bien des interrogations : quelles seront les conséquences financières du départ du GIP ? Quelles activités notre Laboratoire gardera-t-il ? Conservera-t-il la seule santé animale ? Quelles activités le GIP TERANA condescendra-t-il à rapatrier à AJAIN alors qu'une partie de la prophylaxie animale se faisait à CLERMONT-FERRAND ? Que signifie dans le rapport « développer un partenariat industriel » – faut-il ici entendre une dose de privatisation ? Vous nous le direz.

Chat échaudé craint l'eau froide. Nous avons été abusés lors de l'adhésion au GIP TERANA. Vous nous proposez désormais de le quitter. Certes, mais pour aller dans quelle direction ? Après ce dossier mal anticipé, mal géré, mal cadré, comment rassurer les élus, les agents et les agriculteurs ? Se rendre au Salon de l'agriculture, c'est très bien, mais sauvegarder l'agriculture creusoise, et le Laboratoire d'AJAIN en particulier, est encore mieux.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de l'opposition départementale**

---

## DISCOURS DE M. SAUTY

---

**M. SAUTY.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, nous nous réunissons ce matin pour cette séance plénière consacrée aux orientations budgétaires, une séance qui aurait dû se tenir plus tôt mais que nous avons dû repousser en raison des turbulences nationales et du spectacle désolant offert par le Parlement car, sans vision claire du budget national et des priorités gouvernementales, il est bien difficile d'élaborer un budget départemental cohérent.

La France s'est enfin dotée d'un budget, mais à quel prix : hausse des dépenses par rapport à 2024, nouveaux impôts, augmentation de la dette ; bref, toujours plus d'État, toujours plus d'interventionnisme, mais toujours autant d'inefficacité. Cette impuissance était parfaitement résumée par l'un des derniers grands présidents américains, Ronald REAGAN, lorsqu'il disait : « Si ça bouge, ajoute des taxes. Si ça bouge toujours, impose des lois. Si ça s'arrête de bouger, donne des subventions. » À l'heure où notre pays a besoin de liberté économique et de responsabilité individuelle, ce constat est plus d'actualité que jamais. Aujourd'hui, l'État et les collectivités sont dos au mur sur un plan budgétaire et nous devons faire des choix.

Lorsque je dis « nous », je pense surtout à l'État car, en Creuse, depuis 2015, notre majorité a redressé la situation financière du Conseil départemental, alors en grande difficulté. Depuis dix ans, en effet, nous gérons cette collectivité avec sérieux et responsabilité. Je tiens ici à saluer votre engagement, madame la Présidente, ainsi que celui de Franck FOULON, tout en ayant une pensée pour Gérard GAUDIN. Nous avons dû mener cette gestion rigoureuse malgré un État qui, sous François HOLLANDE, a ponctionné dotation globale de fonctionnement (DGF) de près de 6,5 M€. Loin de rompre avec cette logique, Emmanuel MACRON – qui n'est, en réalité, que l'héritier politique de François HOLLANDE – perpétue la même absence de courage politique. Il navigue à vue, cherchant à ménager tous les camps au lieu d'assumer des choix clairs. Comme le dit l'adage, un homme politique pense à la prochaine élection quand l'homme d'État pense à la prochaine génération.

Ainsi, le nouveau Premier ministre, François BAYROU, a cru bon d'annoncer 30 milliards d'euros d'économies alors qu'il ne s'agit, en réalité, que d'un ralentissement de la hausse des dépenses publiques estimée à 70 milliards d'euros. Donc, pour finir, les dépenses de l'État augmentent de 40 milliards d'euros. Nous sommes bien loin de l'austérité annoncée et, pour compléter le déficit, soyez rassurés, toutes les dépenses sont maintenues, voire augmentées ! L'État est incapable de supprimer les doublons administratifs, de se réformer, de supprimer ces agences et ces comités dont l'utilité reste, pour certains, discutable. Je pensais au Haut-Commissariat au Plan, mais j'avoue qu'il a tout de même une utilité : celle de pouvoir recycler les perdants en politique ! M. Clément BEAUNE pourra donc planifier soigneusement sa campagne pour les élections municipales à Paris aux frais du contribuable.

Au lieu de simplifier, de moderniser et de réduire ses dépenses, l'État choisit la facilité en augmentant les impôts. Ainsi, il était question de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dès 2024 ; finalement, sa suppression n'interviendra pas avant 2030. Nous pourrions également évoquer la nouvelle taxe sur la redevance sur les musiques lors des funérailles ou la non moins risible nouvelle taxe sur les emballages papier pour le pain et les viennoiseries. Et que dire du nouveau versement mobilité qu'évoquait M<sup>me</sup> la Présidente ? Ce versement, qui peut déjà être prélevé par les intercommunalités qui exercent la compétence mobilité, pourra désormais l'être aussi par la Région et frappera les entreprises de plus de onze salariés. Si Alain ROUSSET n'a pas encore annoncé sa position définitive, il y a fort à parier qu'il appliquera cet impôt, alors que d'autres Régions ont choisi de s'en passer. Comment expliquer aux entreprises creusoises que la Région se désengage du transport public et de la mobilité en Creuse, tout en leur imposant ce nouvel impôt pour financer les infrastructures ? Je pense, monsieur LÉGER, que vous avez omis un point dans votre vœu concernant la fermeture de la ligne GUÉRET-FELLETIN, dont le grand absent est Alain ROUSSET. Je ne tiens pas à faire de la politique politicienne...

**M. LÉGER.** – Non, bien sûr !

**M. SAUTY.** – ... mais je suis sûr que si Alain ROUSSET avait été d'un autre parti que le vôtre, il en aurait pris pour son grade.

Pour notre part, nous restons mobilisés contre la fermeture de la ligne GUÉRET-FELLETIN, contre l'inaction sur le POLT et contre la décision de la Région de ne plus cofinancer les travaux routiers, pourtant essentiels à nos entreprises et à nos habitants. Si le désenclavement de la CREUSE est un problème ancien, rappelons, comme l'indiquait M<sup>me</sup> la Présidente, que de nombreux hommes et femmes politiques issus de la Région ont été au pouvoir sans que rien ne change, qu'il s'agisse de François HOLLANDE, alors Président, de Ségolène ROYAL, élue du Poitou, de Jean-Baptiste DJEBBARI, élu de Haute-Vienne, ou d'Alain VIDALIES, élu des Landes, tous ont été en charge des transports.

Autre incohérence : la Région a investi 46 M€ au Lycée des métiers du bâtiment, le LMB de FELLETIN, pour en faire un pôle régional et national et, dans le même temps, elle supprime la ligne ferroviaire qui permet d'y accéder. Pourquoi Alain ROUSSET s'entête-t-il à refuser les investissements sur la voirie en Creuse car, finalement, ce sont des bus qui remplaceront la ligne ferroviaire ? Mais qui finance la voirie ? C'est le Conseil départemental ! Nous avons besoin de cet axe de déplacement entre LIMOGES et CLERMONT-FERRAND. La Creuse ne peut être logée à la même enseigne que l'Aquitaine ou que les Pyrénées-Atlantiques !

Malgré ce tableau préoccupant, nous ne baissons pas les bras et notre engagement demeure intact. Notre majorité fait toujours preuve de volontarisme. De beaux projets vont voir le jour dans notre département. Je pense aux thermes d'ÉVAUX-LES-BAINS, à la forteresse de CROZANT et à son restaurant, au collège de CROCQ qui a rouvert en début d'année, à la Cité de la Tapisserie qui poursuit sa transformation, à l'achèvement du déploiement de la fibre ou encore à nos projets routiers indispensables à la mobilité des Creusois.

Nous continuerons, madame la Présidente, à défendre une gestion responsable et un développement équilibré de notre territoire.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Monsieur LÉGER, puisque vous n'abordiez qu'un seul thème dans votre intervention, je vous propose que nous en débattions lorsque nous examinerons le rapport portant sur ce sujet. Si vous n'êtes pas intervenu de façon générale sur les orientations budgétaires, cela se fera, je n'en doute pas, au cours de l'examen des propositions.

# **CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2024**

**RAPPORT N° CD2024-03/1/18  
DOSSIER N° 6812**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2024.

Appelle-t-il des remarques ou des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU 13 DECEMBRE 2024**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/1/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 13 décembre 2024.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports présentés en séance ce jour.

Je précise que deux d'entre eux ont fait l'objet de correctifs. Il s'agit, concernant la Commission Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines, du rapport n° 6716, relatif au personnel départemental, ainsi que du rapport n° 6738 concernant le syndicat mixte de l'aéroport Montluçon-Guéret dans lequel s'est glissée une coquille sur les montants annoncés.

Nous abordons tout d'abord les rapports de la première commission –Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

## COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

### RAPPORT N° CD2025-03/1/1 DOSSIER N° 6757

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, Rapporteur.** – Par le présent rapport, M<sup>me</sup> la Présidente rend compte des actions en justice traitées au cours de l'année 2024, détaillées sous forme de tableau.

Un allongement significatif du temps d'instruction des dossiers a été relevé, tant devant le tribunal administratif que devant le tribunal judiciaire.

Il est proposé de prendre acte du compte rendu des actions en justice traitées au cours de l'année 2024 ainsi que de celles en cours d'instruction devant les tribunaux compétents.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Les précisions sur les contentieux en cours et les contentieux clos vous sont apportées dans les tableaux. N'étant pas experte en ces matières, je vous y renvoie. Ces contentieux concernent soixante-cinq dossiers portant sur des thématiques sur lesquelles nous sommes fréquemment impliqués dans des actions en justice.

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Souvent, dans ces affaires, de nombreux contentieux sont liés à la fraude au RSA. J'avais cru comprendre que nos nouvelles dispositions liées au traitement des dossiers RSA permettraient d'assurer un meilleur suivi, et donc le ralentissement de ces supposées fraudes. Je note que ce n'est pas le cas. Finalement, il n'existe pas de lien direct entre la nouvelle expérimentation du RSA – qui n'en est plus une aujourd'hui : donc, entre les nouvelles dispositions liées au RSA, devrais-je dire – et le nombre de fraudes traitées.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Ce sont deux sujets assez différents, monsieur M. LÉGER.

Ces fraudes surviennent souvent en raison d'un oubli de déclaration des ressources, ce qui conduit ces personnes à prétendre au RSA sur la base de revenus déclarés alors que cela n'est pas justifié. Grâce aux informations partagées par la CAF et la MSA, ces contrôles nous permettent d'engager des poursuites afin de récupérer les indus.

Ce sont les procédures réglementaires. Cela n'a rien à voir avec l'expérimentation que nous menons, qui s'inscrit dans l'accompagnement, le suivi du retour vers l'emploi, les actions menées en ateliers collectifs ou individuels, les heures d'activité proposées. On ne parle pas du tout du même sujet.

**M. LÉGER.** – Vous avez déposé un vœu contre la déclaration préremplie, mais celle-ci n'avait-elle pas pour but d'éviter les oublis ou les erreurs de déclaration de ressources ? Mon interrogation est véritablement ouverte.

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement.** – Le vœu présenté émane aussi de la position de l'ensemble des Départements de France, quelle que soit leur sensibilité. Notre collègue Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne est aussi monté au créneau sur ce sujet, sur la mise en œuvre par trop rapide de cette disposition prise sans en avoir mesuré l'impact financier pour les Départements, sans en avoir non plus mesuré la compensation.

Je pense l'avoir déjà dit lors de précédentes séances plénières, ne confondons pas les indus et la fraude, qui sont deux choses différentes. La généralisation au 1<sup>er</sup> mars pourrait avoir comme vertu de limiter le nombre d'indus. Le rapport fait état de deux contestations sur deux indus, mais un indu fait suite à une erreur de déclaration.

La fraude au RSA, c'est la vraie vie. Tout comme il existe la fraude fiscale, il existe la fraude sociale. Cette fraude est détectée, comme l'expliquait M<sup>me</sup> la Présidente, par les organismes payeurs, seuls compétents pour mener ces procédures.

Le vœu que j'ai proposé relatif à la généralisation au 1<sup>er</sup> mars vise plutôt à limiter les indus ; ce que l'ensemble des Départements pointent du doigt, c'est la précipitation et le manque de visibilité sur l'impact financier de cette généralisation. La Commission d'évaluation des normes avait d'ailleurs émis un avis défavorable à cette généralisation.

Il faut bien distinguer les deux aspects.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> GALBRUN.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Je rejoins ce que disait M. MORANÇAIS, à savoir que, normalement, la fraude doit être une action volontaire. Dans tous ces cas, on exclut le mot « volontaire » parce que l'on considère que ce sont des déclarations spontanées qui sont faites par les futurs bénéficiaires du RSA. Ainsi, la fraude est toujours retenue, même si l'on devrait rechercher si elle a été volontaire ou pas. Mais dans la mesure où il s'agit d'une déclaration spontanée, automatiquement, les personnes sont condamnées.

Nos travailleurs sociaux le savent, mais il faut vraiment alerter les personnes prétendant au RSA sur l'importance de renseigner très correctement ce formulaire. Ce ne sont pas des fraudes volontaires, mais souvent des déclarations remplies rapidement sans que les personnes n'en mesurent pleinement les conséquences. Il faut vraiment appeler leur attention afin qu'elles remplissent ces déclarations avec le plus grand sérieux parce que, dans 90 %, voire 95 % des cas, il n'y a pas d'intention volontaire, j'en suis persuadée.

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement.** – Madame GALBRUN, je suis d'accord, cela crée des indus. Mais tout de même, dans la vraie vie, on sait qu'il y a de la fraude avérée.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Dans une petite proportion.

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement.** – Oui. Toutefois, le montant de la fraude sociale à l'échelle nationale dépasse, me semble-t-il, largement la fraude fiscale.

Vous connaissez ma position depuis longtemps : dans un souci d'équité et de traitement vis-à-vis de ceux qui font les efforts, qui font des déclarations.

M. LÉGER mentionnait l'expérimentation de l'accompagnement renforcé et sa généralisation. Cet accompagnement doit aussi permettre aux personnes de compléter leur dossier dans le cadre des contrats d'engagement. Ces contrats ne s'appellent plus contrats d'engagement réciproque, ce sont désormais des contrats d'engagement tout court, mais ils permettent aussi de travailler ces sujets. Cependant, on n'empêchera jamais les personnes qui veulent passer au travers des mailles du filet de le faire. À un moment donné, la justice sociale, consiste à dire « stop » à certains abus.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de prendre acte du compte rendu des actions en justice traitées au cours de l'année 2024 et de celles encore en cours d'instruction devant les tribunaux compétents. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

## COMPTE-RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le rapport CD2025-03/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

### DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière d'actions en justice.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

N°	Direction concernée	N° de l'Affaire	Nom (s) de l'Affaire	Date d'ouverture du dossier	Objet et nature du contentieux	Juridiction saisie	Position de la Collectivité	Décision rendue	traitement de l'affaire (Avocat-DAG et/ou Service seul)	Coût de l'affaire (TTC)	Etat d'avancement du contentieux
<b>CONTENTIEUX EN COURS</b>											
<b>PCS</b>											
1	DEFJ	Télérecours N°2401990	Mme X c/CD23	31/10/24	ASS FAM - Retrait d'agrément	TA	Défendeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) Me MONS-BARIAUD	1 950 €	en cours d'instruction
2	DEFJ	sans objet	Mme X c/CD23	09/12/24	ASS FAM - Retrait d'agrément	CONSEIL D'ETAT (Pourvoi)	Défendeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) Avocat au Conseil	4 440 €	dans l'attente admissibilité du pourvoi
3	DEFJ	sans objet	Mme X c/CD23	08/07/24	Dépôt de plainte - Harcèlement	TJ	Demandeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) Me MONS-BARIAUD	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
4	DEFJ	Télérecours N°22010000	Mme X c/CD23	19/07/22	AIDE SOCIALE- Refus CMI "Stationnement"	TA	Défendeur	Non-rendue	Service juridique CD23	sans objet	Mémoire en défense déposé le 18/09/23
5	DIL	Télérecours N°2400248	Mme X c/CD23	14/02/24	AIDE SOCIALE-Contestation d'un indu de RSA	TA	Défendeur	Non-rendue	Service juridique CD23	sans objet	Mémoire en défense déposé le 24/10/24
6	DIL	Télérecours N°2401786	Mme X .c/CD23 et CAF	02/10/24	AIDE SOCIALE-Contestation d'un indu de RSA	TA	Défendeur	Non-rendue	Service juridique CD23	sans objet	Clôture d'instruction le 11/02/25
7	DIL	sans objet	Monsieur X	23/03/23	Fraude RSA (6 098€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
8	DIL	sans objet	Madame X	23/03/23	Fraude RSA (7 673,49€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
9	DIL	sans objet	Madame X	30/05/23	Fraude RSA (7 450,99€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
10	DIL	sans objet	Madame X	25/01/25	Fraude RSA (16 807€60)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
11	DIL	sans objet	Madame X	03/08/23	Fraude RSA (8 046,60 €)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
12	DIL	sans objet	Monsieur X	30/05/23	Fraude RSA (8 983,52€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
13	DIL	sans objet	Madame X	30/05/23	Fraude RSA (12 757,28€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
14	DIL	sans objet	Madame X	31/05/23	Fraude RSA (13 028,58€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
15	DIL	sans objet	Monsieur X	31/05/23	Fraude RSA (12 345,11€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
16	DIL	sans objet	Monsieur X	31/05/23	Fraude RSA (11 558,04€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
17	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	31/05/23	Fraude RSA (22 013,57€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
18	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	31/05/23	Fraude RSA (19 147,50€)	TJ	Partie civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
19	DIL	sans objet	Monsieur X	23/03/23	Fraude RSA (5 586,37€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre
20	DIL	sans objet	Madame X	03/08/23	Fraude RSA (25 301,03 €)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	dans l'attente décision Procureure de poursuivre

21	DIL	sans objet	Madame X	30/03/23	(10 339,47€ et 4 019,82€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Envoÿé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le	09/04/2025	dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
22	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	23/03/23	Fraude RSA (2 527,65€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	+ DIL		Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
23	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	30/05/23	Fraude RSA (15 987,21€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
24	DIL	sans objet	Monsieur X	03/08/23	Fraude RSA (4 562,82 €)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
25	DIL	sans objet	Madame X	03/08/23	Fraude RSA (6 007,94 €)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
26	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	11/01/21	Fraude RSA (14 850 €)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
27	DIL	sans objet	Madame X	23/03/23	Fraude RSA (5 363,03€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
28	DIL	sans objet	Madame X	09/10/20	Fraude RSA (26 222,20€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
29	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	23/03/23	Fraude RSA (17 065,95€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
30	DIL	sans objet	Monsieur X	30/05/23	Fraude RSA (4 395,03€ et 1 539,99€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
31	DIL	sans objet	Madame X	05/10/23	Fraude RSA (7 342,62€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
32	DIL	sans objet	Monsieur et Madame X	30/05/23	Fraude RSA (16 232,58€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
33	DIL	sans objet	Monsieur X	03/08/23	Fraude RSA (9 821,50 €)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
34	DIL	sans objet	Madame X	30/05/23	Fraude au RSA (4 015,95€ et 2 197,98€)	TJ	Partie Civile	Non-rendue	Service juridique CD23 + DIL	sans objet	Procureure de poursuivre dans l'attente de décision Procureure de poursuivre dans l'attente
<b>PCT</b>											
35	PCT	Télérecours N°2400872	Epoux X c/CD23	23/05/24	TRAVAUX PUBLICS - Défaut d'entretien édifice public	TA	Défendeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) MRV AVOCATS	Prise en charge directe Assureur	Requête indemnitaire notifiée le 23/05/24
36	PCT	Télérecours N°2301197	Famille X c/CD23	13/07/23	ROUTE- Accident ayant causés des dommages corporels	TA	Défendeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) OPTIMA AVOCATS	Prise en charge directe Assureur	Mémoire en défense déposé le 30/05/24
37	PCT	Télérecours N°2301339	Monsieur X c/CD23	31/07/23	TRAVAUX PUBLICS - Contestation d'un arrêté autorisant la réalisation de travaux d'office	TA	Défendeur	En attente de Jugement	LEXAVOUE - Me DEBERNARD (87)	1 560 €	Clôture de l'instruction le 28/11/24
38	PCT	Télérecours N°2401164	Madame X c/CD23, Communes (etc)	03/07/24	REFERE INSTRUCTION - Désordres d'évacuation des eaux pluviales et souterraines	TA	Défendeur	ORDONNANCE DU 14/10/24 : nomination d'un expert judiciaire	(Avocat Assureur) Me DELPY (19)	Prise en charge directe Assureur	Expertise en cours
<b>PRM</b>											
39	DRH	Télérecours N°21BX04305	Monsieur X c/CD23	28/06/24	FPT - Requête en exécution (inscription au tableau d'avancement)	CAA	Défendeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) Me BRUNIERE	1 800 €	Requête en exécution en cours de traitement
40	DRH	sans objet	Monsieur X c/CD23	25/01/25	FPT - Pourvoi contre l'Arrêt du 26/11/24	CONSEIL D'ETAT (Pourvoi)	Demandeur	Non-rendue	(Avocat Assureur) Me MELKA	4 440 €	dans l'attente admissibilité du pourvoi
41	DRH	Télérecours N°2401477	Mme X c/CD23	16/08/24	ASS FAM - Annulation licenciement	TA	Défendeur	En attente de Jugement	Service Juridique du CD23	sans objet	Clôture de l'instruction le 13/12/24
42	DRH	Télérecours N°2401479	Monsieur X c/CD23	16/08/24	ASS FAM - Annulation licenciement	TA	Défendeur	En attente de Jugement	Service Juridique du CD23	sans objet	Clôture de l'instruction le 13/12/24

43	DRH	Télérecours N°2300986	Mme X c/CD23	07/06/23	Demande indemnitaire (licenciement)	TA	Défendeur	Non-...	Assureur) Me WALGENWITZ (69)	1 800 €	Clôture d'instruction prévue le 28/02/25
44	DRH	Télérecours N°2301818	Monsieur X c/CD23	24/10/23	FPT - Demande indemnitaire	TA	Défendeur	Non-remise	Assureur) Me BRUNIERE	1 800 €	Clôture d'instruction prévue le 14/02/25
45	DRH	Télérecours N°23BX00854	Mme X c/CD23	05/04/23	FPT- CNFPT Demande annulation Jugement du 12/01/23 et des arrêtés contestés	CAA	Défendeur	En attente de Jugement	CVS - Me MARCHAND (44)	3 240 €	Clôture de l'instruction le 18/05/24
46	DRH	Télérecours N°24BX00940	Mme X c/CD23	22/04/24	FPT- Demande annulation Jugement du 14/02/24	CAA	Défendeur	Non-remise	AARPI Publica-Avocats	2 448 €	en cours d'instruction
47	DRH	Télérecours N°230244	Monsieur X c/CD23	29/11/23	FPT- Demande annulation d'une liste d'aptitude	TA	Défendeur	Non-remise	Service Juridique du CD23	sans objet	Clôture d'instruction prévue le 20/03/25
48	DAG	Télérecours N°232159	Scté X c/CD23	14/12/23	MARCHES - Demande de réexamen des offres	TA	Défendeur	Non-remise	Service Juridique du CD23	sans objet	Clôture d'instruction prévue le 28/02/25

**CONTENTIEUX CLOS EN 2024/DEBUT 2025**

49	DRH	Télérecours N°2201622	Monsieur X c/CD23	22/12/22	FPT- Demande annulation d'un arrêté concernant un tableau d'avancement	TA	Défendeur	JUGEMENT du 04/02/25 : rejet requête.	Me WALGENWITZ (69)	2 990 €	
50	PCS-DIL	Télérecours N°2200724	Mme X c/CD23	31/05/22	AIDE SOCIALE - Contestation d'un titre de recette n°328	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 08/02/24 : rejet des 4 requêtes.	Service Juridique du CD23	sans objet	
		Télérecours N°2200725		01/06/22	AIDE SOCIALE - Contestation d'un titre de recette n°329						
		Télérecours N°2200727		02/06/22	AIDE SOCIALE - Contestation d'un titre de recette n°330						
		Télérecours N°2200728		03/06/22	AIDE SOCIALE - Contestation d'un titre de recette n°331						
		Télérecours N°494889		12/06/24	POURVOI	CE	DECISION DU 10/12/24 : non-admission du pourvoi.	Service Juridique du CD23	sans objet		
51	PCT	Télérecours N°2401224	Epoux X c/CD23	10/07/24	REFERE PROVISION - Demande indemnitaire suite à travaux	TA	Défendeur	ORDONNANCE DU 09/12/24 : rejet de la requête.	(Avocat Assureur) MRV AVOCATS	Prise en charge directe Assureur	
52	PCS-DEFJ	Télérecours N°2401814	Association X c/CD23	02/10/24	REFERE PROVISION- Demande indemnitaire suite à des méfaits commis par un jeune de l'ASE	TA	Défendeur	ORDONNANCE DU 22/11/24 : il est donné acte du désistement à l'instance de l'association.	Service Juridique du CD23	sans objet	
53	PCS-DEFJ	Télérecours N°2402026	Mme X c/CD23	06/11/24	REFERE SUSPENSION - Contestation d'un arrêté de retrait d'agrément	TA	Défendeur	ORDONNANCE DU 20/11/24 : rejet requête.	(Avocat Assureur) Me MONS-BARIAUD	1 320 €	
54	DAG	Télérecours N°2101904	Sociétés X c/CD23	02/12/21	MARCHES - Contestation d'une procédure d'appel à projet	TA	Defendeur	JUGEMENT DU 22/10/2024 : rejet requête et condamnation à verser au Département 1800€ au titre de L.761-1 CJA	(Avocat Assureur) CVS - Me MARCHAND (44)	2 400 €	
55	DAG	Télérecours N°2000287	Département de la Creuse contre Scté X et Monsieur X	24/02/20	MARCHES - Désordres entachant le lot n° 3 réalisé le 3 juillet 2013	TA	Demandeur	JUGEMENT DU 08/10/24 : condamnation in solidum des parties perdantes à verser au Département la somme de 42 858,32€	Me R.SOLTNER (87)	1 933 €	

56	PRM-DRH	N°2401478 Télérecours N°2401476	c/CD23 Mme X. c/CD23	16/08/24	REFERE SUSPENSION - Contestation de licenciements	TA	Défendeur	ORDONNANCE DE REFERE DU 04/04/2024 : rejet requête	Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le 09/04/2025 Service Juridique du CD23 ID : 023-222309627-20250408-CD2025_0020-DE			
57	PCS	Télérecours N°2400281	Mme X c/CD23	21/02/24	COLLECTIVITES TERRITORIALES - Retrait d'agrément ASSFAM	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 12/07/24 : annulation de l'arrêté de retrait d'agrément pour vice de procédure	(Avocat Assureur) DPD Me MONS- BARRIAUD	2 400 €		
58	PRM-DRH	Télérecours N°2203146	Mme X c/CD23	10/01/23	FONCTIONNAIRE - Demande annulation Jugement du 20/10/22 et des décisions attaquées	CAA	Défendeur	ARRET DU 11/07/24 : rejet requête.	(Assureur PJ) Me MARCHAND Frédéric - Me COUJETOUX (44)	3 240 €		
59	PCS-DIL	Télérecours N°2201681	Monsieur X c/ CAF	10/03/23	AIDE SOCIALE - Contestation du rejet d'une demande de remise de dette RSA	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 25/04/24 : décision du 23/02/23 annulée. Monsieur est déchargé de l'obligation de payer la somme de 196€89 (indu RSA).	Service Juridique du CD23	sans objet		
60	PCS-DIL	Télérecours N°2300170	Monsieur X c/CD23	02/02/23	Refus attribution CMI "Stationnement"	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 25/04/24 : rejet requête.	Service Juridique du CD23	sans objet		
61	PCS-DIL	Télérecours N°2201558	Monsieur X c/CD23	AR 02/11/22	AIDE SOCIALE - Contestation d'une réduction/suspension de RSA	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 25/04/24 : rejet requête.	Service Juridique du CD23	sans objet		
62	PRM-DRH	Télérecours N°2000416	Monsieur X c/CD23	20/03/20	FONCTION PUBLIQUE - Rémunération	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 12/05/2022 : rejet requête et M. versera au Département 1200€ au CD23 sur le fondement de L.761-1 CJA.	(Avocat Assureur) Me JEAN-PIERRE (69)	2 280 €		
63		Télérecours n°22BX01932		09/08/22	Demande annulation du Jugement du 12/05/2022	CAA		ARRET DU 27/02/2024 : rejet requête de Monsieur et condamnation à verser au Département 1500€ au titre de L.761-1 CJA	(Avocat Assureur) Me JEAN-PIERRE (69)	2 280 €		
64	PCS-DIL	Télérecours N°2300089	Monsieur X c/CAF	06/03/23	AIDE SOCIALE - Refus de remise de dette RSA	TA	Défendeur	JUGEMENT DU 22/02/24 : rejet requête.	Service Juridique du CD23	sans objet		
65	PRM	Télérecours N°2301112	Monsieur X c/ CD23	10/07/23	REFERE PROVISION- Demande indemnitare suite aux dommages liés à la décision du 06/10/2022	TA	Défendeur	ORDONNANCE DE REFERE DU 22/02/2024 : rejet de la requête.	Service Juridique du CD23	sans objet		

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHÉS CONCLUS  
ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**

**RAPPORT N° CD2025-03/1/2  
DOSSIER N° 6753**

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – Ce rapport vous fournit la liste des différents marchés publics passés pour le Pôle Cohésion des Territoires (PCT) et le Pôle Ressources et Modernisation (PRM). Je vous invite à vous y reporter.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de me donner acte du compte rendu depuis la Commission permanente du 21 février 2025 des marchés relevant de la compétence qui m'a été déléguée. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;  
VU la délibération n°CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 portant modification du guide interne des procédures marchés publics ;  
VU le Code de la Commande Publique ;  
VU le rapport CD2025-03/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

### DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 538 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 21 février 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

TOTAL : 108 405 € H.T.

Information à l'Assemblée Délibérante du 07 mars 2025  
 Marchés inférieurs à 5 538 000 € H.T. depuis la Commission Permanente du 21 février 2025

POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) / Service Ressources : 90 894 €.

POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) / Direction des Routes / UTT : 3 613 €.

POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) / Direction de la Lecture Publique : 6 228 €.

POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) / Direction de L'Administration Générale (DAG) / Service Courrier : 7 670 €.

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	
<b>POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT)</b> <b>Service Ressources</b>	Maintenance 2024 de l'ascenseur - 12 rue Grateyrolles - Guéret	4 831	20/01/2024	OTIS SCS 92800 PUTEAUX	
	Alarme incendie 2024 - Archives Départementales Guéret	3 620	21/01/2024	CHUBB France 33700 MERIGNAC	
	Vérification 2024 des installations électriques (Hôtel du Département, 2-4 Ferragué, 1 rue Ingres, 8 rue Ingres, 7 av de Laure, 3 A. Guillon, 16 Marc Purat, 11 Victor Hugo, 20 Guillaumin, 14 Victor Hugo, UTAS Bousac, Etang des Landes, 45bis Jean Jaurès, 47 Jean Jaurès, 2 Marronniers, Maison Département Auzances, 12 Grateyrolles Guéret, 2bis République Guéret, 14 Bd Mestadier La Souterraine, 27 Bd Mestadier La Souterraine, 12 Pierre Leroux, 14 Pierre Leroux Guéret, rue des Lilas Guéret, rue Joliot Curie Bourganeuf, 30 rue F. Roosevelt Guéret, 13 Ducouret Guéret, avenue des Lissiers Aubusson, Parc départemental 6 Clocher)	9 878	15/02/2024	SOCOTEC 87068 Limoges	
	Diagnosics thermites, amiante, DPE - Saint-Palais-Sur-Mer (17)	8 046	23/05/2024	Expertises DUMAS 17 000 LA ROCHELLE	
	Expertise - Super-Besse (63)	3 920	01/06/2024	JM2C 63000 CLERMONT-FERRAND	
	Déménagement - Giat à Crocq	4 229	10/10/2024	MCT DEMENAGEMENT 23140 JARNAGES	
	Transport cuisine - Giat à Crocq	9 883	21/10/2024	DECHO CENTRE 03100 MONTLUCON	

TOTAL : 108 405 € H.T.

Information à l'Assemblée Délibérante du 07 mars 2025  
 Marchés inférieurs à 5 538 000 € H.T. depuis la Commission Permanente du 21 février 2025

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Service Ressources	Nettoyage du collège de Crocq après travaux	8 837	01/11/2024	FASCIAUX PROPLETE 23200 AUBUSSON
	Assistance à maître d'ouvrage 2025-2026 pour le marché "Exploitation des installations thermiques des bâtiments départementaux" avec Dalkia	34 380	19/12/2024	AGOTHERM MANERGY 78000 VERSAILLES
	Maintenance 2025 de l'ascenseur - 14 Av. Pierre Leroux - Guéret	3 270	20/12/2024	KONE SA 06 206 NICE cedex 03
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Direction des Routes	UTT Guéret : reprises ponctuelles d'accotements	3 613	21/01/2025	SAS PEYROT TP23 23220 BONNAT
POLE COHESION DES TERRITOIRES (PCT) Direction de la Lecture Publique	Abonnement base de données numérique ORB (Outil de Recherche Bibliographique)	6 228	21/01/2025	DECITRE INTERACTIVE 69800 SAINT-PRIEST
POLE RESSOURCES ET MODERNISATION (PRM) Direction de L'Administration Générale (DAG) Service du courrier	Frais d'affranchissement postal	7 670	10/01/2025	LA POSTE ADV FACTURATION 33915 BORDEAUX Cedex 9

**SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

**RAPPORT N° CD2025-03/1/3  
DOSSIER N° 6766**

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, Rapporteur.** – La subvention proposée est d'un montant de 50 000 € pour 2025. Le rapport détaille l'activité, tant en dépenses qu'en recettes, et le bilan financier 2024 fait apparaître un résultat, après retraitement, de 1 044,11 €.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'octroyer une subvention de 50 000 € au Comité des œuvres sociales du personnel du Conseil départemental, au titre de l'année 2025 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, jointe en annexe au rapport, avec le Comité des œuvres sociales du personnel. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

- d'attribuer une subvention de **50 000 €**, au titre de l'année 2025, au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de la Creuse ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Conseil départemental.

Dit que la somme sera imputée au Chapitre 65 – Article 65748 – Référence fonctionnelle 428.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**DÉPLAFONNEMENT TEMPORAIRE DU TAUX  
DE LA TAXE SUR LA PUBLICITÉ FONCIÈRE  
OU DU DROIT D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS  
D'IMMEUBLES À TITRE ONÉREUX**

**RAPPORT N° CD2025-03/1/4  
DOSSIER N° 6767**

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – L'État nous offre la possibilité de dé plafonner le taux de DMTO, qui est actuellement fixé à 4,5 %, et de récupérer 0,5 % supplémentaire, soit 600 000 €, sachant que les primo-accédants ne seraient pas concernés par cette hausse de 0,5 %.

Il s'agit d'un dé plafonnement temporaire, qui vise à compenser la baisse sensible de nos ressources de fonctionnement en 2025. Nous le verrons par la suite, nos DMTO ont connu en 2024 une baisse de l'ordre de 8 % par rapport à 2023, liée en particulier à la non-reconduite du Fonds de sauvegarde puisque, comme vous le savez, les DMTO se composent d'une part de DMTO, mais également d'une part provenant du fonds de solidarité. Or, en 2023, l'État a beaucoup prélevé dans ce fonds, ce qui a impacté ces DMTO.

En outre, la crise immobilière se poursuit et, même si elle nous atteint moins que d'autres départements, comme nous le verrons lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons tout de même perdu depuis trois ans des sommes conséquentes.

Il vous est donc proposé de faire passer ce taux de DMTO de 4,5 % à 5 % de manière temporaire, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 mars 2028.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une mesure temporaire.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Nous avons effectivement la possibilité de revaloriser ce taux des DMTO et de le faire passer de 4,5 % à 5 % maximum et nous sommes, bien sûr, libres de notre choix.

Les DMTO ont toujours été des recettes très incertaines car très aléatoires. C'est le paradis lorsqu'elles augmentent, et l'enfer lorsqu'elles baissent. Reconnaissons-le, la Creuse a bénéficié d'une embellie puisque, de 7 M€ seulement avant la période du Covid, nos DMTO sont montés jusqu'à 11 M€, avant de baisser en 2024. Après une embellie, nous connaissons une sorte de retour de boomerang.

Cette mesure représentera 7 M€ supplémentaires pour l'ensemble des Départements, 600 000 € pour la Creuse. Certes, cela reste loin de nos besoins, mais nous voterons pour cette proposition. Je souligne que nous voterons en cohérence avec nos votes précédents. J'ai en effet quelques souvenirs de la loi de finances de 2014 dans laquelle, déjà, les Conseils généraux avaient eu la possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 3,8 à 4,5 %. La droite creusoise avait alors voté contre. Je me souviens même d'une tribune incendiaire du président du groupe qui, à l'époque, affirmait qu'avec les socialistes, l'accès à la propriété devenait un luxe dans le département de la Creuse.

Nous sommes dans la cohérence : de la même manière que nous avons voté en 2014, dans une période – 2013, 2014 et 2015 – très difficile pour les Conseils généraux, nous voterons aujourd'hui cette revalorisation du taux de DMTO.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – À la différence qu'à l'époque, les primo-accédants n'étaient pas exclus. M. FOULON a, je crois, bien précisé qu'ils le sont aujourd'hui. Ce n'était pas le cas il y a onze ans.

Pour vous faire sourire, ou plutôt grincer des dents, je précise que, lors de l'examen de cette proposition au Sénat, un sénateur d'un département rural, le Cantal pour ne rien vous cacher, avait proposé par amendement que soient prélevés 0,25 % sur ce relèvement de 0,5 % pour créer un fonds de redistribution en faveur des Départements les plus fragiles. Certains Départements, comme le Cantal, la Creuse et d'autres, y étaient très favorables, mais le Président de l'ADF s'est exprimé avec colère – pour le dire aussi sereinement que je le pense – pour indiquer que cette mesure n'avait pas été validée par Départements de France et que l'objectif de l'association était d'attendre le renouvellement du fameux Fonds d'urgence qui s'élevait à 102 M€ l'an dernier et devrait être augmenté jusqu'à 225 M€ cette année. Vous me répondez que l'année n'est pas finie mais, à mon avis, l'amendement de ce sénateur cantalien nous aurait certainement apporté davantage que ce refus catégorique. En tout cas, ce relèvement provisoire du taux des DMTO a suscité de longs débats au Parlement et un grand intérêt.

Rappelons, effectivement, que les primo-accédants en sont exclus. Cela nous engage à vous proposer ce relèvement de 0,5 %, sachant qu'en Creuse, le marché de l'immobilier s'oriente plutôt aujourd'hui vers des rachats de biens de personnes qui ne sont pas des primo-accédants. Donc, bon an, mal an...

Il nous serait aussi difficile d'envoyer au Gouvernement un message de refus. Alors que nous criions haut et fort que nous manquons de moyens suffisants et que les recettes ne sont pas à la hauteur de nos attentes, que les compensations de l'État ne sont pas là, nous ne pouvons dire que nous refusons le relèvement de ce taux. Je parlais de tenaille précédemment. C'est aussi le cas dans cette affaire. Nous devons sans cesse, entre l'aube et le crépuscule, prendre des décisions qui ne sont pas forcément celles que nous souhaiterions, mais nous y sommes contraints.

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Mon intervention sera brève. Jean-Jacques LOZACH l'a dit, nous voterons favorablement cette proposition.

Nous aurions pu ne pas le faire. Nous allons voter en responsabilité en faveur de l'augmentation du taux. Nous aurions pu verser dans la démagogie et vous accuser de matraquage fiscal. Nous ne le ferons pas mais nous regrettons malgré tout, comme vous, la perte d'autonomie fiscale des Conseils départementaux et, *in fine*, disons-le, la perte d'autonomie financière ainsi que les péréquations très insuffisantes, qu'elles soient en provenance de l'État ou d'autres collectivités.

Vous venez d'y faire allusion, je suis comme vous persuadé qu'au moment où l'État rencontre les difficultés financières qui ont été rappelées, il est des collectivités qui connaissent moins de difficultés que d'autres. C'est le moins que l'on puisse dire. Ce sont là, je pense, des combats qui transcendent les clivages politiques, qui opposeraient plutôt les Départements ou les collectivités les plus riches et ceux ou celles qui sont les plus en difficulté. Il y a là un combat à mener au sein de nos propres associations d'élus.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Plus qu'un combat, je puis vous assurer que depuis trois ans, des tensions sont apparues au sein de l'Association des Départements de France, et pas forcément, en effet, entre les groupes de droite et de gauche. Depuis la mise en place de ce Fonds de péréquation entre Départements, les débats transcendent les clivages politiques. Certains y étaient défavorables, et pas toujours ceux que l'on pourrait cibler de prime abord. Demeure en suspens la notion, ou plutôt la définition de ce qui peut être considéré comme étant un département fragile. À l'époque, ma collègue de la Lozère, donc socialiste, et moi-même, de la Creuse, nous nous étions pris, si je puis dire, de méchantes réflexions de la part de nos collègues.

Ils semblaient se demander ce que nous comptions faire avec 4 ou 5 M€ de plus ou de moins : qu'est-ce que cela représente pour vous ? Mais pour la Lozère comme pour la Creuse, 4 ou 5 M€ peuvent tout changer. Nous l'avons bien vu : cela nous a permis, par exemple, de déployer le réseau de fibre et de réaliser d'autres investissements également. Eh oui, 5 M€ pour la Lozère ou la Creuse, cela équivaut probablement à 50 M€ pour le Nord ou la Gironde !

Les tensions sont apparues, elles persistent. Nous entendons aujourd'hui des Départements se dire pauvres et malheureux, mais à voir l'évolution de leur population et l'évolution des dotations qu'ils reçoivent et des recettes qu'ils perçoivent, j'ai quelques difficultés pour ma part à accepter que ces Départements se disent fragiles et pauvres ! C'est l'éternelle discussion, et tant mieux : tant qu'il y a des discussions et débats, on peut espérer arriver à des consensus !

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Vous avez bien fait de saluer mon collègue et ami Bernard DELCROS, puisque nous faisons vivre ensemble le Parlement rural français et je crois que, par-delà nos sensibilités politiques, nous partageons beaucoup d'analyses sur l'avenir des ruralités.

Je voudrais dire toutefois que sur cette prise de distance vis-à-vis de la solidarité territoriale, vis-à-vis de la péréquation, une décision a été prise, qui a force de symbole : la suppression du Fonds de soutien pour les Départements fragiles. À mon sens, cette suppression, à elle seule, résume ce dédain pour la solidarité territoriale.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je rappelle que nous avons perçu 4,9 M€ en 2024. Malgré une stabilité de nos recettes depuis dix ans, nous devons nous adapter cette année, sans parler des autres points qui seront abordés dans le cadre du DOB. C'est incompréhensible. Il y a quelques semaines encore, il se disait que davantage de Départements seraient éligibles à ce fonds et que l'enveloppe redescendrait à 52 M€. Aujourd'hui, la loi de finances prévoit zéro !

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Madame la Présidente, cela fait vingt ans que nous siégeons dans cette Assemblée, et cela fait vingt ans qu'au-delà des clivages politiques, opposition ou majorité, nous nous plaignons du grand malentendu qui existe entre l'État central et ses collectivités, en particulier entre l'État et les Départements.

Chaque année, on nous maintient juste la tête hors de l'eau. Il est des années plus faciles, où nous percevons des DMTO parce que l'on vend des maisons, il en est d'autres plus difficiles, où l'on nous accorde, pour finir, un fonds de sauvegarde parce que, je pense, l'État ne souhaite pas mettre les collectivités en faillite, mais il nous maintient juste la tête hors de l'eau. La décentralisation, je le dis souvent, est mal acceptée par l'État central. C'est une vieille habitude jacobine qui date de plusieurs siècles. Le malentendu entre les collectivités et l'État subsiste. Si rien n'évolue, je pense que nous tiendrons longtemps encore ce genre de discours parce qu'il n'y a aucune volonté politique de faire en sorte que ce soit mieux.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Eh oui !

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action Principale, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – Nos recettes de fonctionnement sont rigides à 98 %. Nous le voyons bien, elles dépendent principalement de l'État et des DMTO, donc de la conjoncture. Nous n'avons aucune marge de manœuvre, nous sommes toujours sur le fil du rasoir et avons donc peu de prise sur ces recettes de fonctionnement.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de relever à 5 % le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations d'immeubles à titre onéreux pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 mars 2028 ;
- de m'autoriser à signer tout document utile pour la mise en œuvre de cette décision. (Adopté à l'unanimité.)

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**DEPLAFONNEMENT TEMPORAIRE DU TAUX DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE FONCIERE  
OU DU DROIT D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS D'IMMEUBLES A TITRE  
ONEREUX**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU l'article 1594 D du code général des impôts ;  
VU la loi de finances de 2025 permettant le déplafonnement du taux de la taxe sur la publicité foncière ou les DMTO ;  
VU le rapport CD2025-03/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

- de relever à 5% le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations d'immeubles à titre onéreux pour les actes conclus et les conventions conclues entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 31 mars 2028.
- d'autoriser la Présidente du Conseil département ou son représentant à signer tout document utile pour la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous remercie.

Nous poursuivons par la présentation du rapport développement durable et rapport égalité femmes-hommes, à la veille du 8 mars, Journée mondiale des droits des femmes, droits bafoués dans le monde entier, mais aussi dans notre propre pays.

## **RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

**RAPPORT N° CD2025-03/1/5  
DOSSIER N° 6723**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Nous avons un film à vous présenter, qui reprend les éléments que vous retrouvez dans ce rapport Développement durable et Égalité hommes-femmes.

*Il est procédé à la diffusion d'un film.*

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Ce bilan illustré par ces très belles images reprend les thématiques liées au développement durable.

Parallèlement à ce rapport, comme toutes les collectivités, nous sommes obligés de produire avant le vote du budget et au moment du DOB un rapport sur l'égalité femmes-hommes. Beaucoup d'informations portant sur les effectifs de la collectivité, l'âge moyen, les filières et autre vous sont fournies dans ce rapport, sur lesquelles je ne reviendrai pas dans le détail.

Toutefois, il est à noter qu'en matière de ressources humaines, une référente Égalité femmes-hommes a été désignée. Elle travaille de façon régulière avec les représentants élus du personnel dans le cadre d'un comité de pilotage pour mettre en place un certain nombre d'actions spécifiques. Un certain nombre d'actions ont été mises en place et quelques grands axes ont été déterminés.

L'axe visant à valoriser les métiers traditionnellement réservés aux femmes ou aux hommes notamment a donné lieu à de nombreux échanges, mais je pourrais également évoquer la prévention et le traitement des discriminations, la réflexion sur les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel ou sur les agissements sexistes. Les discussions ont également porté sur l'équilibre entre activité et vie professionnelles et vie familiale, ainsi que sur les mesures à prendre pour évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération qui subsistent entre les femmes et les hommes sur des métiers équivalents.

Un certain nombre de chantiers sont donc ouverts et partagés avec les représentants du personnel, l'idée étant de continuer d'avancer sur ces sujets.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Il convient de féliciter, d'une part, ceux qui participent chaque année à la rédaction de ce document très riche d'enseignements, d'autre part, les services et les agents engagés dans cette notion de développement durable qui mettent en pratique les orientations qu'ils pensent être prioritaires au regard de ce contexte.

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Vous l’avez indiqué, le calendrier fait bien les choses. Nous examinons ce rapport dédié en partie à l’égalité entre les femmes et les hommes à la veille de la Journée internationale pour les droits des femmes, une journée qui revêt toute son importance dans un contexte où l’on assiste à un retour de bâton au niveau international sur les droits chèrement acquis par les femmes depuis une soixantaine d’années.

Nous assistons à un retour de bâton – je me tourne vers mon binôme, ancienne professeure d’anglais, car je n’ai plus le mot exact : le *backslash*, c’est-à-dire un retour en arrière – sur des droits chèrement acquis, le droit à l’avortement et autres.

Au sein de notre collectivité, nous étions d’accord pour essayer de toujours faire mieux concernant ces droits et sur l’égalité hommes-femmes. Nous avons eu l’occasion de l’évoquer ensemble, madame la Présidente, lorsque nous nous étions rencontrés il y a deux ans. J’avais alors présenté un certain nombre de propositions. Je vous invite à les réexaminer et voir comment nous pourrions, à court ou long terme, en n’allant pas au-delà de trois ans tout de même, en prendre la mesure et les mettre en application.

Ainsi, je renouvelle ma proposition concernant le congé menstruel, qui est accordé par certains grands groupes industriels, congé d’au moins une journée par mois pour les femmes victimes d’endométriose. J’y crois beaucoup, et cela se pratique dans de grands groupes qui ne sont pas réputés pour leur altruisme.

Par ailleurs, j’apprends qu’il existe une commission au sein de la collectivité traitant de ces sujets, mais qui réunit des représentants d’agents. Ne pourrait-il exister une formule par laquelle nous, membres de l’opposition, pourrions être partie prenante ? Très franchement, je propose que cette commission puisse être élargie ou, éventuellement, qu’une autre commission soit créée sur cette question de l’égalité des droits hommes-femmes afin de réfléchir aux places en crèche, aux montants alloués aux associations qui luttent contre la violence faite aux femmes, etc. Je pense que c’est ensemble que nous ferons avancer ces dossiers – je dis bien « ensemble » !

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Nous avons, en effet, déjà évoqué un certain nombre de points ensemble. Notre Directrice des ressources humaines s’en était emparé, avec notre service Prévention, sur des volets qui sont plus particulièrement axés sur les difficultés du quotidien. Cela a donc bien été pris en compte.

Nous avons également évoqué les fragilités, qui peuvent être des fragilités sociales que connaissent plus particulièrement les femmes qui vivent de façon isolée, non par choix mais, parfois, après des ruptures qui, pour certaines, sont traumatisantes. Nous pourrions reprendre également ce sujet et en débattre longuement, mais je sais pouvoir faire confiance aux équipes du Conseil départemental pour se pencher avec bienveillance sur toutes les situations leur paraissant critiques.

Nos organisations syndicales effectuent également ce travail dans un autre cadre et le partagent auprès de la DRH lorsque cela est absolument nécessaire et les inquiète. Donc, pas de souci.

J’apporterai un complément de réponse, si vous me le permettez, monsieur LÉGER, à vos propos concernant l’interruption volontaire de grossesse. Si le droit semble être garanti, et affirmé l’an dernier dans la Constitution, pour ma part, je m’inquiète de l’accès au droit. S’il était important et nécessaire que ce droit soit affirmé dans la Constitution française – et nous sommes d’ailleurs le seul pays à l’avoir fait –, je demeure très inquiète quant aux conditions d’accès équitables, notamment territoriales dans notre pays. Je crains que la situation ne s’améliore pas. C’est un point de vigilance que nous partageons avec les communautés médicales.

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Je reviens sur le sujet abordé par M. LÉGER concernant le congé menstruel. Il s'est fait jour voilà quelque temps, mais il faut savoir que les tribunaux ont invalidé un certain nombre de décisions qui avaient été prises par des entreprises, au prétexte que les collectivités ou les entreprises n'ont pas vocation à créer de congés spéciaux. Donc, à certains endroits où cette mesure avait été prise, elle a été invalidée.

**M<sup>me</sup> JOUANNETAUD.** – Encore des décisions prises par les hommes ! Le jour où les hommes souffriront des mêmes atteintes, les choses évolueront !

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Ne me grondez pas ! Je ne fais que vous informer, je n'y suis pour rien. (*Sourires.*)

Pour finir, je profite de ce moment pour rendre hommage à l'ensemble des services de la DRH, en particulier à la sous-direction Qualité de vie au travail parce qu'effectivement, des agents – plus souvent des femmes – peuvent se retrouver dans des situations difficiles liées aux événements de la vie. Un travail de proximité auprès de ces agents pour les accompagner dans différentes démarches et leur apporter des aides est effectué dans la discrétion et dans la dignité. C'est vraiment un travail qui se fait au quotidien. Bien évidemment, nous n'avons pas à en faire état dans les moindres détails car il faut respecter le principe de confidentialité, mais je tenais à saluer la qualité du travail réalisé et la présence des agents de ces services auprès des agents de la collectivité.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Merci.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte de la présentation de ce rapport. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Mission Evaluation et Performance*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

## **RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**



### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

### **DÉCIDE,**

De prendre acte de la présentation du Rapport de Développement Durable 2024, incluant le bilan relatif à la politique des ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport est joint en annexe de la présente délibération.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL  
ADAPTATION DES EMPLOIS**

**RAPPORT N° CD2025-03/1/6  
DOSSIER N° 6716**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Comme vous l’avez constaté en début de séance puisqu’un correctif vous a été distribué, ce rapport a fait l’objet d’une modification. En effet, la partie relative aux suppressions d’emplois – vacants, je le précise – au Laboratoire a été retirée puisque ces suppressions n’ont pas fait l’objet d’une présentation préalable, comme il est de coutume, en Comité social territorial. Nous les examinerons donc à une autre occasion. Elles concernaient deux agents qui avaient mis fin à leur mise à disposition et qui ont été repositionnés au sein de la collectivité ainsi qu’un troisième parti à la retraite.

Restent donc à examiner deux évolutions d’emploi, reprises dans le rapport.

Ainsi, à la DRH, il est proposé qu’un emploi d’assistant de gestion RH – au service de la gestion administrative – évolue en adjoint au chef de service, passant de catégorie C ou B à la catégorie A. Cette évolution doit permettre de suppléer à la chef de service et d’accompagner les agents dans la mise en œuvre de la dématérialisation du dossier agent. Cette transformation permettra, par ailleurs, de procéder à la promotion de l’agent concerné.

Le CST a émis un avis favorable.

Pour le second, à la DPPA, il est proposé d’ouvrir à la catégorie B un emploi actuellement ouvert uniquement en catégorie A à un travailleur médico-social APA. La fiche de poste évoluera et les missions seront resserrées pour être compatibles avec la catégorie B, notamment pour que des aides-soignants ou des rédacteurs puissent postuler. Ces missions consisteront en l’évaluation des situations individuelles des personnes âgées. Cette évolution permettra également de stabiliser l’agent qui est actuellement sur ce poste en renfort.

Sur cette proposition, le CST a également émis un avis favorable

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si personne ne souhaite s’exprimer, je vous invite :

- à adopter l’ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Les propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité, la modification du tableau des effectifs de la collectivité et la modification de l’organigramme de la collectivité.
- à inscrire les crédits nécessaires au budget. (Adopté à l’unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 décembre 2024 ;  
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;  
VU le rapport CD2025-03/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

- d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la suppression/création de postes (transformation) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
- la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
- la modification de l'organigramme de la collectivité.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**RAPPEL DES PROPOSITIONS : transformation, suppression et création d'emplois**

**1) Evolution d'un emploi à la Direction des Ressources Humaines - PRM**

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste transformé/création)
Pôle Ressources et Modernisation	Pôle Ressources et Modernisation

<p>Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Gestion RH et Compétences Gestion Administrative</p> <p>Libellé de l'emploi : Assistant(e) de gestion du personnel PT01_00680 à temps plein Catégorie B ou C CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades Rédacteurs territoriaux – tous grades</p>	<p>Direction des Ressources Humaines Sous-Direction Gestion RH et Compétences Gestion Administrative</p> <p>Libellé de l'emploi : Adjoint(e) au chef(fe) de service PT01_création à temps plein Catégorie A CE : Attachés territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **2) Transformation d'un emploi au sein de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie - PCS**

Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste transformé)
<p>Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie Réseau des travailleurs médico-sociaux Autonomie PA/PH - Evaluation à domicile</p> <p>Libellé de l'emploi : Travailleur(euse) médico social(e) Autonomie Volante départementale PT01_00802 à temps plein Catégorie A CE : Assistants territoriaux Socio-Educatifs – tous grades Infirmiers territoriaux en soins généraux - tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie Réseau des travailleurs médico-sociaux Autonomie PA/PH - Evaluation à domicile</p> <p>Libellé de l'emploi : Travailleur(euse) médico social(e) Autonomie Volante départementale PT01_00802 à temps plein Catégorie A ou B CE : Assistants territoriaux Socio-Educatifs – tous grades Aides-soignants territoriaux – tous grades Rédacteurs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

### **A - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité**

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et

des prises de fonction.

Le tableau des effectifs au 01 01 2025 est joint à la présente délibération.

### **B – Impact des propositions sur l’organigramme de la collectivité**

Les organigrammes impactés par ces transformations de postes seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonctions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

### RAPPORT N° CD2025-03/1/7 DOSSIER N° 6763

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – Nous en arrivons au rapport qui nous réunit ce matin, le fameux DOB. Des informations ont déjà été fournies par M<sup>me</sup> la Présidente dans son propos introductif. Cependant, j'aimerais y revenir, en une vingtaine de minutes et quatre temps forts, à commencer par le contexte économique national que l'on ne cesse d'évoquer mais qu'il convient, à mon avis, de préciser en entrant dans le détail des chiffres. Puis, pour comprendre le présent, on revient souvent sur nos actes, ce qui est logique parce que chaque période a ses propres spécificités. Je poursuivrai ensuite par les grandes tendances financières de 2024 pour, finalement, aborder les fameuses grandes orientations budgétaires pour 2025 afin que vous disposiez de façon plus développée de l'ensemble des éléments concernant la mécanique budgétaire.

Permettez-moi auparavant de faire un rappel sur la notion d'équilibre budgétaire, car le budget, comme vous le savez, se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

En section de fonctionnement, au-delà des dépenses liées à l'activité des services départementaux, englobant les frais de personnel et l'achat de fournitures, une large majorité de crédits sont afférents à la mise en œuvre de nos politiques publiques, à savoir la quasi-totalité des dépenses d'action sociale – à l'image des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) et des frais d'hébergement, les crédits consacrés à l'entretien de la voirie, les dotations de fonctionnement allouées aux collèges ou encore les participations versées à nos organismes satellitaires, tels le SDIS, Creuse Tourisme, la MDPH, le CAUE, et aux syndicats dont le Conseil départemental est membre, tels le Conservatoire départemental Émile Goué, la Cité internationale de la Tapisserie, etc., sous oublier les subventions accordées aux associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres. Je me tourne vers mes collègues Marie-Christine BUNLON et Catherine DEFEMME. Ainsi, plus de 80 % des dépenses inscrites au budget primitif émergent en section de fonctionnement.

Il convient de noter le poids prépondérant des dépenses d'action sociale, qui représentent près de la moitié, et des frais de personnel, de plus d'un quart, dans le budget. Donc, 75 % du budget de fonctionnement sont déjà liés à ces deux grands postes.

En recettes de fonctionnement, comme cela a été largement partagé sur les bancs de cette assemblée, nous ne pouvons plus lever l'impôt. Nous sommes désormais soumis aux dotations de l'État. Cela explique nos difficultés à actionner ce levier qui nous fait tant défaut. Les recettes regroupent donc les impôts et taxes perçus par le Département, mais aussi les dotations et subventions versées par l'État et par les autres partenaires institutionnels ainsi que divers produits de gestion courante, à savoir les loyers et les redevances d'occupation du domaine public.

Les collectivités adoptent et exécutent leurs budgets en équilibre réel. Cela signifie que la section de fonctionnement ne peut pas être déséquilibrée. Nous n'allons pas faire un emprunt pour équilibrer la section de fonctionnement.

**M. LÉGER.** – Cela s'est vu !

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – Vous avez raison, monsieur LÉGER, mais c'était vrai dans une autre collectivité !

L'épargne brute est le flux de liquidités récurrent, dégagé par la section de fonctionnement sur l'exercice pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement. Autrement dit, il s'agit de l'excédent dégagé annuellement entre nos recettes réelles et nos dépenses réelles de la section de fonctionnement. Le

niveau de l'épargne brute témoigne à la fois de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter ou à investir.

Autre notion, l'épargne nette. Depuis ce matin, je pense que vous avez entendu la petite musique : en 2025, notre épargne nette sera négative. Cela n'était pas arrivé depuis très longtemps, et cela pose problème dans la construction de notre budget 2025. Cette épargne nette sert principalement à rembourser l'annuité en capital des emprunts et les dotations aux provisions. C'est un indicateur très important de la santé financière de la collectivité. Nous verrons par la suite, qu'elle est regardée avec assiduité par les organismes prêteurs que sont les banques.

Pour ce qui est du contexte économique national, les projections de croissance du produit intérieur brut (PIB) et de l'inflation données en octobre et corrigées en décembre, conditionnent les rentrées fiscales de l'État, notamment la TVA, recette transférée aux Départements en compensation de la perte du foncier bâti et de la CVAE.

Pour la Creuse, cette ressource représente plus de 35 M€, trois fois plus que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ainsi l'État nous transfère au début de l'année un montant de TVA selon les projections du projet de loi de finances de l'année et un ajustement est effectué à l'automne, puis une régularisation définitive est opérée en mars de l'année suivante. Lorsque je disais que nous étions toujours sur le fil du rasoir, c'est qu'en fait, l'État corrige dans l'année ce versement et, au mois de mars de l'année suivante, nous reprend des fonds ou pas. Cela n'a pas été neutre au cours des deux derniers exercices budgétaires puisqu'au mois de mars, en 2022, nous avons dû renvoyer 300 000 €. Je puis vous assurer qu'en 2023, cela n'est pas neutre pour piloter un budget. Vous êtes, pour certains, à la tête de collectivités, la situation n'est pas évidente lorsque l'on est rattrapé par l'État.

Le fameux PLF pour 2025, qui avait été discuté en octobre 2024 faisait état d'un PIB de 1,1 % en volume. Après ajustement, la Banque de France tablait dernièrement sur une croissance de 0,9 %. Cela a un impact, car un dixième de croissance représente plusieurs milliards dans les recettes de l'État. Mais plusieurs organismes économiques tablent plutôt sur une croissance de 0,7 %. Je crains, malheureusement, qu'en fin d'année, l'exercice 2025 laisse apparaître un déficit supérieur aux prévisions de la loi de finances.

L'enjeu est de savoir si les mesures économiques de redressement fiscal exposées dans le PLF et touchant les entreprises, les ménages et les collectivités locales ne seront pas davantage récessives, plombant à terme la croissance du PIB.

Autre indicateur important, l'indice des prix à la consommation, à savoir l'inflation hors tabac, qui s'affichait à 2,1 % en 2024, puis à 1,8 % en 2025, marque une décélération de l'inflation. Ce dernier chiffre est revu à 1,4 % dans les dernières prévisions du Gouvernement. En 2023, je le rappelle, l'inflation a atteint 4,9 %. En décembre 2024, l'INSEE annonçait une inflation à 1,2% en année glissante.

Au-delà de ces deux éléments, l'indicateur du moral des entrepreneurs s'est considérablement détérioré à l'automne 2024, dans un climat morose, lié à tout ce que vous pouvez entendre tous les jours sur les ondes concernant la situation internationale. Il se confirme sur la fin de l'année 2024, marqué par un taux de chômage qui a commencé à augmenter à la fin de l'année 2024, et qui, en 2025, risque de s'établir aux alentours de 8 %, ce qui n'était pas arrivé depuis huit ans que le chômage ne faisait que baisser.

Au début de l'année 2025, aucune loi de finances ou de financement de la sécurité sociale n'avait été votée. Elles le sont désormais ; il a tout de même fallu attendre le mois de février pour voir un budget enfin adopté. Le souhait du Gouvernement est que les collectivités locales participent au redressement des comptes publics. Cela a été dit sur les bancs de cette Assemblée tout à l'heure : on demande aux collectivités de faire les réformes mais, globalement l'État, lui, ne se réforme pas. On le voit bien dans son budget ! Hier soir, j'entendais le Président MACRON nous dire que nous allions entrer dans une période compliquée, qu'il nous fallait réarmer la France d'un point de vue militaire, annonçant des engagements en milliards. L'antienne de MACRON est de dire que l'on va faire des réformes, mais nous attendons toujours effectivement ses réformes.

Deux mesures du PLF 2025 auront une influence sur les recettes de fonctionnement des Départements : d'une part, la présidente y a fait allusion dans son propos introductif, le gel du produit de la TVA à son niveau de 2024, qui n'est pas neutre puisque, pour la Creuse, cette mesure conduit à se priver

d'environ 350 000 € pour un point de croissance en moins de TVA. L'État nous rappelle que, jusqu'à présent, nous recevons une fraction de TVA qui était progressive chaque année.

D'autre part, la mise en place du dispositif de fonds de réserve. Cette contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ne concerne pas la Creuse à ce jour.

La LFSS 2025 prévoit une augmentation de 3 points du point de CNRACL, mesure qui impacte fortement notre collectivité, représentant 700 000 € supplémentaires chaque année, car il s'agit de trois points chaque année, pas en une fois ! Imaginez où nous en serons la troisième année.

Afin de contrebalancer ces effets négatifs sur les comptes des collectivités locales, a été introduite dans la loi de finances 2025, la possibilité de voter une hausse du taux de droits de mutation à titre onéreux de 0,5 point, de manière temporaire, pour les actes de vente conclus entre le 1<sup>er</sup> mars 2025 et février 2028. Nous venons de le faire, ce dont je vous remercie. En année pleine, cette décision apporterait pour la Creuse une recette de l'ordre de 600 000 €, sachant que les primo-accédants en seraient exonérés.

Enfin, en ce qui concerne la contractualisation avec l'État, le Pacte de Cahors n'est plus d'actualité, aucune contrainte n'encadre les dépenses de fonctionnement des collectivités locales et nous ne sommes plus soumis à des obligations juridiques en cas de dépassement des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Avant de débattre des orientations budgétaires, il me semble important de comprendre le passé et de nous comparer à des Départements comparables, ceux dont la population est inférieure ou égale à 250 000 habitants.

Après deux hausses consécutives en 2021 et 2022 puisque la santé financière du Département a connu une embellie au sortir de la crise sanitaire, l'épargne brute, qui était assez élevée en 2022, a diminué en 2023 pour atteindre 19,7 M€. L'épargne est donc en baisse de 2,9 M€ par rapport à 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement atteignaient 200,8 M€ en 2023, soit 4,1 M€ de plus qu'en 2022 sous l'effet de la fiscalité transférée de TVA versus la taxe sur le foncier bâti, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) et de la compensation de la CNSA. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 6,9 M€ en 2023, plus rapidement que les recettes, en raison essentiellement de la hausse de 3,8 M€ des frais de séjour et d'hébergement, de la progression de 2,3 M€ des charges de personnel ainsi que de la participation au SDIS, à hauteur de 0,5 M€.

L'autofinancement a donc baissé de près de 3 M€.

Pour la première fois, en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement seront en baisse.

Concernant le taux d'épargne brute, il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant. En 2023, il s'est établi à 9,81 % et, malheureusement, nous ne sommes plus dans ces ratios pour 2024 et 2025.

En 2021 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement avaient progressé davantage que les dépenses réelles de fonctionnement améliorant ainsi le montant d'épargne brute. En 2023, l'inverse s'est produit et nous constatons donc une baisse de notre épargne brute.

Le résultat global de clôture – que je n'appelle plus désormais « le bas de laine », puisque M<sup>me</sup> la Présidente me reprend toujours...

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Heureuse de vous l'entendre dire !

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – Ce fameux résultat global de clôture, qui est le résultat cumulé des deux sections de fonctionnement et d'investissement, atteint 33,3 M€ en 2023.

L'encours de dette baisse se situe depuis 2015 en dessous des 100 M€. Notre capacité de désendettement est donc passée de 12,2 années en 2015 à 4,7 années fin 2023. Pour 2025, ce ratio de capacité qui est attentivement regardé par les organismes bancaires, en plus de la CAF nette, représente l'encours de dette couvert par l'épargne brute.

Si nous nous comparons aux autres Départements, nous sommes en dessous de la moyenne.

Ainsi, avec 174 € par habitant, le niveau d'épargne brute de la Creuse est inférieur à la moyenne, qui s'établit à 203 € par habitant. C'est de l'ordre de 10 %, mais nous ne sommes pas dans la moyenne de la strate des autres Départements. L'épargne nette de la Creuse est de 77 € par habitant, la moyenne des Départements de la strate s'établissant à 127 € par habitant. Enfin, avec 802 € par habitant d'encours de dette, la Creuse se situe au cinquième rang, sachant que le montant moyen est de 582 € par habitant.

Malgré la décélération et la baisse de l'encours de dette, nous restons encore aujourd'hui dans une situation au-dessus des autres. La capacité de désendettement, je viens de l'évoquer, est de 4,73 %, sachant que la moyenne de la strate s'établit à 2,81 %

Les dépenses de personnel représentent 428 € par habitant, derrière la Lozère, sachant que la moyenne de la strate s'établit à 331 € par habitant. Ce ratio montre que combien les dépenses de personnel de notre collectivité sont élevées, mais ce n'est pas une surprise. Cela vient également alléger notre capacité financière brute et nos investissements.

Les frais de séjour et d'hébergement s'établissent, en Creuse, à 300 € par habitant, sachant que la moyenne de la strate est de 254 € par habitant.

Après la partie fonctionnement, venons-en aux investissements. La Présidente l'a indiqué, depuis de nombreuses années, nous essayons de maintenir quelque 20 M€ d'investissements. Ramené en euros par habitant, l'investissement s'établit à 127 €, sachant que la moyenne de la strate est de 179 € par habitant.

Enfin, sur les subventions d'investissements versées à nos satellites, le Département est au quinzième rang, y consacrant 49 € par habitant, la moyenne étant de 83 € par habitant.

Le reste à charge (RAC) des trois AIS n'est pas neutre. Examiné dans le détail l'APA, le RSA ou la PCH, ce qui nous plombe aujourd'hui, c'est l'APA puisque le RAC APA est de 100 € par habitant versus 53 € par habitant pour l'ensemble des Départements de la strate. Le RAC du RSA est de 50 € par habitant pour 73 € pour l'ensemble des Départements de la strate et de 25 € par habitant pour le RAC PCH versus 28 € par habitant pour l'ensemble des départements. Au total, la Creuse est à 175 € par habitant pour ces trois AIS. La moyenne pour les départements ruraux est de 142 € par habitant.

J'en arrive au troisième chapitre : les grandes tendances pour 2024.

Avant de se pencher sur la santé financière de la Creuse, il convient de regarder les évolutions majeures de l'ensemble des Départements et les perspectives annoncées. L'épargne brute de l'ensemble des Départements a régressé en 2023 de 4,7 M€ comparée à 2022, soit une baisse de 39 % à périmètre constant, conséquence de la chute des droits de mutation à titre onéreux. Cette épargne brute est assez conséquente aujourd'hui.

Pour la Cour des Comptes, l'année 2024 serait marquée au niveau des recettes réelles de fonctionnement par des mouvements contradictoires : une hausse de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances – chacun d'entre vous constate que ses assurances augmentent chaque année, donc, cette recette a été supérieure pour le Conseil départemental ; une baisse de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité ; une moindre progression de la recette de TVA transférée ; et une baisse des droits de mutation à titre onéreux.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement seraient en croissance de 5 % sur les huit premiers mois de l'année. La Cour des Comptes prédit une fragilisation de la santé financière

pour une vingtaine de Départements, qui pourraient voir leur taux d'épargne brute passer de 8 % à 7 %, sachant que les seuils se situent entre 8 % et 15 %. Au-delà, il y a alerte. Avec un taux à 7 %, la situation commence à se détériorer.

Dans son rapport, la Cour des Comptes résume la perspective 2024 de la manière suivante : « Compte tenu des évolutions respectives de leurs recettes de DMTO et de leurs dépenses sociales, les Départements vont connaître une situation financière plus difficile en 2024 qu'en 2023. [...] En dehors d'un recours accru à l'endettement financier, elles peuvent être desserrées en retardant des recrutements, en réexaminant les subventions versées au « bloc communal » au vu de la bonne santé financière globale de ce dernier. » Effectivement, si les Départements sont en difficulté d'un point de vue financier, les Communes le sont nettement moins.

Pour ce qui est de la situation financière du Département de la Creuse en 2024, les recettes réelles de fonctionnement progressent plus lentement qu'en 2023, respectivement 0,95 % contre 2,07 %. Cette croissance est décevante dans la mesure où le fonds de sauvegarde a, pour la première fois, été versé en 2024, pour un montant de 4,9 M€ et, comme le disait M<sup>me</sup> la Présidente, malheureusement, nous ne pouvons plus compter dessus pour 2025.

Le produit des DMTO connaît une baisse de 8,62 %. La TSCA augmente de 6,69 % et l'attribution du Fonds national de péréquation des DMTO baisse de 3,64 % donc, non seulement les DMTO, mais l'attribution du fonds d'aide est en baisse.

Il est constaté un ralentissement de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement puisqu'elles ont évolué de 4,03 % en 2023 contre 3,84 % en 2024.

Il est à noter une progression de 4,2 M€ au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », dans lequel les frais de séjour et d'hébergement augmentent de 2,2 M€. La PCH s'accroît de 1 M€ et les contributions statutaires versées au SDIS et à TERANA sont en hausse, globalement, de 1 M€. Je pense que nous en discuterons étant donné que c'était le cheval de bataille de M. LÉGER dans son propos de chef de groupe.

Notons également une augmentation d'1,4 M€ des dépenses consacrées à l'APA et une hausse des charges de personnel de 0,8 M€.

Dans ces conditions, l'épargne brute a baissé de 25,6 % en 2024, faisant suite à une diminution de 9,67% en 2023. Le taux d'épargne brute entre en zone d'alerte, puisque de 9,81 %, il descendra à 7 %.

S'agissant des dépenses d'équipement, elles ont progressé de 3,1 M€, selon la répartition suivante : +1,9 M€ sur les dépenses d'acquisition de biens et de travaux en maîtrise d'ouvrage ; +1,4 M€ sur les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et établissements publics. Vous constaterez que le taux de réalisation est assez important pour 2024.

Le niveau des recettes d'investissement – subventions, dont Dotation de soutien à l'investissement départemental, la fameuse DSID, ainsi que le FCTVA principalement – s'est élevé à 6,6 M€, soit 1,2 M€ de plus que 2023. Ces recettes financent 27,2 % des dépenses d'équipement. Le Département a perçu 2,6 M€ au titre de la DSID en 2024.

En revanche, comme nous l'avons vu plus haut, le niveau d'autofinancement diminue, notamment l'épargne nette qui passe, en effet, de 8,5 M€ à 3,8 M€. Il est à noter que le remboursement du capital de la dette, grâce au désendettement, fléchit de près de 0,4 M€. Ce désendettement se poursuit puisqu'en 2024, nous n'avons contracté qu'un prêt de 4 M€, contre 8 M€ en 2023.

La baisse de l'autofinancement n'a pu être compensée par une hausse des recettes d'investissement hors emprunt : l'épargne nette diminue de 4,7 M€ quand les recettes ne progressent que de 1,2 M€. Évidemment, si nous avions emprunté 8 M€ au lieu de 4 M€, nous disposerions de 4 M€

supplémentaires, mais ce choix a été décidé en raison de la remontée des taux en 2024 car, si nous les avions empruntés, les charges financières d'intérêt auraient alors été supérieures de 157 000 €.

L'encours de dette du budget principal s'établit à 86 164 805,14 € et repose sur 52 emprunts. Les deux tiers de la dette du Département sont orientés sur des taux fixes, et plus de 70 % de la dette sont indexés sur des taux inférieurs à 3 %. Nous avons un peu oublié les périodes difficiles des emprunts toxiques, mais je peux affirmer aujourd'hui que la constitution de notre dette est saine.

Après ces rappels, je vous propose d'en venir aux grandes orientations budgétaires pour 2025.

L'épargne brute devrait diminuer de 8,1 M€, puisque deux chocs surviendront en 2025 : une baisse de 3,3 M€ de nos recettes réelles de fonctionnement à la suite de celle des DMTO et des dépenses supplémentaires de 4,8 M€ liées à la hausse de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL et de l'URSSAF, aboutissant à une hausse de 1,4 M€ de nos dépenses de personnel – sans rien faire, uniquement en raison de la variation de ce taux ! En outre, en 2025, est prévue une hausse des dépenses des frais de séjour et d'hébergement pour les personnes âgées et handicapées et pour les mineurs non accompagnés (MNA) ainsi qu'une hausse de la prestation de compensation du handicap, représentant 2,5 M€ de dépenses supplémentaires.

Ce choc, d'un montant aussi élevé en un seul exercice, provoquerait une dégradation sans précédent, j'y insiste, de nos soldes intermédiaires de gestion et de la santé financière du Département. De plus, cette dégradation s'ajoute aux baisses de l'épargne brute de 2023 et 2024. Par conséquent, le financement de l'investissement 2025 – que nous souhaitons maintenir à un niveau identique à la moyenne des années précédentes de l'ordre de 21 M€ – sera marqué par une baisse de l'autofinancement et par une ponction plus importante sur le résultat global de clôture.

Les recettes réelles de fonctionnement seraient en diminution de 1,63 % alors que les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de 2,54 %. L'épargne brute s'établirait à 6,6 M€ contre 14,6 M€ en 2024 et le taux d'épargne brute serait de 3,29 % au lieu de 7,22 % en 2024.

En section d'investissement, le financement des fameux 21 M€ d'investissements est assuré par l'épargne nette, les recettes d'investissement hors emprunt, l'emprunt et le résultat global de clôture. Avec une épargne nette négative en 2025, la ponction sur le résultat global de clôture sera relativement forte. Nous y reviendrons par la suite.

Concernant les perspectives d'évolution de nos recettes de fonctionnement en 2025, les recettes réelles de fonctionnement atteindraient 199,4 M€ en 2025 contre 202,7 M€ en 2024, soit une baisse de 3,3 M€. Le fonds de sauvegarde, versé par l'État pour la première fois en 2024 mais qui ne sera pas reconduit en 2025, comme l'indiquait M<sup>me</sup> la Présidente, ampute tout de même nos recettes de 4,9 M€ alors que nous en aurions bien besoin pour construire notre budget 2025. Le fonds de péréquation des DMTO diminuera de 2,1 M€, conséquence de la mauvaise tenue des DMTO au niveau national. Le montant de TVA transféré sera équivalent à celui de 2024, tout comme la DGF. Seule la TSCA progressera de 1,1 M€.

Quant aux perspectives d'évolution de nos dépenses de fonctionnement en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter moins fortement que l'an dernier : 2,54 % au lieu de 3,84 % en 2024. Toutefois, cette progression de 4,8 M€ conjuguée à une baisse des recettes réelles de fonctionnement de 3,3 M€ conduisent à une épargne nette négative. Cette moindre progression des dépenses est donc insuffisante pour enrayer la chute de l'épargne nette. Plus précisément, sur ces 5 M€ d'augmentation, les charges de personnel s'accroissent de 1,4 M€ et les autres charges de gestion courante, au chapitre 65, gonflent de 2,7 M€. La hausse de 3 points du taux de CNRACL, la hausse du SMIC et des taux de cotisation URSSAF expliquent, pour l'essentiel, la progression des charges de personnel.

Pour retrouver une épargne nette positive, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement prévue en 2025 ne devrait pas dépasser 0,8 M€. Or, à ce jour, elles ont déjà atteint 4,8 M€. Je vous laisse imaginer la difficulté pour constituer un budget qui entre « dans les clous ».

J'en viens aux dépenses d'investissement envisagées pour 2025.

M<sup>me</sup> la Présidente l'a évoqué dans son discours liminaire, partagé par Jérémy SAUTY, il s'agit de continuer à maintenir notre niveau d'investissement aux alentours de 20 M€. Rappelons que le remboursement du capital de la dette diminuera de 270 000 € en 2025, conséquence de la politique de désendettement des derniers exercices.

Au-delà de cette dépense, les dépenses d'équipement constituent l'essentiel de cette section, avec une distinction entre les dépenses d'équipement direct pour lesquelles le Département est maître d'ouvrage et les dépenses d'équipement indirect prenant la forme de subventions allouées aux communes. Il conviendra, à cet égard, de se poser la question parce que cet investissement indirect n'est pas neutre ; rappelons simplement que certains Départements ont abandonné l'aide aux collectivités parce que, étant dans le dur, il leur fallait faire des économies. Nous débattons également de cette question.

Même si la santé financière du Département est difficile, nous ne pouvons imaginer de ne pas continuer à investir. Nous devons poursuivre l'acquisition de matériels du Parc départemental et continuer à rénover les routes – c'est un problème, nous voyons bien qu'en certains endroits, la situation devient compliquée avec des routes qui se dégradent... Que décidons-nous ? Les routes, c'est aussi l'image que nous donnons à ceux qui viennent dans notre département. Nous devons également poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires. Ces investissements pourraient atteindre 15 M€. Les dépenses d'équipement indirectes sous forme de subventions pourraient connaître un infléchissement par rapport à 2024, pour atteindre 6 M€ sous l'effet de projets de moindre envergure à financer dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. M. Thierry GAILLARD nous donnera quelques éléments d'information à ce sujet.

Face à ces dépenses, les recettes d'investissement attendues en 2025 s'appuient sur quatre composantes. Le FCTVA, qui est fonction des dépenses d'équipement réalisées en 2024, est en hausse par rapport à 2023 parce que nous avons continué à investir en 2024. Par conséquent, la recette est évaluée à 2,1 M€. La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) devrait s'élever à 700 000 €, somme équivalente à 2024. Le produit des amendes de police s'établirait également à 700 000 €. Et la DSID s'élevait en 2024 à 2,6 M€ et comportait, pour sa grande majorité, des soldes de subventions. En 2025, son montant sera de 1,7 M€.

Au total, le montant des recettes d'investissement devrait atteindre 5,2 M€ en 2025. Afin de ne pas entrer dans la spirale de l'endettement et une hausse des intérêts à payer en fonctionnement et du remboursement du capital de la dette en investissement, nous préconisons de procéder à un emprunt de 10 M€.

Vous l'aurez compris, je ne suis pas en train de noircir le tableau, je vous livre la réalité des chiffres et de la situation. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu remonter dans le temps, afin que vous ayez la vision de la pleine progression – de la détérioration, devrais-je dire – de ces éléments chiffrés.

Si nous souhaitons continuer à investir à un niveau proche des années antérieures et que nous ne voulons pas voir augmenter notre encours de dette, c'est-à-dire emprunter au maximum 10 M€, nous devons faire reposer le financement de l'investissement en 2025 sur notre résultat global de clôture, qui baissera en 2025 de 9,8 M€ compte tenu d'une épargne nette négative. Le ratio de désendettement atteindra 13 années de remboursement de la dette. Je vous rappelle que nous sommes aujourd'hui à 4,7 années. Cela illustre bien la dégradation de nos comptes.

En synthèse, l'exercice 2025 est inédit quant à l'ampleur de la dégradation de la santé financière du Département, puisque les recettes réelles de fonctionnement seraient en baisse par rapport à 2024 alors qu'en général, elles augmentent plus ou moins intensément. Couplé à la hausse des dépenses, le choc annoncé se traduit par une baisse de 8,1 M€ de notre épargne nette qui ne contribue plus positivement au financement de l'investissement et requiert, en contrepartie, de prélever de façon plus importante dans le résultat global de clôture.

Cette situation ne pourra perdurer et appelle à restaurer énergiquement l'épargne en freinant l'expansion des dépenses réelles de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement et leur évolution ne dépendant pas des choix du Département. Ainsi, pour retrouver une capacité de désendettement plus acceptable, c'est-à-dire de l'ordre de huit années, la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement à partir de 2026 devrait être limitée à 1 % de hausse maximum pendant trois exercices, de 2025 à 2027. Cela est factuel et évident. Je parle bien d'une baisse de la progression des dépenses réelles de fonctionnement : d'un trend à 2,8 %, nous proposons de ne pas dépasser 1 %, de sorte que nous puissions continuer à investir tout en retrouvant une épargne brute et une capacité nette.

Mes chers collègues, excusez-moi d'avoir été un peu long dans ma présentation, mais il me paraissait important de vous fournir ces éléments chiffrés afin de pouvoir débattre des choix d'orientations budgétaires.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je tiens à remercier M. le Vice-président ainsi que les services, le directeur et ses collaborateurs, de la Direction des finances et du budget. Il nous semblait important de vous présenter tous ces éléments. Cela vous permet de piocher, comme cela a été dit, dans l'historique budgétaire et financier de la collectivité, un historique court, sur deux ou trois dernières années, mais c'est celui qui nous importe.

Les résultats de ces dernières années étaient bons. Nous l'avons souvent expliqué sur ces bancs, opposition et majorité, nous nous inscrivions dans une tendance de recettes conjoncturelles – certes pas au même niveau que des Départements ayant perçu des montants extrêmement élevés de DMTO – mais cette tendance de recettes conjoncturelles nouvelles, associée au fonds de péréquation des DMTO, nous avait permis d'atteindre un excédent cumulé.

Je le revendique, nous avons toujours adopté une vision de type prudentiel parce que les moyens de la Creuse ne sont pas ceux de Départements tels que les Pyrénées-Atlantiques ou la Gironde. La prudence s'imposait donc. Elle est le résultat des orientations que nous vous présentons puisqu'aujourd'hui, nous sommes en mesure de mobiliser un excédent cumulé qui paraissait peut-être trop important à certains, mais voyez à quelle hauteur et à quelle vitesse nous puisons dans ces 32 M€ : à raison de 8 à 9 M€ par an pendant trois ans, très rapidement, il n'en restera rien !

Tel est l'enjeu aujourd'hui. Dans un contexte que personne ne connaît, si ce n'est qu'il sera incertain, nous l'avons dit à maintes reprises ce matin, nous ne pouvons plus compter sur cet excédent cumulé. Il nous faut adopter une véritable stratégie pour restaurer un delta positif important entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Cela étant, avec des recettes en baisse et des dépenses qui continuent d'augmenter, cela devient compliqué.

Nous sommes tous élus dans des collectivités, communes, intercommunalités ou agglo. Ce sont des concepts que vous manipulez lorsqu'il s'agit de voter vos budgets. Sur le fond, rien n'est très différent s'agissant de la collectivité départementale : nous obéissons aux mêmes principes d'équilibre mais, bien évidemment, à des niveaux et avec des enjeux différents, et, comme le rappelait Patrice MORANÇAIS, avec un poids des dépenses de fonctionnement dans le domaine des solidarités sociales qui, comme nous le constaterons lors de l'examen des comptes administratifs, dépasse largement les 100 M€.

La situation n'est facile pour personne, j'en suis consciente, mais nous n'avons pas d'autre choix que d'adopter cette stratégie. Je ne sais pas comment il serait possible de faire moins d'investissements. Nous sommes en sous-capacité d'investissement depuis des années et il faudrait faire plus ? En témoignent les élus et les habitants de ce département qui trouvent que l'état des routes ne répond pas à leurs attentes ou que des travaux importants restent à faire dans les collèges. Lors des dialogues de gestion avec les principaux, les parents d'élèves nous interpellent sur telle et telle problématique. C'est normal, puisque c'est le temps et le moment d'échanger sur ces sujets, et cela est tout à fait entendable, car notre rôle, notre devoir, est aussi de répondre aux attentes de ces Creusois. Les équilibres financiers budgétaires ne sont pas leur préoccupation. Ce qu'ils veulent, c'est que nous continuions à effectuer des travaux dans ce département.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît absolument nécessaire de viser ce montant de 21 M€ d'investissement. Nous avons, un temps, atteint 23 M€. La problématique tient au financement de ces

dépenses d'investissement. Franck FOULON l'a parfaitement expliqué et nous le savons bien. Cela signifie qu'il faudra rechercher des subventions. Vous le constaterez lors de l'examen du compte administratif, cette année encore, nous avons été incisifs en la matière et nous sommes notamment allés chercher un peu plus de DSID. Nous ne savons pas quel sera son montant demain, quelle sera son évolution ni quels projets seront fléchés pour la percevoir, d'autant que la DSID doit être consacrée à un projet donné, vous connaissez le principe !

Pour ce qui est d'emprunter, à nouveau, les organismes bancaires étudient nos résultats et les indicateurs financiers qui caractérisent la gestion de notre collectivité. J'allais dire que l'on ne prête qu'aux riches. Certes, ce n'est pas tout à fait exact ; disons que l'on ne prête pas vraiment aux pauvres. En tout cas, les banques prêtent à ceux qui ont la capacité de rembourser. Il est donc inutile d'imaginer que nous puissions emprunter davantage, d'autant que, même si les taux ont baissé ces deux dernières années, ils se maintiennent malgré tout à un niveau plus élevé qu'il y a dix ans.

Donc, certes, nous aurons un peu de ceci et un peu de cela, mais quelle sera notre capacité réelle d'autofinancement, notre capacité à dégager un excédent entre dépenses et recettes de fonctionnement ? Pour ma part, je n'ai aucune autre construction mathématique à proposer et je ne pense pas qu'il en existe, à moins de raconter des sornettes sur la modernisation de notre département et d'engager notre collectivité dans une impasse avérée.

Tel n'est pas notre objectif, mais nous sommes prêts à vous entendre sur les grands axes de ces orientations budgétaires que nous venons de partager avec vous.

La parole est à M. BODEAU.

**M. BODEAU.** – En préambule, je voulais remercier M. SAUTY qui m'a appris dans son intervention liminaire que la Région était en partie concernée par le financement de la structure et des réseaux SNCF. Très sincèrement, je ne le savais pas. Nous étions en réunion à la Préfecture il y a une dizaine de jours – madame la Présidente, vous étiez d'ailleurs présente – où SNCF Réseau s'est employée à démontrer que certaines des structures de la ligne GUÉRET-FELLETIN, notamment les voies elles-mêmes, dataient de 1910, avec des ballasts obsolètes, dangereux, nécessitant un investissement de 70 M€, qui expliquait la fermeture de cette ligne.

Je rappelle que le premier actionnaire de SNCF Réseau n'est pas la Région, mais l'État. Donc, demandons à M. BAYROU ! Je ne me rappelle pas qu'il ait jamais été socialiste ni même de gauche (Sourires)... mais peu importe. Il n'a jamais en tout cas pris sa carte au Parti socialiste.

Demandons-lui de faire l'effort nécessaire pour réhabiliter cette ligne et la conserver. Je sais que, de temps à autre, on aime s'en prendre à un adversaire politique, mais soyons honnêtes et engageons la bataille lorsque nos adversaires politiques ont une véritable compétence en la matière. La Région n'est pas le financeur, vous le savez pertinemment, monsieur M. SAUTY. Le point d'achoppement pour cette voie ferrée est l'État.

Mais revenons au DOB et à l'inquiétante dégradation des finances de notre Département, notamment le BP 2025. Qu'en dire ? Dois-je dire qu'elle est liée à une mauvaise gestion de la majorité et que vous êtes des incapables ? Sûrement pas. Pourtant, que n'avons-nous entendu ! Depuis que je siège dans cette assemblée, à chaque présentation de budget, que n'ai-je entendu sur la gestion du président LOZACH, sur les comptes que vous aviez trouvés dans un état lamentable, totalement dégradés, avec une incapacité totale d'investissement. Aujourd'hui, avec ce que l'on appelle le fameux effet ciseaux, nous nous inscrivons dans une perspective similaire. Est-ce dû à une mauvaise gestion ?

Nous le voyons bien, face à l'augmentation des dépenses incompressibles, deux solutions permettraient de redresser la barre : avec une CAF brute à 3,29 % pour 2025, un seuil de vigilance à 10 % et un seuil d'alerte à 7 % – nous sommes largement en dessous –, une capacité de désendettement à treize ans pour un seuil de vigilance à dix ans et un seuil d'alerte à douze, une CAF nette négative ne permettant plus aucune capacité de financement, la seule solution, puisque nous n'avons plus la main sur les recettes,

serait de réaliser des économies sur la section de fonctionnement. Au chapitre 11, ce n'est pas évident, au chapitre 12, les frais de personnels sont incompressibles, au chapitre 65 « Autres charges », il y aurait peut-être des économies à réaliser mais, comme vous l'avez rappelé, je ne pense pas que les 100 M€ de solidarité soient compressibles. Au chapitre 66, il en est de même, ce sont les intérêts d'emprunt liés à l'extinction de la dette ; mécaniquement, ils diminueront si nous ne faisons pas de nouvel emprunt, mais ils sont totalement incompressibles.

La solution pourrait être de réaliser moins d'investissements. C'est une solution, mais, pour le département, ce n'est certainement pas la meilleure.

Très sincèrement, après ce constat, je n'ai pas beaucoup de solutions à vous apporter...

**M. SAUTY.** – Dommage !

**M. BODEAU.** – Oui, c'est dommage, mais tout cela montre qu'une situation financière peut se dégrader très rapidement. Nous passons de quatre à treize années de désendettement en l'espace d'une seule session budgétaire. Aussi, il était systématiquement fait référence aux années passées et à la gestion du président LOZACH. Je me dis que nous sommes en train de repartir sur une pente inquiétante sans que, pour autant, des investissements ne soient nécessaires ou que des dépenses soient inconsidérées, avec un chapitre 001 qui risque d'être fortement amputé, passant de 33 M€ à 12 M€.

Au-delà de ce constat, pour trouver les solutions, je pense qu'il nous faudra travailler en commission des finances pour voir sur quels postes il est possible de réaliser des économies en matière de fonctionnement, sans que cela impacte le personnel notamment.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. SAUTY.

**M. SAUTY.** – La Région est tout de même organisatrice des transports ferroviaires régionaux. Elle a donc la responsabilité de financer l'entretien et la modernisation des lignes. Le contrat de plan État-Région implique certains cofinancements de travaux. Or rien n'a été prévu pour la ligne GUÉRET-FELLETIN. C'est donc un choix politique.

**M. LÉGER.** – La Région a investi 3 M€ il y a deux ans.

**M. SAUTY.** – Combien faudrait-il pour moderniser la ligne entièrement ?

**M. LÉGER.** – Entre 40 M€ et 80 M€.

**M. SAUTY.** – C'est PAU-OLORON-BEDOUS.

**M. BODEAU.** – Des choix sont faits.

**M. SAUTY.** – Oui, des choix sont faits sur certaines lignes.

Je ne veux pas dire de bêtises mais, pour montrer que mon propos n'est pas que politique, je note que la Région Occitanie a fait des investissements massifs pour maintenir ses petites lignes tandis que la Région Nouvelle-Aquitaine a laissé la situation se dégrader. Il me semble aussi que la Région Auvergne

Rhône-Alpes a réhabilité certaines lignes *via* des conventions de financement. Donc, que ce soit la gauche, avec Carole DELGA en Occitanie, ou la droite, avec Laurent WAUQUIEZ ou son successeur en Auvergne-Rhône-Alpes, on voit bien que des choix politiques ont été faits en faveur du maintien de ces petites lignes.

La réalité est qu'Alain ROUSSET investit uniquement sur le portuaire. Nous avons Vassivière, mais nous n'avons pas la mer ! Il agit aussi sur l'aéroportuaire mais, si nous avons bien un aérodrome à LEPAUD, ce dernier n'accueille pas de voyageurs. Quant au ferroviaire, nous n'aurons plus qu'une gare à LA SOUTERRAINE pour accueillir des voyageurs, sachant qu'au mois d'août, le fret sera prioritaire sur les usagers en journée !

Il faut investir sur la voirie en Creuse et sur les petites lignes qui font vivre notre territoire. Il y a une possibilité politique pour qu'un Président de Région agisse sur ces sujets, que ce soit Alain ROUSSET ou un autre.

Par ailleurs, je vous remercie, monsieur BODEAU, pour les solutions proposées dans le DOB !

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – J'ai tout de même noté que M. BODEAU avait proposé une réflexion et un travail en commission des finances. Nous pourrions sans problème partager un certain nombre de documents. Nous avons été accompagnés par la DDFIP sur une analyse rétrospective, que nous avons également conduite, pour définir des tendances. Au vu de la situation, nous avons mandaté le cabinet KLOPFER pour nous accompagner sur les choix de trajectoire. Nous disposons d'éléments qui nous engagent sur la construction budgétaire 2025, qui est compliquée pour les Creusois, mais également pour les élus.

Monsieur BODEAU, vous n'étiez pas Conseiller départemental à l'époque et sans vouloir jeter la pierre à qui que ce soit, au-delà de la question financière et budgétaire et des comptes administratifs, il y avait également une notion de trésorerie que l'on évoque peu. Or, en décembre 2015...

**M. LOZACH.** – 2014.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – ... c'est 1 M€ de trésorerie qui manquait pour faire face à nos obligations de règlement. J'ouvre cette parenthèse parce que je n'ai pas oublié cette situation et ne l'oublierai jamais. Et peut-être qu'au-delà de toutes les écritures, discussions et échanges, ce qui me guide, c'est que nous puissions régler ce que nous devons, nos investissements certes, mais surtout et avant tout nos dépenses obligatoires de fonctionnement, dans le domaine social mais pas uniquement.

Je ne perds pas de vue cet objectif, même si certains nous ont dit, ici ou ailleurs, que nous avons adopté ces dernières années une approche par trop prudentielle et qu'avec l'excédent cumulé, nous aurions pu dépenser et distribuer davantage. J'ai été très rigoureuse – et j'inclus tous les collègues qui m'ont accompagnée ces dernières années – parce que je connaissais la fragilité des ressources de notre Département. Quelle que soit la configuration des grandes tendances nationales dont nous parlons avec nos collègues, quelle que soit la configuration de leur collectivité départementale, il fallait être vraiment naïfs pour imaginer que nous n'allions pas très vite nous retrouver dans cette situation, d'autant que la suppression de la fiscalité locale, même sans avoir touché les taux, nous aurait rapporté davantage. Nous en discussions encore avec Patrice MORANÇAIS il y a quelques instants. Les bases ont évolué, allant de près de 7 % il y a deux ans à un taux de 1,7 % cette année. C'est zéro augmentation de la part compensatoire de TVA ! Or, vous le savez, la Creuse perd des habitants et, en conséquence, nous perdons des recettes de DGF et autres dotations assises sur le nombre d'habitants.

Donc effectivement, et je sais que nous partageons tous cet avis, un véritable coup de poignard dans le dos a été porté aux Départements. On nous promettait monts et merveilles, notamment une TVA très dynamique, mais l'État n'assied pas sa compensation sur la dynamique de la TVA perçue à l'échelle nationale. Nous étions nombreux à nous en inquiéter et, aujourd'hui, nous pouvons nous interroger sur la vision, même si François REBSAMEN disait il y a deux jours au Sénat que l'on allait peut-être réinventer une

petite part de fiscalité locale pour les collectivités – peut-être ! – parmi tout un tas de propositions présentées par les associations d'élus.

Je suis très amère mais, vous me connaissez, je suis aussi têtue. Nous ferons le maximum, mais il va falloir opérer des choix. Même si nous ne le voulons pas, nous serons obligés de limiter l'évolution des dépenses, que ce soit au chapitre 011, 012 ou 65. Nous ne pourrions pas supporter 2 M€ supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance en deux ans ni 1 M€ d'évolution de la PCH chaque année. Nous ne pouvons pas continuer à voir s'accroître les dépenses d'APA alors que la CNSA nous prive des recettes auxquelles nous étions habitués parce que nous étions sous le régime spécifique d'un Département à faible potentiel financier. Les dépenses augmentent et les recettes dégringolent. Moi, je ne sais pas résoudre l'équation. Je le dis aujourd'hui et vous le constaterez au moment des propositions budgétaires : cette année, l'an prochain et les années suivantes, je suis persuadée qu'il nous faudra réduire la voilure de nos dépenses !

Je ne sais pas faire autrement, je n'ai pas de baguette magique. Je ne suis pas la fée Clochette et nous n'avons pas de trésor caché. C'est regrettable, mais telle est la situation. Elle est difficile pour tous, elle nous freine dans nos ambitions pour la Creuse, elle nous freine au regard des attentes des Creusois. J'en suis navrée parce qu'après avoir fait le plus difficile, après avoir traversé les crises sanitaires en 2020 et 2021, nous espérions pouvoir enfin faire plus et mieux pour les Creusois, mais nous voici repartis dans une situation qui est loin de nous réjouir ! Je ne suis pas très gaie en ce moment, mais je suis réaliste.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Je voudrais dire à M. SAUTY que, s'agissant de la défense de la ligne GUÉRET-FELLETIN, nous avons tous intérêt à tirer dans le même sens. Après des manifestations et des réunions, nous sommes en attente de rendez-vous ministériels. Essayons de jouer collectif dans cette affaire, sans procès d'intention à Alain ROUSSET à propos du versement mobilité.

S'agissant du budget, nous sommes en 2025 et la loi de finances de 2026 est déjà en phase préparatoire dans un contexte qui se dégrade de jour en jour.

Permettez-moi tout d'abord une remarque générale. Nous sommes dans le DOB et la discussion sur le budget interviendra bientôt et, s'il y a toujours des constantes, il y a aussi des nouveautés. Les nouveautés, ce sont les éléments conjoncturels qui ont été rappelés mais, qu'on le veuille ou non, la constante depuis des années est l'importance du reste à charge des allocations individuelles de solidarité. À mon avis, il faut partir de là, car c'est la toile de fond de toutes nos difficultés. Il suffit de regarder la carte de France présentée en page 29 illustrant le reste à charge de tous les Départements : la Creuse appartient à la catégorie des Départements en rouge, soit une vingtaine de Départements seulement. Le problème est que, dans cette vingtaine de Départements, certains sont bien plus riches que le nôtre et trouveront, par conséquent, la possibilité de financer le reste à charge de l'APA, de la PCH et du RSA.

Depuis quelques jours, c'est devenu une banalité que dire que nous sommes entrés dans une nouvelle époque qui aura des conséquences directes sur le budget de l'État et, donc, à un moment ou à un autre, des conséquences directes sur le budget des collectivités territoriales. Quand on commence à parler d'économie de guerre et de réarmement massif, quand on voit que, depuis quelques jours, nous ne sommes probablement plus sous le parapluie américain et que l'Europe est complètement isolée, on peut penser que cela aura des conséquences terribles, pas seulement sur le plan budgétaire.

Nous connaissons une augmentation du financement de la défense nationale. La loi de programmation militaire 2024-2030 s'était d'ores et déjà fixé comme objectif d'atteindre 70 Md€ en 2030 et 50 Md€ en 2025. Il ne faut pas se faire d'illusion, ces chiffres seront revus à la hausse. Aujourd'hui, la France consacre 2 % de son PIB aux dépenses de défense nationale. Dans une sorte de consensus, on voit les tendances qui sont en train de se dégager, à savoir la volonté collective d'aller vers 3,5 % du PIB. Pour passer de 2 % à 3,5 % du PIB, il faudra trouver 45 Md€. Dans la mesure où Emmanuel MACRON ne veut pas d'augmentation des impôts, il faudra réaliser 45 Md€ d'économies. Où les prendrons-nous ?

À mon avis, nous n'échapperons pas à un grand débat national sur la fiscalité dans le pays. Je

vois mal comment nous y échapperions. Il faudra trouver 45 Md€ et il se passe ce qui est déjà passé l'année dernière, c'est-à-dire qu'une fois votée la loi de finances, des décrets ministériels sont parus portant un plan d'économies de 10 Md€ au mois de février, quelques semaines à peine après le vote du budget. C'est vraiment très motivant d'être parlementaire : on vote un budget et, quelques semaines après, l'État en fait ce qu'il veut !

Concernant le DOB, vous le reconnaissez dans le rapport, il a été rédigé il y a quelques semaines et, effectivement, le seul texte de référence était celui de la commission mixte paritaire du 31 janvier dernier. Après le budget BARNIER et le budget BAYROU, ce qui compte, c'est le texte issu de la commission mixte paritaire. Depuis, ce qui a été modifié va plutôt dans un sens favorable ; en effet, était prévue une baisse de 10 % du Fonds de compensation à la TVA avec un effet rétroactif redoutable. Était également prévu l'abandon de l'éligibilité de la TVA sur les travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, ce qui aurait eu une répercussion terrible pour les collectivités locales. Et je ne parle pas du fonds de réserve, la Creuse n'étant pas concernée.

En revanche, les modifications concernant le Fonds vert ne manqueront pas d'avoir des répercussions pour nous. Voilà un exemple éclatant du fait que l'État fait ce qu'il veut à partir d'un certain nombre de décrets. Dans la loi de finances de 2024, le Fonds vert était de 2,5 Md€. Une fois le plan d'économie mis en œuvre, Bercy a tout fait pour freiner les dossiers en cours. Résultat, sur les 2,5 Md€ en 2024, 1,6 Md€ a été consommé et, poursuite de la trajectoire, dans la loi de finances de 2025, ce Fonds vert n'est plus que de 1,1 Md€. Certes, les bâtiments départementaux sont bien moins nombreux que les bâtiments communaux, mais nous avons tout de même quelques collèges et équipements culturels. Toujours est-il que cette baisse du Fonds vert aura des répercussions sur les Départements.

Je ne reviens pas sur le débat concernant la disparition des Conseils départementaux. Nous avons traversé l'épisode Valls en 2014. Il était d'ailleurs le seul à avoir annoncé clairement son souhait de voir disparaître les Conseils généraux à l'époque, en 2014, dans sa déclaration de politique générale. Nous sommes en 2025 ; il n'existe pas plus de menace aujourd'hui qu'hier de voir les Départements supprimés. De toute façon, il faudra bien que quelqu'un finance l'action sociale, dont personne ne veut !

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Nous avons regretté il y a quelques années le montant de l'encours de dette, qui dépassait les 100 M€. Même si j'imagine que ce n'est pas parce que nous l'avons regretté, par la suite, vous aviez baissé l'emprunt annuel et, de mémoire, nous sommes passés en trois ans de 13 M€ à 40 M€ l'an dernier.

Cette année, vous nous proposez un emprunt de 10 M€. Qu'est-ce qui a fait évoluer votre philosophie ? Vous me répondez peut-être que cela tient simplement à la nécessité de nourrir la section d'investissement. Mais, finalement, c'est le concret qui intéresse les Creusois. Aussi, même si nous sommes dans le cadre du DOB et non du vote du budget, pourriez-vous nous dire quels investissements emblématiques sont prévus pour l'année 2025 ? Que pourriez-vous nous citer comme chantiers emblématiques en investissement ?

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je crois que, malheureusement, l'époque n'est plus aux chantiers emblématiques. Nous avons évoqué les routes départementales, qui ne sont pas que du goudron. Nous pourrions lister toutes les problématiques liées au dérèglement climatique, au manque d'entretien des étangs par leurs propriétaires, par exemple, les digues ou que sais-je encore.

Tous ces travaux représentent un enjeu énorme. Hélène FAIVRE est absente, mais elle pourrait citer le Pont de Tenèze, sur la commune de VILLARD : 12 M€ pour le reconstruire ! Pourtant, il est nécessaire et, du fait de la rivière, nous sommes aussi soumis à la loi sur l'eau. Ce seul exemple montre que le budget alloué aux routes, année après année, ne suffirait pas à couvrir cet investissement majeur et d'importance.

Pour citer un autre véritable enjeu sur lequel nous sommes énormément interpellés concernant les routes, j'évoquerai les étangs, mais nous sommes aussi interpellés sur les secteurs de BONNAT, de

FRESSELINES, de CHAMPSANGLARD. On peut le comprendre. Moi-même, j'ai reçu vendredi dernier un mail incendiaire auquel j'ai pris soin de répondre – et que je vous ai mis en copie – en informant de toutes les procédures en cours.

Je pourrais également citer le mur qui s'est affaissé à FELLETIN. Il ne suffit pas de claquer des doigts. Valérie SIMONET n'arrive pas avec une pelleteuse et un camion pour effectuer les travaux. Cela ne se passe comme cela, nous avons besoin d'expertise, de diagnostic et de respecter l'environnement. Nous sommes soumis aux règles de la police de l'eau et à d'autres. Cela prend énormément de temps et des délais que je mesure pleinement. Je le dis souvent au DGS, aux DGA et aux services. Il s'agit de travaux considérables auxquels il est impérieux d'apporter des réponses parce que les habitants ont besoin de ces routes structurantes pour se déplacer, pour aller au travail et ailleurs.

Donc, avant même d'imaginer pouvoir réaliser de grands projets à l'instar de celui entrepris à la Seiglière il y a quelques années, un gros programme de réparations s'annonce.

Nous faisons également des investissements conséquents dans les collèges qui sont soumis à des urgences. Celui de CROCQ a été fermé trois ans et des solutions ont dû être trouvées. Il réouvre, démontrant notre volonté farouche de maintenir ce maillage absolument essentiel pour nos jeunes. Au collège MAROUZEAU, on nous dit qu'une aile va s'effondrer. Des travaux sont aussi nécessaires à Martin NADAUD et ailleurs. Au collège de BOURGANEUF, Marie-Christine BUNLON et la nouvelle principale travaillent de concert. Là aussi, nous devons dégager des moyens pour répondre aux urgences et à nos obligations. Je pourrais en citer d'autres, comme les collèges de SAINT-VAURY ou de CHÂTELUS-MALVALEIX. Chaque année, vous le savez, nous revoyons le Plan pluriannuel d'investissement en fonction des priorités qui varient pour les raisons que j'évoquais.

Un autre sujet important est celui de nos bâtiments qui accueillent nos agents et reçoivent du public. Les normes ont évolué. Ayant aussi un impact sur les conditions d'accueil du public et les relations public-agents, l'apparition du télétravail que nous ne connaissions pas auparavant nous demande de repenser notre stratégie concernant les bâtiments du Conseil départemental.

Mais nous avons aussi pris des engagements. M. Thierry GAILLARD évoquait Boost'Comm'Une sur lequel nous sommes engagés jusqu'en 2026. Je pense également à Boost'Habitat, ce nouveau dispositif pour lequel, sans que ce soit une réelle surprise, nous avons reçu en quelques mois plus de 50 % de dossiers éligibles, grignotant plus de 50 % de cette enveloppe destinée à la rénovation des logements communaux et intercommunaux.

C'est un sujet sur lequel j'ai beaucoup soutenu M<sup>me</sup> la Préfète, notamment dans le second Plan particulier pour la Creuse. En ce qui concerne l'enveloppe de 3 M€ qu'elle a obtenue auprès du ministère pour créer un fonds visant à rénover ces logements, nous avons toujours dit que nous souhaitions une instruction unique. Potentiellement, ces fonds ajoutés à ceux du Département seraient mobilisés pour donner du sens et une bouffée d'oxygène aux investissements importants nécessaires à la remise à niveau énergétique de ces logements.

Notre liste est prête. Nous attendons que l'État revienne vers nous et nous ne manquons pas de les solliciter, vous l'imaginez bien, pour engager cette stratégie.

Enfin, vous le savez plus que d'autres, dans les communes et intercommunalités, la question de la protection de l'environnement passe par la rénovation des circuits de distribution de l'eau. Dans les réseaux fuyards, la perte en eau traitée n'est pas négligeable et représente un coût pour les abonnés. Quant à l'assainissement, il permet de protéger le milieu naturel et la qualité de l'eau. Ce sont de gros programmes sur lesquels nous sommes mobilisés et qui prennent de l'ampleur dans le cadre des engagements des collectivités compétentes dans ces domaines.

Tels sont donc nos projets d'investissement. Comme vous le voyez, ils n'ont rien d'extraordinaire, si ce n'est en ce qui concerne un équipement culturel d'importance : celui de la Cité de la Tapisserie. Le Département maintiendra sa participation. Je l'ai dit à AUBUSSON en comité syndical, car je mesure tout l'intérêt de ce projet pour le département et pour les élus qui siègent au comité syndical, qu'ils soient élus du Conseil départemental ou de l'intercommunalité. Il s'agit d'un équipement structurel de grande

importance pour le Conseil départemental et pour le département de la Creuse. Certains se désengagent, peut-être nous faudra-t-il envisager de nous engager à leur place. Nous verrons ce qu'il en sera dans les prochaines semaines.

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – À défaut de projets pharaoniques, s'occuper déjà de tout ce qui nous incombe, de l'entretien de nos bâtiments et propriétés, représente 35 M€. C'est bien la difficulté car, des surprises, nous en avons tous les jours, notamment sur les routes. Les fameuses digues d'étang, par exemple, vont nous occuper un bout de temps et surtout réduire notre capacité à investir ailleurs, en particulier dans les projets pharaoniques... ou emblématiques, appelez-les comme vous voulez. De tels projets, il n'y en a pas et il n'y en aura pas !

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Le temps des Pharaons est passé depuis longtemps.

La parole est à M. MORANÇAIS.

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement.** – Madame la Présidente, je vous rejoins : dans ces temps qui, comme le rappelait M. LOZACH, s'annoncent difficiles, nos contraintes financières seront plus lourdes encore. Je ne reviens pas sur la situation internationale, c'est l'actualité de ces derniers jours, mais nous savons combien elle est grave.

Donc, restons sur nos compétences obligatoires et sur le cœur de ces compétences, à savoir la solidarité humaine. Vous évoquiez, monsieur LOZACH, les compensations au titre des AIS. On peut tout de même s'interroger. Pour ne parler que de l'APA – je parle sous le contrôle de ma collègue Marie-Thérèse VIALLE –, le nombre d'allocataires APA a baissé ces dernières années, mais j'ai appris récemment que la compensation de la CNSA, qui se fonde sur un mécanisme qui est fonction de la progression du potentiel fiscal, nous compense nettement moins, bien que nous soyons compensés au titre de l'APA 1 et de l'APA 2.

Nous avons été l'un des premiers Départements à appliquer la loi d'adaptation de la société au vieillissement, et nous nous en trouvons pénalisés. Alors que le nombre de nos bénéficiaires diminue, les perspectives de compensation sont à la baisse, malgré des plans sans doute plus lourds.

De même, au titre de la PCH, nous n'en sommes qu'au début et, même si les montants ne sont pas comparables à ceux de l'APA, avec l'ouverture des nouveaux droits, PCH Parentalité et autres, nous avons pu constater – hier encore, en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) – que le nombre de dossiers augmentait. Forcément, de nouveaux droits sont ouverts. Tant mieux pour les bénéficiaires et pour la solidarité, mais quelles seront les compensations ? Une incertitude pèse sur ce point.

Je vous renvoie au vœu que j'ai présenté sur la généralisation des ressources pour l'attribution du RSA. Tous les Départements redoutent des dépenses supplémentaires. Nous ne disposons d'aucune évaluation. Dans le contexte actuel, qui est le même pour tous les Départements, nous n'avons aucune visibilité financière. Nous ne savons pas comment évolueront les compensations du RSA, alors que les efforts que nous avons engagés en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ont permis d'amener de nombreuses personnes vers un emploi, une formation, une immersion ou autres et, tout de même, de limiter nos dépenses RSA. Mais nous allons nous retrouver pénalisés avec des suppléments de dépenses que nous ne maîtrisons pas.

Sur les trois allocations de solidarité, qui représentent plus de 100 M€, le manque de visibilité est le plus total, alors qu'elles constituent le socle de nos missions.

Au-delà des politiques sociales, je reviens sur les 4 400 kilomètres de voirie. Nous sommes un

certain nombre d'élus municipaux à constater que la voirie se dégrade dans les communes. Le canton de GOUZON n'est pas mal placé aussi pour ce qui est des travaux sur les ouvrages d'art, qui connaissent des problématiques lourdes. Je l'ai dit et le redis, ces travaux nécessitent des études environnementales obligatoires qui coûtent très cher, et qui, sur certains projets, semblent disproportionnées par rapport au montant des travaux et qui, comme le disait M<sup>me</sup> la Présidente, plombent les délais d'exécution des réfections.

À mon avis, en ces temps difficiles, il convient de se concentrer sur nos collègues, sur notre voirie départementale qui nécessite de lourds investissements et sur l'ensemble de nos bâtiments, sans chercher à investir d'autres champs qui nous engageraient dans des dépenses que nous ne pourrions financer. L'équation s'annonce difficile. Nous ne sommes qu'en 2025 et nous savons tous que les contraintes pèseront durant plusieurs années encore.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. BOURGUIGNON.

**M. BOURGUIGNON.** – On voit bien l'énergie que les élus doivent déployer aujourd'hui pour équilibrer leurs comptes, dans un contexte d'abandon par l'État de ses collectivités. Tout le monde l'a souligné.

À mon avis, l'État pourrait peut-être récupérer un peu d'argent. Patrice MORANÇAIS parlait de la fraude sociale et de la fraude fiscale. Il faut savoir que la fraude fiscale représente des montants quinze fois supérieurs à ceux de la fraude sociale. Mais nous pourrions également évoquer la fraude à la TVA, qui n'est certes pas facile à détecter, mais l'INSEE a évalué à près de 20 Md€ par an le manque à gagner de l'État. Ce sont quelques pistes qu'il est sans doute nécessaire de rappeler.

Dans un souci de précision, je voudrais également dire à Jérémy SAUTY, qui est malheureusement parti, que, même si cela paraît anecdotique, la nouvelle taxe sur la musique diffusée lors de funérailles n'est pas le fait de l'État, mais résulte d'un accord entre la Sacem, qui est un organisme privé, et la Fédération des pompes funèbres. Elles se sont mises d'accord pour récupérer quelque 800 000 € pour la Sacem par an.

Je rappelle également que les prélèvements opérés par la Sacem sont reversés à nos auteurs-compositeurs. On pourrait sans doute discuter de la pertinence et du volume reversé aux auteurs-compositeurs, mais je tenais à préciser pourquoi cet argent était collecté. C'est aussi une reconnaissance de la place de la culture et de la création dans notre pays. Nous pourrions en reparler un jour ; pour l'instant, ce n'est pas le moment.

En revanche, je trouve que l'on ne met pas beaucoup d'entrain à trouver des solutions pour contrecarrer l'évasion fiscale, qui représente des sommes non négligeables.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. MARSALEIX.

**M. MARSALEIX.** – Je voudrais revenir sur les routes et, plus particulièrement, sur le canton de BONNAT. Par suite des intempéries survenues au BOURG d'HEM, à CHAMPSANGLARD et à BONNAT, d'énormes travaux sont à entreprendre. Je déplore les courriers insultants et injurieux qui ont été envoyés, que ce soit à nous ou à vous, madame la Présidente, par des habitants de BONNAT et de ses environs. Je le déplore d'autant plus vivement que nous nous efforçons de faire le nécessaire pour intervenir auprès de nos citoyens et que nous faisons le maximum pour que tout soit réparé rapidement.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Merci. À titre personnel, j'en ai vu d'autres. Donc, je ne m'en offusque pas. En revanche, lorsque, dans ces courriers, ces mails que nous avons reçus ou les commentaires sur les réseaux

sociaux, les services et les agents du Conseil départemental sont incriminés, il est de mon devoir de fournir les explications nécessaires et de les défendre, car je sais que nous pouvons leur faire confiance et qu'ils font ce qu'il faut faire.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025. (Adopté à l'unanimité.)

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/1/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

### DÉCIDE,

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe, pour l'exercice 2025.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la commission Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports.

Avant de recevoir nos amis sapeurs-pompiers et les membres de l'Association des Mahorais de la Creuse, je vous propose d'examiner le rapport suivant qui concerne la contribution que nous souhaitons apporter en témoignage de notre soutien face à tout ce qu'ont subi les habitants de l'île lors du passage du cyclone en décembre dernier.

# **CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ  
AU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ET DE SES HABITANTS  
PAR SUITE DU PASSAGE DU CYCLONE DU 14 DÉCEMBRE 2024**

**RAPPORT N° CD2025-03/3/8  
DOSSIER N° 6764**

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur.** – Comme vous l'indiquiez, madame la Présidente, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de solidarité au Département de Mayotte et ses habitants.

Après un entretien avec le Président de la commission des outre-mer de l'Assemblée des Départements de France et face aux sollicitations d'un grand nombre de Départements, le Président de l'ADF, François SAUVADET, a décidé l'ouverture d'un compte spécial intitulé « Solidarité Mayotte », destiné à recueillir les dons.

En parallèle, l'Association locale des Mahorais de la Creuse a sollicité le Département pour une aide exceptionnelle afin d'acheminer un container de dons.

Il vous est donc proposé de manifester notre solidarité au Département de Mayotte et à ses habitants par un montant de 10 000 €, réparti en 5 000 € à l'Assemblée des Départements de France pour abonder le compte « Solidarité Mayotte » et 5 000 € à l'Association des Mahorais de la Creuse.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Des questions ont été posées hier soir en commission des finances concernant ce sujet. Je ne sais si vous souhaitez des précisions complémentaires ?...

**M. LÉGER.** – Elles ont été apportées en commission. J'avais posé une question sur l'utilisation des 5 000 € versés à l'Association des Mahorais de la Creuse. On m'a répondu qu'il était prévu de remplir un container.

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur.** – Effectivement. Cela est mentionné dans le rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Il s'agit de participer à l'acheminement de ce container et aux frais de transport jusqu'à Mayotte.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver le versement d'une aide de 10 000 € afin de manifester la solidarité du Département de la Creuse envers celui de Mayotte et ses habitants, ventilée comme suit :

- 5 000 € à l'Assemblée des Départements de France dans le cadre du dispositif « Solidarité Mayotte »
- 5 000 € à l'Association des Mahorais de la Creuse. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ AU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ET DE SES HABITANTS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DU 14 DECEMBRE 2024**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/3/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

**DÉCIDE,**

d'approuver le versement d'une aide de **10 000 €** afin de manifester la solidarité du Département de la Creuse envers celui de Mayotte et ses habitants, ventilée comme suit :

- **5 000 €** à l'Assemblée des Départements de France dans le cadre du dispositif « Solidarité Mayotte » ;

- **5 000 €** à l'association des Mahorais de la Creuse.

Dit que cette subvention sera imputée à l'article 65748 – Référence fonctionnelle 428 – Service Gestionnaire DFB.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Nous avons encore quelques minutes avant de les accueillir, avec les sapeurs-pompiers. Je vous propose de poursuivre l'examen des rapports.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE SOUTIEN DES SALARIÉS ET EX-SALARIÉS DE GM&S**

### **RAPPORT N° CD2025-03/4/9 DOSSIER N° 6762**

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur.** – Le 18 janvier dernier à LA SOUTERRAINE, des tables rondes d'artistes, de photographes et de cinéastes ainsi que des concerts ont eu lieu pour marquer les retrouvailles des salariés de LSI (ex-GM&S) et mettre en lumière, le temps d'une journée, leur savoir-faire.

L'organisation de ce moment a été portée par l'association de défense et de soutien des salariés et ex-salariés de GM&S.

Afin de participer à cette initiative, il vous est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à cette association.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Lors de ce weekend, nous avons été quelques-uns à assister à des manifestations, à participer à des tables rondes et à manifester notre soutien par notre présence.

Cette subvention exceptionnelle me paraissait importante car si, pour l'instant, la situation ne semble pas se dégrader, nous savons qu'elle risque fortement de se détériorer dans les prochains mois, comme, malheureusement, les salariés d'AMIS l'ont appris ici-même, à GUÉRET.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – La situation est fragile,

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Oui, extrêmement fragile.

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Un peu d'histoire : rappelons que c'est le plan de licenciement à GM&S Industry qui a déclenché l'idée de contractualiser le premier Plan particulier pour la Creuse. Il y a donc une sorte de dû de la part de l'État à la Creuse, et l'on pourrait s'interroger sur ce qu'il advient de ce PPC 2 que nous évoquons souvent. Nous sommes dans l'attente. J'imagine qu'il faut être patients, mais nous le sommes de moins en moins. Où est passé le PPC 2 ?

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – C'est la raison pour laquelle je me suis également permis de l'évoquer. Le temps passe, nous verrons bien. Il est vrai qu'à une époque, les ministres se précipitaient en Creuse. Souvent. Depuis quelque temps, nous les voyons moins.

Je vous propose d'accorder, à titre exceptionnel, à l'Association de défense et de soutien des salariés et ex-salariés de GM&S une subvention d'un montant de 1 000 €. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE SOUTIEN DES SALARIES ET EX SALARIES DE GMS**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/4/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

**DÉCIDE,**

- d'attribuer, à titre exceptionnel, à l'association de défense et de soutien des salariés et ex salariés de GM&S une subvention d'un montant de **1 000 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget Départemental, Chapitre 65 – article 65748 – fonction 024.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**HABITAT INCLUSIF  
PROGRAMMATION DES PROJETS  
ET DES DÉPENSES AIDE À LA VIE PARTAGÉE  
2025**

**RAPPORT N° CD2025-03/10**

**DOSSIER N° 6761**

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – En 2022, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'établir la programmation des projets d'habitat inclusif dans le département.

Chaque année, l'annexe 3 de programmation des projets et des dépenses d'Aide à la Vie Partagée (AVP), validée par la Commission des Financeurs, doit être adressée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Aujourd'hui, six projets sont engagés par des associations en charge du handicap en Creuse, pour un total de 43 bénéficiaires d'AVP : l'ADAPEI 23 présente deux projets à AUBUSSON et GUÉRET ; l'APAJH 23 un projet à GUÉRET ; et les Toits de l'Horizon, basée à AUBUSSON, propose trois projets, à AUBUSSON, FELLETIN et JARNAGES. Nous avons validé le projet de JARNAGES en septembre dernier, me semble-t-il ; donc, ce projet ne portera pas sur une année complète.

Le bénéfice des 80 % de soutien de la CNSA perdure jusqu'en 2029. Il vous est donc proposé d'approuver cette programmation pour l'année 2025, avant son envoi à la CNSA.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Sur les nouveaux projets, Patrice MORANÇAIS me rappelait que l'accompagnement de la CNSA ne sera plus que de 50 %, et non de 80 % comme auparavant.

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Notre rôle est de valider la programmation ; la CNSA paie 80 % du dossier et le porteur de projet à l'ADAPEI, l'APAJH et Toits de l'Horizon versent les 20 % restants ?

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-Présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – C'est nous qui les versions.

**M. LÉGER.** – Nous avons eu le débat hier en commission des finances. Nous ne disposons pas de cette information hier soir lorsque nous avons ouvert le débat sur ce sujet. C'est donc le Département qui apporte 20 % en supplément des 80 % de la CNSA. Le porteur de projet, ADAPEI et APAJH ...

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-Présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – Attention, cela concerne uniquement l'aide à la vie partagée, c'est-à-dire l'animation.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Le principe est que cela concerne des habitats regroupés et/ou partagés, dans lesquels cette organisation permet de proposer, aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie vieillissantes, des modèles que l'on connaît dans le secteur privé, d'autres conditions qui nous ont beaucoup fait réfléchir ces dernières années.

Cela nous permet de bénéficier d'un accompagnement contractuel avec des porteurs de projets que l'on connaît bien, habituels dans ce domaine, comme l'ADAPEI ou l'APAJH, mais également avec un nouveau porteur dont les projets nous ont semblé très pertinents, les Toits de l'Horizon, fondé par une ancienne salariée d'une autre association qui connaît bien le territoire.

Ce dispositif est nouveau, expérimental. Nous le testons mais, rassurez-vous, nous sommes là aussi pour veiller et évaluer cette nouvelle façon d'accompagner des publics. Cela s'inscrit dans la droite ligne de l'habitat plus inclusif, de l'inclusion de personnes en perte d'autonomie, qu'accompagne la CNSA. Nous sommes convaincus de l'intérêt de ces projets pour notre département.

**M<sup>me</sup> CHEVREUX, Secrétaire de séance.** – Madame la Présidente, je vous informe que M. Patrice FILLoux a quitté l'assemblée et donné pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-France GALBRUN.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Merci.

**M. LÉGER.** – Permettez-moi, car je ne suis pas sûr d'avoir compris. Nous finançons de l'animation et de l'encadrement pour ces personnes qui ne pourraient pas vivre seules ?

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – Oui, nous intervenons uniquement sur l'animation que l'on appelle AVP, Aide à la vie partagée. Il est nécessaire d'avoir une salle pour des animations communes aux résidents.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Ces personnes peuvent aussi, comme toute autre personne résidente, avoir besoin d'un accompagnement, que ce soit par les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ou d'autres, et bien évidemment l'APA. Il s'agit de logements d'un autre type, inclusif, qui ne reste pas un vain mot, un accompagnement à l'habitat plus ordinaire qu'en institution.

Avez-vous d'autres interrogations ou commentaires sur ce projet, que nous vous avons déjà présenté l'année dernière puisque nous l'avons engagé l'an dernier ?

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver l'annexe 3 de programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2025 ;
- de m'autoriser à signer l'annexe 3 et tout document afférent à la programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2025. (*Adopté à l'unanimité.*)

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

**Délibération n°CD2025-03/3/10  
Dossier n° 6761**

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**HABITAT INCLUSIF - PROGRAMMATION DES PROJETS ET DES DÉPENSES AIDE A LA VIE PARTAGÉE - 2025**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°CD2024-04/3/35 de l'Assemblée Départementale du 11 avril 2024 approuvant l'accord tripartite habitat inclusif-CD23-Etat ;  
VU la délibération n°CP2024-09/8/47 de la Commission Permanente du 27 septembre 2024 ;  
VU le rapport CD2025-03/3/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

**DÉCIDE,**

- d'approuver l'annexe 3 de programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2025, jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'annexe 3 et tout document afférent à la programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2025.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**



Code unique de projet	Année de programmation de signature de l'AVP	N° de projet	Nom du projet	Nom du porteur de projet	Type de porteur	Commune d'implémentation de l'habitat	Existant / En projet	Montant prévisionnel de l'AVP (en milliers d'€)	Nombre de logements	Forfait Habitat (justifié)	Montant des dépenses prévisionnelles (€)				Dépenses estimées (€)				Total des dépenses prévisionnelles (€)				
											2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032					
CD_23_2022_1	2022	1	Appartements inclusifs Aubusson	Adapei 23	Organisme gestionnaire d'ESMS	Aubusson	Existant	395.00	9	Oui	10	0	10	7 000.00	70 000.00	70 000.00	70 000.00	70 000.00				350 000.00	
CD_23_2022_2	2022	2	Appartements inclusifs Guéret	Adapei 23	Organisme gestionnaire d'ESMS	Guéret	Existant	385.00	6	Oui	8	0	8	7 000.00	56 000.00	56 000.00	56 000.00	56 000.00	56 000.00				280 000.00
CD_23_2022_3	2022	3	Résidence inclusive	Apajh 23	Organisme gestionnaire d'ESMS	Guéret	Existant	552.91	6	Oui	8	0	8	7 500.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00				300 000.00
CD_23_2022_4	2022	4	L'Auberge Bleue	Les Toits de l'Horizon	Autre	Aubusson	Existant	473.00	3	Non	5	2	3	7 000.00	22 750.00	35 000.00	35 000.00	35 000.00	35 000.00				162 750.00
CD_23_2022_5	2022	5	Eco Habitat intergénérationnel	Les Toits de l'Horizon	Autre	Felletin	En projet	650.00	3	Non	6	5	1	7 000.00	5 833.00	42 000.00	42 000.00	42 000.00	42 000.00				173 833.00
CD_23_2022_6	2022	6	Habitat intergénérationnel	Les Toits de l'Horizon	Autre	Jarnages	Existant	309.25	6	Non	6	5	1	7 000.00	42 000.00	42 000.00	42 000.00	42 000.00	42 000.00				210 000.00
Total											43	12	31		256 583.00	305 000.00	305 000.00	305 000.00	305 000.00	0.00	0.00	0.00	1 476 583.00
Nombre total de projets		6																					

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Nom et signature du représentant légal du département

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous propose de suspendre la séance et que les commissions se réunissent avant de recevoir nos invités.

*Suspendue à onze heures cinquante-cinq, la séance est reprise à douze heures quinze.*

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La séance est reprise.

*Les sapeurs-pompiers ainsi que les membres de l'association des Mahorais de la Creuse sont introduits dans la salle des plénières.*

Mesdames et messieurs, je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation des élus du Conseil départemental. Ce matin, la délibération a été adoptée, je peux donc annoncer une bonne nouvelle à nos amis de l'Association des Mahorais de la Creuse, représentée par son Président, son Président adjoint, son Vice-président et sa trésorière.

Nous accueillons également aux côtés du colonel COLLARD et du président du CASDIS, Bertrand LABAR, les sapeurs-pompiers de la Creuse qui se sont rendus à Mayotte.

Ce sont des souvenirs amers et difficiles pour toutes et tous, mais rappelons que dès les premiers jours qui ont suivi le passage du cyclone Chido à Mayotte, dans un grand élan de solidarité, comme ils savent en faire preuve, nos concitoyens sont venus en soutien, de toutes les façons possibles, aux populations de l'île très durement touchée.

Nous en avons pris connaissance dans les heures qui ont suivi. Les journalistes ont accompli leur travail avec honneur. En témoignent les images de la situation dramatique qui a suivi le passage du cyclone. Ils ne furent pas les seuls puisque onze sapeurs-pompiers creusois se sont rendus sur place à l'appel des forces d'urgence et de secours. Je laisserai Bertrand LABAR les citer nommément par la suite.

À l'appel du Président du Conseil départemental de Mayotte, le Président de Départements de France, François SAUVADET, a proposé d'ouvrir un compte spécial, auquel nous avons tous pu contribuer, pour venir en aide à l'île de Mayotte, à ses habitants et à nos collègues élus qui ont en charge d'être aux côtés des populations les plus fragiles et de tous âges, notamment des plus jeunes dont les écoles et les collèges ont été détruits, comme un grand nombre d'autres bâtiments.

Nous avons décidé de participer à ce fonds à hauteur de 5 000 €, qui seront directement dirigés sur les programmes de reconstruction du Conseil départemental de Mayotte.

Puis, sollicités par vous, madame et messieurs de l'Association des Mahorais de la Creuse, nous avons répondu favorablement à votre demande. Vous avez réalisé un travail très important pour collecter des produits de première nécessité à envoyer dans l'île. Pour cela, il fallait œuvrer à l'acheminement d'un container vers l'île de Mayotte. C'est avec bonheur que nous vous accompagnerons à hauteur de 5 000 €.

Je vous propose de tous nous rassembler dans la cour de l'Hôtel du Département pour une photo de remise de ce chèque mais, auparavant, monsieur LABAR, je vous invite à nous dire quels ont été nos sapeurs-pompiers qui sont allés, dès les premières heures, au secours des populations mahoraises.

**M. LABAR.** – Pour citer le colonel COLLARD, le SDIS 23 est comme un petit bonsaï : malgré des effectifs réduits, il a les mêmes composantes que dans les autres départements et répond aux besoins de solidarité nationale, comme en 2022, pour les feux en Gironde ou, en 2023, pour distribuer l'eau et aider au niveau médical.

Vous l'avez dit, madame la Présidente, onze d'entre eux sont partis. Dix sont présents aujourd'hui, le onzième étant retenu par des soucis de santé. Avant de les citer, je tiens à préciser que leur départ n'a pas été simple. La catastrophe s'est produite en fin d'année, période où l'on a parfois d'autres obligations, notamment familiales. Pour la majorité d'entre eux, partir signifiait être absent deux, voire trois

semaines.

N'oublions pas non plus les personnes nécessaires aux convois jusqu'aux aéroports et pour la mise en place d'un poste médical avancé.

Ils se sont rendus sur l'île généralement par salve de trois. Je vais les citer.

Les premiers à partir ont été le lieutenant Cyril KUCHARCZAC de LA SOUTERRAINE, absent aujourd'hui, le lieutenant Philippe DESVILLETES de GUÉRET et le caporal Joshua SANDRI de GUÉRET. (*Applaudissements.*)

Ils ont été relevés par l'adjudant-chef Tony COELHO de LA SOUTERRAINE, le sergent-chef Éric MRDENOVIC de GUÉRET et le caporal-chef Salim BABAE ALI de LA SOUTERRAINE. (*Applaudissements.*)

Ont suivi le commandant Philippe COURTIN de BOUSSAC, le caporal-chef Jonathan GUÉNÉ d'ÉVAUX-LES-BAINS et le caporal-chef Mickaël GRANDEAU du GRAND-BOURG, qui n'est pas présent. (*Applaudissements.*)

La dernière salve se composait d'un jeune, le commandant Alain DEFFONTIS, (*Sourires.*) de BUSSIÈRE-DUNOISE, et de la sergente-chef Virginia EONO de GOUZON. (*Applaudissements.*)

Sur place, d'autres pompiers ont participé à l'effort en contribuant activement à l'aspect logistique et organisationnel : le commandant ALANORD, la commandante REMOND, le capitaine MESSENGER, chef du groupement territorial, et, bien évidemment, le directeur par intérim du SDIS 23, le colonel Éric COLLARD auquel je vais céder la parole. (*Applaudissements.*)

**Colonel COLLARD, directeur par intérim du SDIS 23.** – Merci, madame la Présidente, de votre invitation qui va me permettre de préciser quelques points.

La première étape consiste à effectuer des missions de reconnaissance afin d'établir un bilan précis de la catastrophe. Cette mission est confiée aux premières équipes de sapeurs-pompiers déployées sur le terrain. Parallèlement, il faut installer les hôpitaux de campagne. Nous avons été sollicités pour monter un poste médical avancé, qui a été acheminé par avion vers Mayotte avec les trois premiers sapeurs-pompiers.

Dans un deuxième temps, il convient de coordonner l'assistance aux personnes. Dans ces missions « aller vers », les sapeurs-pompiers sont regroupés par groupes d'une dizaine ou d'une vingtaine comprenant des pharmaciens, des médecins et des infirmiers, équipés de matériel médico-secouriste, qui se déplacent vers les zones sinistrées pour reconforter, dresser un état des lieux de ce qu'ils comprennent de ce qu'ils voient pour faire des remontées aux autorités, prodiguer les premiers soins et, le cas échéant, organiser l'évacuation vers les hôpitaux qui ont été mis en place.

Outre ces missions de secours à personne, dans une catastrophe d'une telle ampleur, il y a aussi les aspects matériels. Nos sapeurs-pompiers ont donc participé parfois à des opérations de bâchage et de nettoyage, par exemple, notamment pour permettre la réouverture rapide des écoles parce que, pour la population, c'est un signal fort de retour à la normale.

Donc, des missions de secours à personne et des missions de logistique pour rétablir dans les meilleures conditions une vie « normale », si je puis dire, pour que le cours de la vie puisse reprendre sur l'île. Telles sont, en quelques mots, les missions que les sapeurs-pompiers ont réalisées à Mayotte. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Un grand merci à toutes et tous ! Quel qu'ait été votre engagement, il est important de rappeler que le cœur reste notre force. C'est ainsi que qu'agissent les humains et qu'ils continueront à s'entraider face à ces catastrophes qui, malheureusement, les frappent.

Je vous invite à quitter la salle pour prendre une photo dans la cour du château.

*Suspendue à douze heures trente, la séance est reprise à quatorze heures*

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La séance est reprise.

Nous allons vérifier le quorum.

**M<sup>me</sup> CHEVREUX, Secrétaire de séance.** – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M. Éric BODEAU, M<sup>me</sup> Marie-Christine BUNLON à M. Patrice MORANÇAIS, M. Laurent DAULNY a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR, M<sup>me</sup> Hélène FAIVRE à M. Thierry GAILLARD, M. Patrice FILLOUX à M<sup>me</sup> Marie-France GALBRUN, M<sup>me</sup> Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M<sup>me</sup> Armelle MARTIN à M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE, M<sup>me</sup> Isabelle PÉNICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON, M. Nicolas SIMONNET à M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des rapports de la troisième commission.

**CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC  
POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES À DOMICILE  
EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE  
SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

**RAPPORT N° CD2025-03/3/11  
DOSSIER N° 6780**

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – L'Assemblée départementale, réunie lors de sa séance du 27 avril 2015, a décidé d'attribuer la seconde génération de délégation de service public (DSP) de la Creuse à SIRMAD Téléassistance, établissement de la Fondation Partage et Vie. Initialement, ce contrat devait durer dix ans et a été prolongé par avenant pour se terminer le 31 décembre 2025.

Chaque année, un rapport d'activité vous a été présenté et a été validé.

Plusieurs modifications ont été apportées par avenant au contrat d'origine, portant notamment sur la portée du contrat, la gestion du personnel, la tarification des prestations et la mise en place du dispositif « sapeur-pompier référent ».

Différentes possibilités s'offrent à nous pour le mode de gestion à venir : la collectivité peut choisir d'assurer elle-même la gestion sous forme de régie ou en confier la gestion à une tierce partie *via* une concession, une délégation de service public – comme c'est le cas actuellement – ou une convention d'objectifs et de moyens. Après analyse, le choix du Département est de recourir à nouveau à une DSP.

Il faut reconnaître que la DSP permet déléguer tout en garantissant un certain contrôle. Elle s'inscrit dans la continuité pour le Département, mais également pour l'usager. Les objectifs seront d'apporter une réponse organisée, d'éviter une dispersion des usagers chez plusieurs prestataires et de simplifier l'accessibilité aux produits à l'aide d'une offre globale adaptée.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Nous nous orientons donc vers une DSP et un lourd travail reste à faire pour rédiger cette nouvelle délégation de service public et lancer la démarche auprès de prestataires éventuels.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'acter la mise en place d'une nouvelle délégation de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse à compter de 2026 ;
- un prochain rapport vous présentera les modalités de passation de cette future concession de service public. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,*

*VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L3211-1 et ses articles L1411-1 et suivants ;*

*VU le code de la Commande publique et notamment son article L 3211-1 ;*

*VU le rapport CD2025-03/3/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

*VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

**DÉCIDE,**

D'acter la mise en place d'une nouvelle Délégation de Service Public pour la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse, à compter de 2026.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!"  
AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS  
DU GUIDE DES AIDES ET DE LA TÉLÉ-PROCÉDURE**

**RAPPORT N° CD2025-03/3/12  
DOSSIER N° 6702**

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – Il s'agit de vous soumettre les ajustements et modifications du Plan départemental d'attractivité Santé, nécessaires pour l'instruction des demandes. Il vous est proposé de valider ces modifications et les conventions-type relative aux aides.

Les modifications sont reprises dans le rapport, aide par aide, en reprenant le texte initial et le texte modifié. Ces ajustements permettront de monter les dossiers de façon plus précise et efficiente que par le passé.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Cela ressort de l'évaluation qui en a été faite.

La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Mon intervention ne porte pas sur ce rapport proprement dit, mais sur le volet social. Je laisse donc plutôt s'exprimer ceux qui auraient des questions sur ce rapport précisément.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Personne ne souhaite s'exprimer. Je vous propose donc :

- d'approuver les ajustements et modifications du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23...! » ;
- de valider les conventions-type relatives aux aides financières du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23...! », annexées au rapport ;
- de m'autoriser à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ "AVEC NOUS, DITES 23...!" - AJUSTEMENTS  
ET MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS DU GUIDE DES AIDES ET DE LA TÉLÉ-  
PROCÉDURE**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU la délibération de l'Assemblée Départementale n°CD2024-10/3/1 du 11/10/2024 adoptant le Plan Départemental d'Attractivité Santé "Avec nous, dites 23...!" ;  
VU le rapport CD2025-03/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

**DÉCIDE,**

- d'approuver les ajustements et modifications du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23...! » comme annoncé ci après :

**- Règlement n°1 relatif au stage :**

Conditions d'éligibilité (§ 2)

. **Texte initial** : « Le stage doit avoir lieu dans le département de la Creuse. Le stage ne doit pas avoir débuté au moment du dépôt de la demande d'aide par le demandeur. »

. **MODIFIÉ par** « *Le stage doit avoir lieu dans le département de la Creuse. Le dépôt de la demande d'aide doit avoir lieu avant ou pendant la période de stage.*

*Si le dépôt de la demande d'aide au stage est effectué pendant la période de stage, le montant de l'aide sera calculé au prorata de la date de réception de la demande. »*

Dossier à fournir (§ 4)

. **AJOUTER dans la liste des pièces à fournir, dans le paragraphe des « Pièces supplémentaires » :**  
« *Attestation de stage (promesse de stage) remplie et signée par le maître de stage pour l'instruction du dossier* » ;

Modalités de versement de l'aide (§ 6)

. **Texte initial** : « L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu et sur présentation des pièces suivantes :

\* convention d'attribution signée

- \* attestation de réalisation du stage remplie et signée par le maître de stage et transmise mensuellement pour les stages dépassant un mois ou bien à la fin du stage pour les durées inférieures »
- . **MODIFIÉ par** « *L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu et sur présentation des pièces suivantes :*
- *Convention d'attribution signée ;*
  - *Attestation de réalisation du stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage. Si l'attestation de réalisation de stage n'était pas reçue, l'étudiant devrait rembourser l'aide qu'il a perçue.*
- **Règlements n°2 relatif à la bourse d'études / n°3 relatif à l'acquisition de matériel dentaire et orthoptique / n°4 relatif à la formation / n°5 relatif à l'acquisition d'équipements de télémédecine**

Dossier à fournir (§ 4)

- . **SUPPRIMER de la liste des pièces à fournir** « *le contrat d'engagement réciproque signé* » (celui-ci est transmis au bénéficiaire par le Conseil départemental à l'issue de la commission permanente).
- **Règlements n°3 relatif à l'acquisition de matériel dentaire et orthoptique / n°4 relatif à la formation / n°5 relatif à l'acquisition d'équipements de télémédecine**

Dossier à fournir (§ 4)

- . **INSÉRER dans la liste des pièces à fournir** « *copie du diplôme* ».
- **Règlements n°3 relatif à l'acquisition de matériel dentaire et orthoptique / n°5 relatif à l'acquisition d'équipements de télémédecine**

Critères d'éligibilité (§ 2)

- . **INSÉRER dans le deuxième paragraphe** « *l'achat du matériel neuf ne doit pas avoir été engagé avant le dépôt de la demande d'aide sur la plateforme de télé-procédure* ».
- **Dépôt de demande d'aide en ligne via la Télé - Procédure pour tous les règlements**

Page de validation du dépôt de la demande d'aide

- . **Texte initial** : « Je certifie sur l'honneur avoir fourni des informations exactes – Je signe »
- . **MODIFIÉ par** « *Je certifie sur l'honneur avoir fourni des informations exactes – Je valide* » (la validation se fera en cochant une case dédiée qui vaut pour signature) ;
- d'approuver les conventions-type relatives aux aides financières du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ci-annexées à la présente délibération ;
  - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je redonne la parole à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – Je profite du fait que nous abordions une liasse de rapports relatifs au domaine sanitaire et social pour revenir au décret paru le 31 décembre, qui permet aux EHPAD de pratiquer un double tarif auprès de leurs résidents : le tarif de l'aide sociale et un tarif libre.

Cela engage le Département à mener une réflexion sur le sujet et, demain, à opérer des choix sur les taux des tarifs libres. Avez-vous eu le temps de travailler sur ce dossier ?

Très précisément, selon le décret du 31 décembre, les EHPAD peuvent pratiquer deux tarifs sur la partie hébergement, le tarif de l'aide sociale et le tarif dit « libre », qui, me semble-t-il, ne doit pas excéder 35 % du tarif de l'aide sociale. Je cite de mémoire. Les EHPAD pourront donc fixer de zéro à 35 % le différentiel de tarif par rapport au tarif de l'aide sociale qui s'appliquera aux nouveaux entrants. La mesure n'est pas rétroactive.

En tant qu'autorité de contrôle, avons-nous notre mot à dire ?...

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – Tout à fait.

**M. LÉGER.** – Ma question est-elle prématurée ? Avez-vous travaillé sur le sujet, car ce ne sera pas sans conséquence sur le prix de journée.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur.** – Nous devons donner l'autorisation, en effet, pour que la mesure puisse s'appliquer dans les EHPAD. À ce jour, il ne me semble pas que nous ayons des retours ou des demandes d'établissement, n'est-ce pas, monsieur MEDGE ?

**M. METGE, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion sociale.** – Nous avons voté la possibilité, mais nous n'avons pas reçu de demandes à ce jour.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Nous avons délibéré et adopté cette possibilité offerte aux conseils d'administration des EHPAD du département en décembre dernier.

**M. LOZACH.** – Les personnes concernées ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale. Les établissements doivent formuler la demande avant le 31 mars. Nous y arrivons.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Par la délibération du mois de décembre, la liberté est donnée aux établissements de mettre en place des tarifs d'hébergement différents selon les ressources pour des résidents qui disposent de moyens alors que d'autres – on le sait puisqu'ils sont nombreux en Creuse à bénéficier de l'aide sociale – ont un niveau de ressources inférieur à des seuils fixés réglementairement. C'est le Conseil départemental qui, sur récupération sur succession, finance à leur place.

Si l'on m'apprend, demain, qu'aucun des établissements creusois n'a utilisé cette possibilité pour réajuster ses recettes, je ne sais quelles en seront les conséquences, non pour le Conseil départemental puisque nous finançons en fonction du niveau de dépendance, sur un point GIR moyen de l'établissement. En revanche, si les établissements en grande difficulté ont la possibilité de bénéficier de fonds d'urgence auprès de l'ARS ou du ministère – et il me semble que la disposition a été reconduite dans la loi de finances – et qu'ils n'ont pas mobilisé ce levier de recettes nouvelles, je ne sais ce que décideront les commissions.

C'est un peu le même principe qu'avec notre augmentation de DMT0.

Nous vous tiendrons au courant et nous ferons un point au mois d'avril pour savoir si un ou plusieurs établissements du département ont déposé des demandes. Les directeurs et les gestionnaires sont informés. L'information tourne dans la fédération nationale des établissements depuis longtemps. S'ils ne l'ont pas proposé, que puis-je vous dire ?

S'il n'y pas d'autre intervention, l'ordre du jour appelle l'examen du rapport de la deuxième commission – Accueil et Attractivité.

## **CD - ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ**

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE  
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ  
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2024 ET PERSPECTIVES 2025**

**RAPPORT N° CD2025-03/2/13  
DOSSIER N° 6706**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur.** –

L'action du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé repose sur quatre missions principales : la conservation et la diffusion d'une collection de référence sur la tapisserie d'Aubusson ; la conduite d'une politique volontariste de création contemporaine avec la constitution du Fonds contemporain et la réalisation de grandes tentures événementielles ; la pérennisation de la filière de production complète et préservée, avec l'impératif de formation en relation avec le GRETA du Limousin, de transmission et de promotion de ces savoir-faire d'excellence ; et le développement de l'écosystème design textile/art tissé AUBUSSON - FELLETIN en lien avec les différents partenaires institutionnels, avec l'objectif d'attirer vers AUBUSSON et FELLETIN des porteurs de projet et entrepreneurs, en appui sur une stratégie de territoire.

Le projet d'écosystème est orienté autour des quatre axes suivants : le patrimoine, la création contemporaine et recherche, la formation et développement économique et l'équipement immobilier de la Cité.

Le Conseil départemental est le premier financeur du syndicat mixte, d'une part, au travers de sa participation en sa qualité de membre, d'autre part, par le soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sous-tendent la démarche, notamment la deuxième tranche de son projet immobilier.

Au titre des faits marquants de l'année 2024, il est à noter une fréquentation élevée qui s'est élevée à 50 548 visiteurs, dont 24 453 personnes au CCAJL pour l'exposition « Aubusson tisse Tolkien ». On peut considérer que la fréquentation se serait élevée à 60 000 visiteurs sans la fermeture de la Cité à la fin août 2024 pour effectuer les travaux dans le bâtiment afin de bénéficier de la subvention FEADER de 600 000 €, dont la date limite d'utilisation était au 31 décembre 2024.

Il est à noter que les Creusois sont la première origine géographique en nombre de visiteurs, ce qui démontre bien un attachement renouvelé des habitants à ce savoir-faire. L'exposition estivale organisée autour des seize tapisseries de la tenture Tolkien a été un réel succès.

Cela tient aussi à la création de tentures événements à fort potentiel communicant. La tenture « Aubusson tisse Tolkien » a été achevée en 2024 et se compose de seize œuvres, quatorze tapisseries et deux tapis. Cette opération ayant dépassé 1 M€, la subvention FEDER s'est élevée à 550 000 €.

La tenture « L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson » réunit quatre œuvres monumentales et a connu un franc succès. La campagne de mécénat participatif menée pour la réalisation de la cinquième tapisserie « La sieste de Mei et Totoro » a permis de collecter 125 000 € de dons. Le tissage de cette œuvre de trente mètres carrés sera engagé en mars 2025, et les visiteurs pourront découvrir l'avancement de ce tissage lors de leur visite de la Cité.

La commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand », de vingt-trois mètres sur deux mètres quinze, de l'artiste Françoise PÉTROVITCH est en cours de réalisation par la Manufacture Robert FOUR. Elle sera achevée en 2026, année de commémoration des 150 ans de la disparition de l'écrivain. Cette opération est financée à 50 % par le ministère de la Culture, le Conseil régional Centre Val-de-Loire, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ainsi que le Conseil départemental de l'Indre et le Syndicat mixte. La fondation AG2R La Mondiale a confirmé, à la fin 2024, son soutien à hauteur de 38 000 €.

Ces trois tentures prendront place dans l'extension de la Cité de la Tapisserie dont les travaux seront achevés pendant l'été 2025.

Une tapisserie sera également réalisée d'après une œuvre de l'auteur de bandes dessinées Philippe DRUILLET, grâce à un soutien important de 48 000 € de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, celui de la Baronne Ariane de ROTSCHILD et celui de la Fondation Cointreau.

La Cité mène une politique dynamique de recherche de mécénats. En effet, elle est parvenue à obtenir plus de 2,5 M€ de mécénat depuis sa création. Il est à noter que le projet d'extension de la Cité de la tapisserie fait l'objet de mécénats privés à hauteur de 750 000 € par la Fondation Bettencourt-Schueller et le Crédit Agricole Centre France. Haltra Group financera à hauteur de 40 000 € par an pendant trois ans l'organisation annuelle d'un appel à création permettant de faire émerger de jeunes créateurs.

En termes de constitution de partenariats avec les acteurs du secteur, la création contemporaine est mise en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines.

La recherche et l'innovation ont fait l'objet de projets mobilisant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création : ENSAD LIMOGES, ENS d'Architecture de BORDEAUX, ESADSE/Cité du Design de SAINT-ÉTIENNE, Département Arts Appliqués du Lycée Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE, Lycée Duperré à PARIS, École Camondo à PARIS, Cité de la Mode et du Design de PARIS, EESI d'ANGOULÊME-POITIERS, Centre international de la tapisserie de Tournai, HEPIA GENÈVE, Académie des Beaux-Arts d'HANGZHOU.

La formation de lissiers mise en place en 2010 connaît aujourd'hui sa huitième promotion. Prévues sur une durée de deux ans, elles suscitent un réel intérêt puisque le nombre de candidats est en augmentation à chaque renouvellement. Il me semble que cette année, nous avons une trentaine de candidats pour une formation limitée à...

**M. LOZACH.** – Douze.

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur.** – Douze places, c'est cela !

Au-delà de la mise en place de la formation de lissiers, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Le premier bilan fait état de l'ouverture de six nouveaux ateliers, qui laissent entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement.

Par ailleurs, les diplômés de la formation de lissiers sont également recrutés par les manufactures et ateliers existants sur le territoire d'AUBUSSON. L'activité phare tapisserie avec la notoriété d'Aubusson doit être complétée par l'implantation de porteurs de projets sur le Sud creusois, à travers le Pôle de compétences art textile/art tissé.

Un incubateur textile « Manufacture de Proximité » a été inauguré en 2023 à la Villa Châteaufavier à AUBUSSON. Cette initiative est portée par la CCI de la Creuse en lien avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et avec le soutien du Plan Particulier pour la Creuse.

La deuxième tranche du projet immobilier de la Cité de la tapisserie se décline en trois volets : la construction de l'extension qui devrait, si tout se déroule correctement, être terminée pour le début de la saison d'été...

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Plutôt septembre.

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur.** – Donc, plus tard ! Nous aurions pu espérer que l'extension ouvre en début de saison mais, finalement, ce ne sera pas le cas.

Le second volet, ce sont les aménagements dans le bâtiment existant. L'enveloppe budgétaire

est de 7,5 M€. Les travaux du pôle professionnel, troisième volet, de développement en janvier 2025 et s'étendraient jusqu'en septembre pour une ouverture prévue à l'automne prochain.

Les perspectives pour 2025 sont les suivantes :

Le Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines poursuivrait le tissage de l'œuvre monumentale « La sieste de Mei et Totoro », cinquième œuvre de la tenture MIYAZAKI. Seraient réalisés deux Carrés d'Aubusson supplémentaires, le tissage de l'œuvre « Salammbô » de Philippe DRUILLET, appel à projets soutenu par Haltra Communities.

L'objectif est que les œuvres du Fonds contemporain soient de plus en plus présentées et exposées dans des institutions muséales et des centres d'art, devenant ainsi ambassadrices de la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson.

L'exposition estivale 2025 sera consacrée à la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle et présentera cinquante œuvres originales au sein du nouveau parcours de l'extension de la Cité de la tapisserie.

Est prévue également l'édition d'un carnet de création contemporaine « Intentions », soutenu par la Fondation d'entreprise Hermès.

Le développement régulier du service éducatif de la Cité a permis de recevoir en 2023 environ 2 200 élèves de la maternelle au lycée, issus du département et de départements limitrophes.

La Cité poursuit ses présentations itinérantes sur le territoire. La conservatrice Alice BERNADAC donnera une conférence à LA SOUTERRAINE et au Théâtre Hélios de MÉRINCHAL en 2025.

Sera poursuivi le tissage en cours par la Manufacture Robert FOUR de la commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand », dans la perspective de la commémoration en 2026 des 150 ans de sa disparition. Cette opération est menée grâce au soutien du ministère de la Culture, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil régional Centre-Val de Loire, du Conseil départemental de l'Indre et en partenariat avec le Centre des monuments nationaux, gestionnaire de la Maison de George SAND à NOHANT.

Une mise en œuvre de services aux professionnels pour la filière tapis/tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label Manufacture de proximité, piloté par l'État et en lien avec la Villa Châteaufavier, nouveau lieu d'accueil à AUBUSSON de porteurs de projet art textile/art tissé, géré par la CCI de la Creuse.

La politique d'acquisition de tapisseries de la Cité sera précisée ultérieurement par la conservatrice, Alice BERNADAC, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ces acquisitions se feront de façon ciblée sur les lacunes à combler de la collection départementale et au gré des opportunités de ventes, mais aussi des donations.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Les rapports concernant la Cité de la Tapisserie sont toujours bien présentés, complets, structurés, mais je trouve qu'il manque un point, celui relatif aux perspectives 2025, puisque la tapisserie d'AUBUSSON sera présente au plus grand événement culturel du monde, à savoir l'exposition universelle d'OSAKA à partir du mois d'avril qui durera six mois.

Notre tapisserie d'AUBUSSON sera exposée au sein du pavillon de la France, idéalement placé, juste à l'entrée de l'exposition et à côté du pavillon du Japon. Normalement ce n'est pas par milliers ou dizaines de milliers de personnes que devrait se chiffrer la fréquentation puisque 28 millions de visiteurs sont attendus. On peut donc penser que sur ces 28 millions de visiteurs, plusieurs centaines de milliers passeront devant cette tapisserie d'AUBUSSON consacrée, bien évidemment, à MIYASAKI puisque l'exposition universelle se déroule au Japon.

C'est très bien parce que le commissaire français de l'exposition, Jacques MAIRE, le fils d'Edmond MAIRE, était très sceptique au départ. C'est après être venu très discrètement à la Cité de la Tapisserie durant l'été 2023 qu'il a changé d'avis et accepté de voir exposée la tapisserie d'AUBUSSON à OSAKA.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Une autre tapisserie sera également présentée dès le mois d'avril au musée de la province d'AICHI, à NAGOYA. Ce sont donc deux tapisseries d'Aubusson, d'AUBUSSON-FELLETIN qui parcourront ce long chemin vers le Japon où nous nous rendrons avec le directeur et le chargé de mission économique, la Vice-présidente de la Région en charge du tourisme, le Comité régional de tourisme, au mois d'avril, pour participer à la présentation de ces œuvres et du savoir-faire de nos lissiers, et travailler également avec les tour-opérateurs, comme cela s'était fait il y a un an avec le Comité régional de tourisme.

Cinq tour-opérateurs ont inscrit AUBUSSON dans un parcours de visites en France, dans un rapprochement avec LIMOGES et BORDEAUX, bien sûr.

Personne ne souhaite plus prendre la parole ?...

Sans vouloir être l'empêcheuse de tourner en rond et tout en sachant qu'il ne faut pas mal parler de ses collègues, permettez-moi tout de même de refaire les comptes. Vous vous souvenez qu'en anticipation de l'ouverture de l'agrandissement de la Cité, nous avons veillé, au sein du comité syndical, à anticiper les besoins de financement en fonctionnement. Il est vrai que lorsque l'on crée de nouvelles infrastructures, le reste à charge est souvent très minoré pour les collectivités. Je m'étais dit que ces nouveaux espaces engendreraient des coûts de fonctionnement et des recettes nouvelles pour le comité syndical.

Comme tous les Conseils régionaux, comme tous les Départements et toutes les intercommunalités et communes, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine rencontre des difficultés financières, mais nous en avons parlé au comité syndical et nous précisons cela au mois d'avril, lorsque nous voterons le budget. En attendant, un courrier est en préparation pour la Vice-présidente, M<sup>me</sup> CLAVEAU, qui se trouve être aussi membre du comité syndical. J'ai croisé le président ROUSSET au Salon de l'Agriculture, mais ce n'était pas le moment d'évoquer ce sujet... selon lui !

La Région avait assis sa participation au fonctionnement à hauteur de 400 000 €, à partir de 2023. En 2023, parce que l'agrandissement de la Cité n'était pas encore ouvert, la Région n'a versé que 334 305 €. Elle a fait de même en 2024, et nous annonce une baisse de 20 000 € par rapport à ce qu'elle a versé les années précédentes, pas par rapport aux 400 000 € prévus initialement depuis 2023.

Je souligne que le Conseil départemental et Creuse Grand Sud ont honoré leurs engagements.

Je me livre à un petit calcul : pour 2023, 2024 et 2025, la Région n'aura pas honoré ses engagements de plus 217 000 €. Cumulé, cela commence à représenter un certain montant.

Nous verrons comment se déroule l'année 2025. La Cité n'ouvrant qu'en fin d'été, le coût de fonctionnement ne sera pas le même que pour une année pleine. Mais je resterai vigilante sur ce point. Je comprends que des économies doivent être réalisées dans toutes les collectivités, mais cela m'ennuie énormément pour la Cité que la Région nous prive de recettes qui, comme je vous le disais, en cumulé, s'élèvent à plus de 217 000 €.

C'est une affaire à suivre, mais les Vice-présidents et les élus de la Région qui siègent au comité syndical en ont été informés aussi.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce rapport, je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ:  
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2024 ET PERSPECTIVES 2025**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-03/2/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,*

**DÉCIDE,**

de donner acte à Madame la Présidente du Conseil départemental, de la communication des éléments relatifs au bilan du fonctionnement de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson pour l'année 2024 et des propositions d'orientations pour l'année 2025.

**A – Faits marquants de l'année 2024**

*Une fréquentation élevée*

La fréquentation de la Cité de la tapisserie s'est élevée à 50 548 visiteurs (dont 24 453 personnes au CCAJL pour l'exposition « Aubusson tisse Tolkien »). La fréquentation se serait élevée à 60 000 visiteurs s'il n'y avait pas eu la fermeture de la Cité fin août 2024 pour effectuer les travaux dans le bâtiment existant et recevoir la subvention FEADER de **600 000 €** (dont la date limite de consommation était fixée au 31/12/2024). Il est à noter que les Creusois sont la première origine géographique en nombre de visiteurs, ce qui démontre bien un attachement renouvelé des habitants à ce savoir-faire.

L'exposition estivale au Centre culturel et artistique Jean Lurçat, organisée autour des 16 tapisseries de la tenture Tolkien, a été un succès ; les commentaires laissés par les visiteurs sont élogieux.

*Création de tentures évènements à fort potentiel communicant :*

La tenture « Aubusson tisse Tolkien » s'est achevée en 2024. Elle est composée de 16 œuvres : 14 tapisseries et 2 tapis. Cette opération ayant dépassé **1 million d'euros**, la subvention FEDER s'est élevée à **550 000 euros**

La tenture « L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson » qui réunit 4 œuvres monumentales a connu un succès considérable. La campagne de mécénat participatif menée pour la réalisation de la 5ème tapisserie « La sieste de Mei et Totoro » a permis de collecter **125 000 €** de dons et surtout conduit à un retentissement national et international de cette opération. Le tissage de cette œuvre de 30 m<sup>2</sup> sera engagé en mars 2025 et les visiteurs pourront découvrir l'avancement de ce tissage lors de leur visite de la Cité.

La commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand » de plus de 50m<sup>2</sup> (23m x 2m15) de l'artiste Françoise Péetrovitch est en cours de réalisation par la Manufacture Robert Four à Aubusson et sera achevée en 2026, année de commémoration des 150 ans de la disparition de l'écrivain. Cette opération est financée à 50 % par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional Centre Val

de Loire, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, ainsi que le Conseil Départemental de la Creuse et le Syndicat mixte. La fondation AG2R La Mondiale a confirmé fin 2024 son soutien à hauteur de **38 000 €**. Ces trois tentures prendront place dans l'extension de la Cité de la tapisserie dont les travaux seront achevés pendant l'été 2025. Une tapisserie va également être réalisée d'après une œuvre de l'auteur de bandes dessinées Philippe Druillet, grâce à un soutien important de **48 000 €** de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, celui de la Baronne Ariane De Rothschild et celui de la Fondation Cointreau.

#### Une politique dynamique de recherche de mécénats :

La Cité de la tapisserie est parvenue à obtenir plus de **2,5 millions d'euros** de mécénat depuis sa création. La tendance actuelle de la politique de mécénat des fondations et entreprises est dirigée essentiellement sur la création contemporaine et la transmission des savoir-faire ou la promotion des métiers d'art français. Il est à noter que le projet d'extension de la Cité de la tapisserie fait l'objet de mécénats privés à hauteur de **750 000 €** (Fondation Bettencourt-Schueller, Crédit Agricole Centre France). Haltra Group financera à hauteur de **40 000 €** par an pendant 3 ans l'organisation annuelle d'un appel à création permettant de faire émerger de jeunes créateurs et éventuellement de réaliser leur projet en tapisserie d'Aubusson.

#### Constitution de partenariats avec les acteurs du secteur :

La création contemporaine est principalement mise en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines. Recherche et innovation ont fait l'objet de projets mobilisant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création : ENSAD Limoges, ENS d'Architecture de Bordeaux, ESADSE/Cité du Design de Saint-Étienne, Département Arts Appliqués du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, Lycée Duperré à Paris, École Camondo à Paris, Cité de la Mode et du Design de Paris, l'EESI d'Angoulême-Poitiers, le Centre international de la tapisserie de Tournai, HEPIA Genève, Académie des Beaux-Arts d'Hangzhou.

#### Formation, accompagnement de professionnels, Pôle art textile / art tissé :

La formation de lissiers mise en place en 2010 connaît aujourd'hui sa 8ème promotion. Prévue sur une durée de 2 ans, elle rencontre un réel intérêt puisque le nombre de candidats est en augmentation à chaque renouvellement.

Au-delà de la mise en place de la formation de lissiers, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Un premier bilan : ouverture de 6 nouveaux ateliers qui laissent entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement.

Par ailleurs, les diplômés de la formation de lissiers sont également recrutés par les manufactures et ateliers existants.

L'activité phare tapisserie avec la notoriété d'Aubusson doit être complétée par l'implantation de porteurs de projet sur le Sud creusois, à travers le Pôle de compétences art textile/art tissé. Un incubateur textile « Manufacture de Proximité » a été inauguré en 2023 à la Villa Châteaufavier à Aubusson. Cette initiative est portée par la CCI de la Creuse en lien avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et avec le soutien du Plan Particulier pour la Creuse. Elle est en cours d'articulation avec le projet Manufacture de Proximité soutenu par l'ANCT et porté par la Cité en lien étroit avec l'association Lainamac.

#### La deuxième tranche du projet immobilier de la Cité de la tapisserie :

Elle se décline en 3 volets :

- la construction de l'extension ;
- les aménagements dans le bâtiment existant ;
- le pôle professionnel.

L'espace au 3ème étage a été aménagé pour accueillir un local spécifique adapté au traitement des cartons de Jean Lurçat légués au Conseil départemental ; le système de climatisation a également été entièrement rénové pour le rendre plus efficient. Ces travaux ont nécessité la fermeture précoce fin août 2024 de la Cité de la tapisserie mais ont été rendus éligibles à une subvention importante du FEADER accordée par le Conseil Régional.

L'extension de la Cité sera terminée pendant l'été 2025. L'enveloppe budgétaire de **7,5 millions d'euros** est maîtrisée.

Les travaux du Pôle professionnel vont démarrer en janvier 2025 et s'étendre jusqu'en septembre pour une

ouverture prévue à l'automne prochain.

### **B - Perspectives pour 2025**

Le Conseil départemental, en sa qualité de membre statutaire du Syndicat mixte, accompagne financièrement l'action de la Cité dans les projets qu'elle conduit en faveur du renforcement de l'image de la tapisserie autour de « l'univers Aubusson » :

- Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines : tissage de l'œuvre monumentale « La sieste de Mei et Totoro », 5ème œuvre de la tenture Miyazaki, réalisation de deux Carrés d'Aubusson supplémentaires, tissage de l'œuvre « Salammbô » de Philippe Druillet, appel à projets soutenu par Haltra Communities. L'objectif est que les œuvres du Fonds contemporain soient de plus en plus présentées et exposées dans des institutions muséales, centres d'art et deviennent ainsi ambassadrices de la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson. L'exposition estivale 2025 sera consacrée à la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson depuis le début du XXIème siècle et présentera 50 œuvres originales au sein du nouveau parcours de l'extension de la Cité de la tapisserie ;

- Édition d'un carnet de création contemporaine « Intentions », soutenu par la Fondation d'entreprise Hermès ;

- Le développement régulier du service éducatif de la Cité qui reçoit environ 2 200 élèves de la maternelle au lycée (en 2023), issus du département et de l'extérieur ;

- La Cité poursuit ses présentations itinérantes sur le territoire, la conservatrice Alice Bernadac donnera une conférence à La Souterraine et au Théâtre Hélios de Mérinchal en 2025 ;

- Poursuite du tissage en cours par la Manufacture Robert Four de la commande publique artistique d'une tapisserie long format (23m x 2m15) « Hommage à George Sand », dans la perspective de la commémoration en 2026 des 150 ans de sa disparition. Cette opération est menée grâce au soutien du Ministère de la Culture, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Régional Centre-Val de Loire, du Conseil départemental de l'Indre et en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire de la Maison de George Sand à Nohant (36). La médiation auprès des jeunes publics sera également favorisée en relation avec la direction des collèges du Conseil départemental ;

- Mise en œuvre de services aux professionnels pour la filière tapis/tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label « Manufacture de proximité » piloté par l'État (ANCT) et en lien avec la Villa Châteaufavier, nouveau lieu d'accueil à Aubusson de porteurs de projet art textile/art tissé géré par la CCI de la Creuse ;

- La politique d'acquisition de tapisseries de la Cité sera précisée par la conservatrice, Alice Bernadac, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ces acquisitions se feront de façon ciblée sur les lacunes à combler de la collection départementale et au gré des opportunités de ventes, mais aussi des donations.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

# CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

**CONSULTATION SUR LES PROJETS D'ENJEUX  
DU BASSIN LOIRE BRETAGNE  
POUR LA GESTION DE L'EAU DE 2028 À 2033**

**RAPPORT N° CD2025-03/4/14  
DOSSIER N° 6708**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Comme l'ensemble des départements situés sur le bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, nous sommes consultés au sujet des futurs enjeux de ce bassin en prévision de la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) Loire-Bretagne et du Plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033.

Des remarques et des observations sont proposées et formulées en annexe.

L'objet de la consultation est de s'assurer que les enjeux à traiter sont partagés par l'ensemble des partenaires et des acteurs de la gestion de l'eau. Il est utile de préciser qu'à ce stade, il ne s'agit pas de décider des actions ou des moyens à mettre en œuvre. Cela fera l'objet d'une nouvelle consultation qui sera effectuée en 2026-2027.

Les deux projets sur lesquels porte cette consultation sont les Enjeux et programmes de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 et son calendrier de travail. Cela repose sur sept enjeux :

- Enjeu 1 : Dérèglement climatique – la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique ;
- Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures ;
- Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau ;
- Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau ;
- Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative, équilibrée, partagée et durable de l'eau ;
- Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité ;
- Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Sur ce dernier enjeu, nous sommes moins concernés, évidemment.

Les remarques et observations pour ce premier projet sont détaillées dans l'annexe jointe au présent rapport.

Le second projet concerne les Questions importantes et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033, son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation. Il ne nous concerne pas puisque le département de la Creuse n'a pas de secteur identifié à risque important d'inondation. Ce sujet n'a, par conséquent, pas amené d'observation de notre part.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire Bretagne et son calendrier de travail tout en formulant les remarques et observations détaillées en annexe ;
- d'approuver le projet des questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033, sans émettre d'observations. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**CONSULTATION SUR LES PROJETS D'ENJEUX DU BASSIN LOIRE BRETAGNE POUR LA GESTION DE L'EAU DE 2028 A 2033**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,*

*VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

*VU le rapport CD2025-03/4/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

*VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

**DÉCIDE,**

- d'approuver le projet des « enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire Bretagne » détaillés ci après et son calendrier de travail tout en formulant les remarques et observations détaillées en annexe de la présente délibération ;

Enjeu 1 : Dérèglement climatique : « La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique »

Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix , accompagner les transitions et affronter les ruptures

Enjeu 3 : « Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

Enjeu 5 : la sobriété des usages, au coeur d'une gestion quantitative, équilibrée, partagée et durable de l'eau

Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

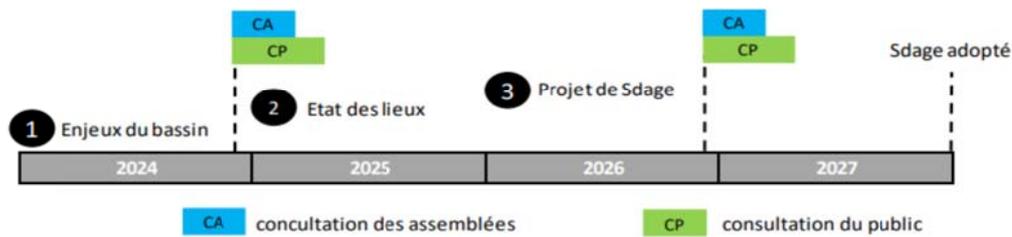
Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

### 3.4. Programme et calendrier de travail pour la planification de la gestion de l'eau de 2028 à 2033

Le programme de travail pour la mise à jour du Sdage doit permettre la participation de tous les acteurs du bassin concernés par la gestion de l'eau. Il doit aussi permettre d'informer et d'associer les habitants, car de leur implication dépend la réussite de ses politiques.

La mise à jour du Sdage comprend trois grandes étapes :

- l'identification des enjeux (questions importantes) auxquels devra répondre le Sdage,
- la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin,
- l'élaboration du projet de Sdage mis à jour et son programme de mesures.



risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033, sans émettre d'observations.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT  
AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE**

**RAPPORT N° CD2025-03/4/15  
DOSSIER N° 6783**

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Cette désignation est importante parce qu'une session a lieu la semaine prochaine.

Y a-t-il des candidatures ?...

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de désigner M. Bertrand LABAR en tant que représentant du Département au sein de la Chambre d'agriculture de la Creuse. (Adopté à l'unanimité.)

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le décret du 8 juillet 2024, article R 511-7-1 précisant qu'un membre doit être désigné par Département pour participer de aux sessions de la chambre départementale avec voix consultative ;  
VU le rapport CD2025-03/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

**DÉCIDE,**

De désigner M. Bertrand LABAR en tant que représentant du Département au sein de la Chambre d'agriculture de la Creuse afin de pouvoir participer de droit aux sessions de la chambre départementale avec voix consultative.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

**RETRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA  
POUR LA GESTION DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

**RAPPORT N° CD2025-03/4/16  
DOSSIER N° 6754**

**M. LABAR.** – Après avoir été élu désigné, je vais être déchu !

Le Département de la Creuse a intégré le groupement d'intérêt public (GIP) TERANA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui regroupe dix Départements et une société coopérative ouvrière de production, laquelle souhaite également quitter le GIP.

L'objet du GIP est de regrouper les activités et moyens affectés aux laboratoires départementaux d'analyses. En amont de cette intégration, une étude financière avait été réalisée, qui témoignait d'un excédent et d'une situation globale favorable, et donc propice au maintien et au développement possible des activités du Laboratoire départemental de la Creuse.

Le Département avait donc décidé de devenir membre du GIP TERANA, avec une contribution annuelle évaluée en 2023 à 602 100 €, soit 23,03 % du besoin de financement du groupement.

Toutefois, et contrairement aux informations communiquées au Département, la situation financière, la stratégie commerciale et le management des équipes s'avèrent très différents de ce qui avait été négocié avant l'intégration. Depuis l'intégration, les déficits budgétaires se sont révélés bien supérieurs aux prévisions initiales. En conséquence, notre contribution a évolué, passant à 917 973 €, soit une augmentation supérieure de 52 % par rapport au budget initial

Pour 2025, les perspectives restent inquiétantes avec une contribution prévisionnelle non stabilisée, prévue entre 850 000 € et 1 M€. De plus, cette hausse est associée à une dette d'un peu plus de 1 M€ que le GIP doit encore au Département.

Par ailleurs, la stratégie de développement industriel et commercial du GIP n'est pas en ligne avec les objectifs définis à l'entrée en 2023. Cela pénalise notre Laboratoire car il a été constaté une dégradation de la qualité des services, même si des corrections ont été apportées. Cela a eu des conséquences sociales, qui se sont traduites par une perte de six postes – même si je précise d'emblée qu'il y a eu un départ à la retraite, une fin de MAD et un départ volontaire d'un CDD – et surtout un manque de visibilité la gouvernance du GIP

Malgré la sollicitation par le GIP d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dédié depuis plusieurs mois, on constate l'absence de feuille de route pour redresser la situation financière et organisationnelle.

L'incertitude pesante et l'absence de visibilité quant à la pérennité des activités, de l'organisation et des finances du GIP nous amènent à proposer le retrait du GIP TERANA. Cette décision est motivée par la nécessité pour le Département de retrouver une autonomie stratégique et financière dans la gestion de notre Laboratoire.

Le retrait implique de clarifier le partage des biens et des dettes, des personnels et des contrats en cours. Ce travail sera mené dans un esprit de coopération afin de traiter chaque point étape par étape pour que le transfert puisse être effectif à la fin de l'exercice 2025. C'est ce que l'on appelle le « protocole transactionnel ».

Pour ce qui est de notre feuille de route, le Département réaffirme sa volonté de maintenir un laboratoire sur son territoire. Il a existé, il existe et existera toujours ! Pour autant, les raisons et les objectifs qui ont été à l'origine du choix de rejoindre TERANA en 2023 sont toujours d'actualité :

- Maintenir un site analytique performant et une activité économique sur le département.
- Limiter le financement du laboratoire au regard des marges financières du Conseil départemental et des possibilités pour une collectivité de subventionner des activités qui, pour certaines, relèvent du secteur concurrentiel. À titre d'information, les activités du Laboratoire relèvent, en fait, de la catégorie des services publics industriels et commerciaux. Cela signifie qu'ils ont vocation à être pris en charge par le secteur privé, et peuvent être pris en charge par une personne publique dès lors qu'un motif d'intérêt général par la puissance publique. Ce n'était pas le cas auparavant. Maintenant, il existe des services d'intérêt économique généraux (SIEG), si ce n'est qu'une association de laboratoires privés – APROLAB - a introduit un recours au niveau européen qui est toujours d'actualité.
- Développer un partenariat industriel pour compléter la gamme analytique du LDA 23 et pour être en mesure de proposer de nouvelles analyses ou de nouvelles méthodes analytiques que le Laboratoire n'est pas en capacité de proposer au regard des investissements en matériel ou en personnel importants que nécessitent ces analyses.

Par conséquent, les causes étant toujours présentes et leurs effets aussi, nous ne reviendrons pas à la situation précédant le choix, fût-il raté, d'entrer dans le GIP TERANA.

Une réflexion a été menée au cours du deuxième semestre 2024 afin de définir un positionnement stratégique du LDA 23 permettant de pérenniser l'activité du Laboratoire tout en répondant aux enjeux que je viens de citer.

Les hypothèses de travail sur lesquelles s'est fondée cette réflexion stratégique sont les suivantes :

- Maintenir un outil analytique performant pour les éleveurs et le GDS – il n'y a pas que la santé animale, mais c'est tout de même une large part de l'activité du laboratoire en Creuse.
- Continuer à assurer les services de proximité, dont les prélèvements et la collecte, qui sont essentiels pour que tous les opérateurs du département puissent réaliser les analyses de contrôle nécessaires.
- Définir un niveau maximum de contribution financière par le Conseil départemental. C'est la question que vous posez ce matin.
- Identifier les analyses pouvant être proposées en sous-traitance.
- Une analyse de performance économique a été réalisée afin d'identifier les analyses dont le volume d'échantillons traités ne permet pas de rationaliser la production ou d'investir afin d'automatiser pour en réduire le coût de production.

Il est un peu tôt pour présenter une feuille de route du LDA23 de manière plus précise ; elle devra être adaptée en fonction des négociations de sortie. On peut rater son mariage, mais il ne faut pas rater son divorce ! Ce travail d'adaptation sera réalisé au long du premier semestre 2025 et une attention particulière sera portée aux aspects de ressources humaines, financiers et au portefeuille de l'activité.

Selon l'article 6 de la convention constitutive du GIP TERANA, le CD23 doit signifier sa décision de retrait avant le 31 mars 2025 pour espérer pouvoir quitter le GIP au 31 décembre 2025. Dans le rétroplanning, qui est toujours complexe, il faut tenir compte du fait que cela passe par un arrêté ministériel.

Avec tout le respect que je vous dois, monsieur LÉGER, et celui que vous me devez, je note que vous tombez dans le discours : « C'est de l'amateurisme, si j'avais su, si j'avais été là, je n'aurais pas procédé de la sorte... ». J'avais entendu l'une de vos interventions, un matin tôt, lorsque le sujet était devenu redondant sur *Ici Creuse*, que l'on n'appelle plus *Radio France Bleu*. Vous l'aviez hypothétisé, me semble-t-

il, avant que nous accédions aux responsabilités : voilà ce qu'il aurait fallu faire pour permettre notre Laboratoire. Nous avons eu recours à des cabinets spécialisés. KPMG, comme Klopfer, sont des cabinets qui ont pignon sur rue. S'ils vous disent que la santé financière est correcte...

Vous avez demandé ce matin d'où vient ce déficit budgétaire. Je n'ai plus en mémoire toutes les raisons qui ont abouti à cette situation. Les rentrées ont été trop importantes pendant la période de Covid et se sont accompagnées de l'augmentation des frais de fonctionnement. Toujours est-il que l'on constate une différence de 8 M€ à 9 M€. Si nous étions des amateurs, deux autres Départements l'ont aussi été puisque nous avons été trois, avec l'Indre et la Drôme, à intégrer en même temps ce GIP.

Quoi qu'il en soit, voilà la proposition qui vous est faite cet après-midi. Les agents du Laboratoire sont bien conscients de la situation. Je pourrais céder la parole à Thierry GAILLARD, parce qu'un CST s'est tenu récemment.

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable.** – Ce matin, vous avez posé une question sur la dette de 1,1 M€. C'est assez simple à comprendre, cela concerne le personnel du Conseil départemental mis à disposition du GIP TERANA. Nous avons payé les salaires que le GIP doit nous rembourser. Il n'y a rien de particulier à cacher.

Cette présentation a été effectuée dans le cadre du CST aux représentants du personnel. Je salue à cette occasion le haut niveau de responsabilité de deux agents du Laboratoire qui sont représentants syndicaux, avec lesquels nous avons mené un dialogue très constructif et positif. Ils ont parfaitement pris la mesure des nombreuses difficultés qui se posent, tant d'un point de vue organisationnel que d'un point de vue RH ou financier.

Ils ont également pris la mesure – et vous pourrez leur poser la question si vous le souhaitez – de la façon que le Conseil départemental prend à cœur ce sujet, avec pour une préoccupation majeure de pérenniser les activités du Laboratoire, pas forcément dans la configuration exacte de ce qui existait avant l'intégration au GIP, mais en se préoccupant également de l'aspect des ressources humaines. Ils l'ont parfaitement expliqué à leurs collègues qui siègent au CST du Conseil départemental, ce qui a abouti, sans difficulté, à un vote à l'unanimité en faveur du retrait du GIP et de la mise en place d'un suivi de ces activités par le Conseil départemental.

Ils ont insisté sur un point, important à leurs yeux. Ils ont bien conscience qu'en ce qui concerne certaines activités conduites jusqu'à présent par le Laboratoire, il ne faudra pas s'entêter et qu'il faudra procéder autrement parce que certains travaux, très coûteux et peu rentables, mettraient en péril l'avenir du Laboratoire. L'idée est de travailler ensemble à la construction d'un modèle industriel qui pérenniserait ce Laboratoire dans le temps. Ils ont bien saisi tout l'intérêt que nous portons à cet outil fondamental pour le département.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. LÉGER.

**M. LÉGER.** – La question de savoir si l'on quitte le GIP ne se pose pas. Nous voterons évidemment pour. De la même façon que ne se posait pas la question d'adhérer ou non à un groupement ; nous avons voté favorablement, et, vous avez raison, c'est une position que nous avons anticipée puisque nous avons envisagé en d'autres temps le regroupement au sein d'un autre GIP. La question est plutôt de savoir comment on en est arrivés aussi vite à cette situation terrible. Pour rester dans le même registre que vous, monsieur LABAR, il est rare qu'un divorce suive d'aussi près un mariage !

Nous avons bien compris que le cabinet d'expertise qui a pignon sur rue n'avait pas manifestement bien vu que les chiffres avaient été gonflés en 2020-2021 du fait des analyses liées à la Covid. Mais enfin, il ne faut pas être grand clerc pour savoir qu'à cette époque, les laboratoires ont connu une plus forte activité, et donc davantage de retombées financières qu'en 2019. J'ai quelques difficultés à comprendre qu'un cabinet ayant pignon sur rue ait pu ne rien voir derrière ce surcroît d'activité des années 2020-2021. Qui aurait cru, il y a trois ans, que la situation se serait dégradée autant et si rapidement qu'elle mettrait en péril tout ou partie de l'activité du laboratoire ?

Ce matin, j'ai posé quelques questions. J'ai compris qu'il est sans doute un peu tôt pour obtenir des réponses finalisées à certaines d'entre elles, mais, tout de même, a-t-on une idée des activités qui seront conservées ? J'ai compris que l'on ne reviendrait pas en des temps anciens, mais que sommes-nous sûrs de garder ? Pour quelles activités allons-nous nous battre ? D'ailleurs, quelles seront les conditions de départ du GIP ?

Dans vos propos, vous évoquiez une réglementation européenne sur les services d'intérêt économique général, mais disiez également qu'un recours était déjà engagé par un groupement de laboratoires privés. Cela n'est pas très rassurant quant au fait de pouvoir continuer, demain, à équilibrer les comptes du laboratoire. Comme je le disais ce matin, pourquoi ce qui n'était plus possible hier, c'est-à-dire équilibrer avec de l'argent public une activité en partie privée, le deviendrait demain ?

Bref, cette affaire est extrêmement inquiétante et mal anticipée.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Un point sur les finances : en fait, les recettes ont augmenté avec des marchés nouveaux liés à la Covid en 2020 et 2021. Les Départements dont nous ne faisons pas encore partie, car on trouve toujours que l'on paie trop, avaient demandé à l'époque au GIP de baisser leur participation. Il me semble même qu'il y ait eu une année blanche, durant laquelle les Départements n'ont rien versé au GIP.

L'étude réalisée par KPMG porte sur 2022, et donc sur des comptes excédentaires, qui semblaient de bon augure pour notre intégration. Comme l'indiquait M. LABAR, la Drôme et l'Indre ont eu le même réflexe. Nous n'avions pas perçu – et je pense que KPMG non plus – que nos collègues n'avaient pas versé de participation à la hauteur attendue, d'autant que les recettes allaient diminuer. L'analyse *a posteriori* a révélé que ce manque de contribution a été la principale cause du passage d'une situation excédentaire à un déficit important. Le bureau du DGS, à force d'examiner les comptes administratifs, s'est rendu compte qu'il y avait un delta de recettes dû à cette non-contribution des Départements au cours des bonnes années.

C'est alors que nous avons contesté la participation qui nous était demandée pour résorber ce déficit. Il était hors de question pour nous de couvrir un déficit antérieur au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Je me souviens de la consternation de mes collègues de la Haute-Loire et du Cantal lorsqu'ils ont découvert les centaines de milliers d'euros qu'ils devaient verser pour compenser les contributions non versées précédemment, sans avoir aucune visibilité.

Bertrand LABAR a évoqué des problèmes de management et des problèmes de stratégie financière et commerciale. Le tout cumulé, cela fait beaucoup ! Pour ce qui est du management, une équipe de direction, que je ne nommerai pas, repartie dans son département à la demande des Départements d'origine à la tête de la structure, pas forcément de la Creuse. Cette équipe n'a pas été en mesure d'accompagner le GIP TERANA, de fixer des orientations et surtout n'a pas prévu de capacité prévisionnelle financière.

Je poserai, malgré tout, un petit bémol : en fait, les Départements historiques avaient donné leur accord à l'intégration de nouveaux Départements, mais sans que cela ne leur coûte un euro supplémentaire. Je pense que cela a généré une grande confusion pour l'équipe de direction, qui a eu le sentiment que les Départements historiques, qui avaient vu leur participation très réduite, y compris avec une année blanche, n'avaient pas l'intention d'engager de nouveaux moyens. À mon avis, cela a été la principale source d'erreur et d'apparition et cela a été à l'origine de ce déficit. Je crois d'ailleurs que c'est nous, les Creusois, qui l'avons constaté les premiers.

C'est la première raison qui explique notre position. Certes, nous sommes passés pour les méchants vilains petits canards mais les enjeux étaient trop importants pour nous taire. Dès lors que nous avons analysé la problématique, nous avons tous, d'un commun accord, exigé une stratégie commerciale pour regagner des parts de marché, et surtout un rééquilibrage du mode de fonctionnement. Or, nous avons constaté en 2023 et au début 2024 que nous n'avions pas matière à rester en confiance membres de ce GIP. C'est la raison pour laquelle, non sans protestations de la part de nos collègues, nous avons pris cette décision, considérant que rien n'allait changer, en tout cas pas de façon sérieuse, impactante et rapide.

Nous vous en avons déjà parlé. Nous avons veillé à recueillir l'avis des agents, y compris en dehors du CST. Les agents que nous avons rencontrés nous ont livré leur sentiment de manière spontanée et nous ont orientés dans notre décision. Je me dois de le dire, et tant mieux ! Les perspectives dans lesquelles nous nous engagerons une fois sortis du GIP tiennent aussi à ce qu'ils nous disent, eux qui pratiquent ces analyses au quotidien et rencontrent les usagers de ce laboratoire.

Oui, il y a des marchés sur lesquels, pendant des années, nous avons perdu financièrement, comme les analyses ARS, qui constitue un champ hyperconcurrentiel, pour conserver un marché qui présentait un moindre intérêt pour les acteurs du département et un fort potentiel déficitaire.

C'est l'une des pistes sur lesquelles nous travaillons. Il est précisé dans ce rapport que l'une des forces de notre département réside dans son organisation de collecte. Dans le cadre d'un marché, même si nous ne faisons pas les analyses *in fine*, nous maintenons une participation active dans les processus de collecte, grâce à connaissance du territoire et des clients du LDA.

Enfin, vous l'avez rappelé ce matin, nous rencontrons les agriculteurs partout et tous les jours. Donc, ne vous inquiétez pas, s'ils vous ont saisis, ils nous ont saisis bien avant. Ils s'inquiètent dans le cadre de commissions, nous en avons parlé à la Chambre, au Salon de l'Agriculture... Depuis deux ans, la question est évoquée, notamment après que les analyses sérologiques bovines ont été envoyées à CLERMONT-FERRAND l'année dernière, à une période délicate, faute de moyens et de personnel formé.

Bertrand LABAR s'est fortement mobilisé pour qu'il y ait plusieurs départs et que les résultats arrivent en temps et en heure et sans décalage pour les exportateurs. Nous avons donc pleinement mesuré les difficultés de cette nouvelle organisation.

Nous avons tâché d'y pallier, nous avons rappelé nos objectifs, nos orientations et le service que nous voulions offrir à nos clients en Creuse. Derrière, nous n'avons pas eu de réponse, aucune action permettant d'imaginer des pistes d'amélioration. Nous n'allons donc pas nous entêter. En cas de dysfonctionnement répété, il faut adopter une nouvelle stratégie. C'est celle que nous vous proposons aujourd'hui.

**M. LABAR.** – Vous avez bien complété ma réponse, madame la Présidente. On ne saurait être plus précis ; cela figure mot pour mot dans le dossier. Quant aux secteurs que nous conserverons, même si nous avons déjà quelques idées, nous y réfléchissons. Parmi ceux qui voudraient savoir, il y a bien sûr les agents du laboratoire. Nous n'allons pas nous tromper une seconde fois. Donc, nous y réfléchissons. Il y a des pôles indéfectibles que nous n'abandonnerons pas, mais nous ne pourrons pas revenir à la situation initiale. Il faut donc tout mesurer et objectiver.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Question très pratique : y a-t-il des conditions de sortie ?

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Oui.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Financières ?

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Oui.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Elles sont dans le statut.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Elles figuraient dans le protocole d'accord qui nous a amenés à intégrer le GIP dans la Convention qui nous lie. C'est la raison pour laquelle nous vous avons précisé dans le rapport l'article 6 : il convient de signifier le retrait, avec une délibération de la collectivité, neuf mois au moins avant la fin de l'exercice, c'est-à-dire au 31 mars de cette année, pour espérer sortir à la fin de l'année.

En revanche, sans absolument vouloir polémiquer, monsieur LÉGER, je comprends vos questions qui reflètent les interrogations de votre groupe. Je conçois pleinement que vous soyez dans un rôle d'observation, d'évaluation, voire de censeur. Je pense même que c'est ce qui fait vivre la démocratie. Nous n'avons jamais caché que nous n'étions pas satisfaits de ce dossier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous prenons cette décision rapidement plutôt que de masquer la réalité et de faire comme si tout allait bien. Nous n'avons vraiment pas le sentiment que la situation s'améliorera avant de longues années.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Permettez-moi toutefois une remarque sur le cabinet d'études, KPMG pour ne pas le citer, qui avait deux éléments importants à vous communiquer, à savoir l'effet de la Covid sur les résultats 2020 et 2021 et la non-contribution des Départements. Ces critères importants auraient dû être portés à votre connaissance.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – L'analyse se serait faite en 2023 ou 2024, cela aura été évident. Comme je vous l'ai expliqué, nous-mêmes avons longuement cherché l'origine de ce déficit. Nous avons compris la baisse des recettes, mais il ne s'agissait pas d'une baisse de 50 %. C'est lors de l'examen des comptes administratifs de 2023, l'année suivant leur clôture, que nous avons constaté que les Départements avaient réduit leur contribution en 2020 et ne l'avaient pas versée du tout en 2021, qui était, je crois, la fameuse année blanche. KPMG a réalisé son étude courant 2022, en se fondant sur les comptes 2022 ; le cabinet a donc travaillé l'évaluation et la prospective financière en reprenant les participations des Départements avant la crise Covid.

En 2022, le GIP n'a pas demandé de participation à la hauteur des enjeux pour équilibrer le compte administratif 2022. C'est donc au moment de la construction du budget en 2023 que les questions se sont posées. D'ailleurs, sur autorisation du Préfet du Puy-de-Dôme, le budget 2023 a été voté tardivement car, de fait, le GIP était dans l'incapacité d'équilibrer le budget. C'est alors que nous avons commencé à nous poser des questions, mais nous n'avons pas encore identifié la réelle problématique qu'était le non-versement des subventions des autres Départements.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – KPMG aurait pu souligner qu'il manquait un élément à prendre en compte.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Mais cela n'a été constaté que par la suite. Les comptes administratifs 2022 n'ont été présentés qu'au printemps 2023. Si je vous disais aujourd'hui que tout va bien parce que nous avons réalisé 300 M€ d'excédents en 2024, vous me croiriez. Et puis, lorsque je vous présenterais les comptes administratifs, vous constateriez un problème.

Je ne veux pas excuser KPMG. Je n'ai pas d'action chez eux, pas plus que chez les autres. Nous avons vraiment essayé de décortiquer la situation. Nous avons partagé nos analyses plus particulièrement avec la Drôme et l'Indre, qui sont dans la même situation que nous, mais, je ne sais pas si c'est par solidarité, le nouveau président du GIP qui est un Vice-président de la Drôme ne comprend pas pourquoi nous partons si vite. Nous avons vraiment le sentiment que la situation ne s'arrangera pas de sitôt.

**M. LABAR.** – Je partage votre état d'esprit à tous deux. Je comprends Jean-Luc LÉGER – nous aurions réagi de la même manière – qui dit sur le ton de la plaisanterie que même si l'on peut se marier et divorcer quinze jours après, c'est frustrant. Et il est vrai également que la prochaine fois que KPMG proposera ses services, je ne serai pas le premier à lever la main, même si des éléments d'explication font que l'on peut comprendre ce qu'il s'est passé.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Ce sont des sujets difficiles, je le sais pertinemment, mais face à cette peine, face à ce constat accablant que nous partageons toutes et tous, nous sommes également très amers pour un ensemble de raisons.

Tout d'abord, nous sommes très attachés au maintien, voire à l'amélioration d'un tel service, de qualité, qui concerne tous les Creusois. On parle beaucoup des agriculteurs, certes, mais c'est l'ensemble des Creusois qui sont concernés par ce laboratoire d'analyses, ne serait-ce qu'au travers de l'analyse de l'eau.

Nous y sommes attachés pour tout un ensemble de raisons. Ce matin, M. FOULON se plaisait à se lancer dans des rappels historiques. C'est la gauche qui a décidé la construction de ce Laboratoire départemental d'analyses.

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments.** – Je n'étais pas là.

**M. LOZACH.** – Moi non plus, je n'étais pas là, mais l'inauguration a eu lieu sous la présidence de Bernard de FROMENT après d'innombrables polémiques relatives à la localisation du site, puisque ce laboratoire faisait suite à la direction des services vétérinaires qui était implantée rue de l'Ancienne poudrière à GUÉRET, et devait logiquement faire partie des services départementaux que l'on trouve dans une ville préfecture.

N'oublions pas non plus qu'en 2005, le laboratoire avait fait l'objet d'un programme de modernisation, monsieur LABAR, qui concernait notamment la sérologie, la salle pour les repas, le stockage, etc.

Puis, en 2014-2015, tout était prêt, ou presque, pour un premier regroupement. Une première mutualisation, on s'en souvient, à travers six laboratoires : Cantal, Creuse, Corrèze, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme. Tout était prêt et, si on l'avait fait à ce moment-là, qu'est-ce que cela aurait donné quelques années plus tard ? Nul peut répondre à cette question, personne ne lit dans le marc de café.

Toujours est-il que huit années plus tard – d'aucuns diraient huit années de perdues – était proposée en 2023 cette fusion dans le cadre de ce GIP à dix composantes.

Le retrait de ce GIP ne règle pas l'avenir du laboratoire. Vous le reconnaissez, tout reste à faire. Nous suivrons donc ce dossier, qui mériterait d'ailleurs d'être examiné en session plénière. Je vois qu'à la fin du rapport, vous proposez de donner délégation à la Commission permanente. Pourquoi ? Ce type de dossier peut très bien être inscrit en séance plénière, comme nous l'avons fait aujourd'hui.

En tout cas, le constat est assez accablant. Nous espérons, nous aussi, qu'une solution sera trouvée très rapidement et que les agents seront associés à la réflexion. Les cabinets d'études ne sont pas tous infaillibles, malheureusement. Ce n'est pas parce que le PDG de KPMG France possède une maison en Creuse que KPMG est infaillible.

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments.** – Pas à BOUSSAC !

**M. LABAR.** – Il faut tout de même dédramatiser : le service fonctionne, budgétairement, souvenez-vous et reprenez-moi si je me trompe, les subventions d'équilibre – que nous ne pouvions pas faire, mais enfin, personne ne le savait vraiment – évoluaient entre 500 000 € et 700 000 €. Mais il est vrai que le challenge est devant nous. Cela dit, nous devons faire face à la réalité et adapter notre projet aux évolutions actuelles.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je précise également qu'il s'agit bien ici de délibérer pour annoncer officiellement au sein du GIP notre décision de retrait... ou pas.

Quant au protocole d'accord, nous pensons qu'il sera prêt et présenté lors de l'Assemblée plénière du mois d'avril. Ce ne sont que les actes, et les décisions concrètes qui en découleront seront prises s'il est accepté par la majorité des Conseillers départementaux de la Creuse avant d'être validé par le GIP TERANA, que la Commission Permanente sera chargée d'examiner. Mais le cadre du protocole d'accord vous sera bien proposé en Assemblée plénière.

**M<sup>me</sup> CHEVREUX, Secrétaire de séance.** – Je précise que M<sup>me</sup> Armelle MARTIN avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE, celle-ci ayant quitté l'assemblée, le pouvoir de M<sup>me</sup> Armelle MARTIN est passé à M<sup>me</sup> Renée NICOUX, et M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE donne elle-même pouvoir à M. Jean-Luc LÉGER. Enfin, M. Guy MARSALEIX a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Hélène PILAT.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose donc le retrait du Conseil départemental de la Creuse du GIP TERANA. *(Adopté à l'unanimité.)*

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

**Délibération n°CD2025-03/4/16**  
**Dossier n° 6754**

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**RETRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA POUR LA GESTION DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,*  
*VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*  
*VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*  
*VU la délibération n°CD2022-11/4/2 du 18/11/2022 relative à l'adhésion du Département de la Creuse au groupement d'intérêt public TERANA pour la gestion du Laboratoire Départemental d'Analyses ;*  
*VU l'arrêté ministériel du 23 juin 2023 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « TERANA » publié au JO le 30/06/2023 ;*  
*VU la délibération n° CD2024- 07/1/3 du 12/07/2024 relative au GIP TERANA : Modalités dérogatoires aux clés de répartition de prise en charge du déficit cumulé 2016 - 2023 et abrogation et revoyure des clés de répartition de la convention constitutive ;*  
*VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 20 février 2025 ;*  
*VU le rapport CD2025-03/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*  
*VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

**DÉCIDE,**

De se retirer du Groupement d'Intérêt Public TERANA au 31 décembre 2025 ou à la date de l'arrêté ministériel actant le retrait si celle-ci est postérieure au 31 décembre 2025 pour les motifs légitimes suivants :

- la situation financière très dégradée du GIP TERANA héritée d'une gestion avant l'intégration du Conseil départemental de la Creuse, met clairement en exergue une rupture d'égalité devant les charges publiques subit par le Conseil départemental de la Creuse. La contribution de ce dernier n'est plus corrélée avec l'activité de son laboratoire sur le territoire ;
- et les choix opérés par le GIP TERANA en termes de stratégie industrielle et commerciale défavorables au Laboratoire départemental de la Creuse et non acceptables par le Conseil départemental de la Creuse.

De donner délégation à la Commission Permanente, dans le cadre de son champ de compétence, pour décider des modalités de ce retrait et de réintégration du Laboratoire au sein des services de Département.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

## CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous remercie.

Nous en venons au dernier rapport, qui concerne la cinquième commission – Numérique et Mobilités.

## **SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONTLUÇON-GUÉRET PROLONGATION DE VALIDITÉ**

### **RAPPORT N° CD2025-03/5/17 DOSSIER N° 6758**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur.** – Ce rapport vise à prolonger la durée de validité du Syndicat mixte de l'aérodrome de MONTLUÇON-GUÉRET qui arrive à terme le 16 mars 2025. Le Comité syndical du Syndicat mixte a proposé une prolongation de sept ans supplémentaires. Chaque membre doit délibérer sur le sujet. C'est ainsi que le Conseil départemental étant membre du Syndicat doit délibérer ce jour.

Différents éléments d'information sont précisés dans le rapport relatif à l'activité et aux projets, auquel je vous renvoie. Les deux principaux projets, qui concernent la construction d'une centrale privée photovoltaïque et la future implantation de vols d'essai drones, contribuent à une augmentation des ressources propres du Syndicat, lequel dispose d'une situation financière saine côté endettement, avec un seul emprunt de 100 000 € contracté au taux de 1,20 % sur une durée de quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2037, avec une annuité de 7 294,64 €.

Le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte, apporte sa contribution selon une clé de répartition fixée dans les statuts à hauteur de 36,36 % du budget de fonctionnement et d'investissement.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. FOULON.

**M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments.** – Vous me permettez d'intervenir en tant que président dudit Syndicat.

Pour compléter ce que vient de dire M. Thierry GAILLARD concernant le renforcement de l'aérodrome, sachez que, depuis dix ans que nous en parlons, la société SAFRAN s'installe enfin sur l'aérodrome de LEPAUD ! Cela occasionnera une belle recette annuelle qui viendra renforcer les finances du Syndicat en section de fonctionnement, le tout corrélé avec l'arrivée, via une DSP, d'un nouveau gestionnaire de l'aérodrome qui nous fait le plus grand bien puisqu'il nous apporte de nouvelles et belles pistes de développement, notamment avec une école de pilotage d'hélicoptères.

En effet, la difficulté que rencontrent les aérodromes ou aéroports, ce sont les nuisances aux riverains qui font que les exploitants et utilisateurs sont tellement contraints qu'ils ne peuvent plus s'entraîner. C'est le cas à Istres, par exemple. Donc, peu à peu, ces personnes s'orientent vers des endroits qui occasionnent moins de nuisances de voisinage.

Donc, je vous remercie par avance d'accepter cette prolongation, qui nous donnera plus visibilité, tant au niveau du Syndicat que du gestionnaire. Je suis à votre disposition pour vous faire visiter l'installation de l'aérodrome qui a bien évolué et qui est une bonne chose en termes d'attractivité pour la Creuse.

**M. LOZACH.** – On sent bien une volonté, un souhait – qui est sans doute justifié – de mettre le Syndicat mixte, et indirectement Conseil départemental, en retrait de la gestion de l'aérodrome, avec la passation d'une DSP à un opérateur privé. Puisque cet opérateur recrute et forme des agents supplémentaires, je suppose qu'il y a davantage de mouvements sur l'aérodrome. Mais quelles sont les prévisions en la matière : uniquement l'arrivée de drones ou également d'autres formes d'aéronefs ?

La centrale privée photovoltaïque, qui n'a d'ailleurs pas été inaugurée, monsieur le président, depuis 2021...

**M. FOULON.** – Elle l'a été, et je vous invite à venir la visiter.

**M. LOZACH.** – Enfin, bref... Vous avez évoqué la piste de l'école de pilotage d'hélicoptères.

**M. FOULON.** – Une entreprise forme les pilotes d'hélicoptères à BOURG-EN-BRESSE où la situation devient infernale parce que les contraintes sont telles qu'ils sont extrêmement limités. C'est pour nous une belle opportunité d'implanter cette école de pilotage à LEPAUD, car il faut tout de même stocker quatre hélicoptères et cela représente du trafic puisque les sessions reviennent tous les deux à trois mois. Toutefois, pour cela, il faut un carburant spécial, le JET A-1, que nous sommes en train d'installer car, aujourd'hui, nous avons du Diesel, mais pas ce carburant.

L'armée a également de grosses demandes depuis que nous avons installé l'éclairage nocturne qui permet de décoller et d'atterrir à toute heure.

Enfin, le drone est une autre affaire, encore en attente. Je ne peux donc pas vous fournir d'éléments chiffrés, monsieur LOZACH, mais en termes de retombées, entre Safran et la centrale photovoltaïque que vous aviez engagée à l'époque, les montants financiers sont assez conséquents.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je dois préciser aux membres du Comité syndical qu'ils ne prennent pas part au vote.

Je vous propose d'approuver la proposition de prolongation de la validité du Syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret pour une période de sept années supplémentaires. *(Adopté à l'unanimité des votants - M. Franck FOULON, M<sup>me</sup> Marie-Christine BUNLON, M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, M. Jean-Jacques LOZACH et M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE ne prennent pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD  
En l'absence de Mme Hélène FAIVRE

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET - PROLONGATION DE VALIDITÉ**



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°24-11-05 du comité du 27 novembre 2024 du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Montluçon-Guéret adoptant la prolongation de la validité de l'activité du Syndicat ;  
VU l'article L 5721-2-1 du code général des collectivités territoriales ;  
VU le rapport CD2025-03/5/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

### DÉCIDE,

- d'approuver la prolongation de la durée de validité du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon-Guéret pour une période de 7 ans.  
Étant considéré que le Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon-Guéret a rempli ses missions conformément à ses statuts et qu'il est donc nécessaire de prolonger sa durée de validité pour permettre la poursuite de ses actions.
- de charger Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse ou son représentant de notifier la présente délibération aux membres du Syndicat Mixte et aux autorités compétentes.

**Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Mary-Line GEOFFRE (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Elus Membres du Syndicat Mixte Aérodrome Montluçon-Guéret

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

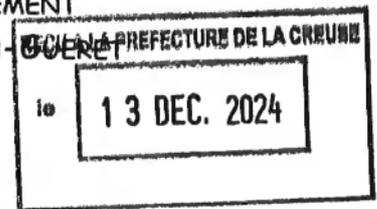


ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT  
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUÉRET

Comité du 27 novembre 2024

DELIBERATION N° 24-11-05



**Présents : 5**

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M Marc MALBET, Mme Audrey MOLLAIRE,  
M. Philippe GLOMOT

**A donné pouvoir : 1**

M. Jean-Pierre MOMCILOVIC à Mme Audrey MOLLAIRE.

## Prolongation de la validité de l'activité du Syndicat Mixte

\* \* \*

### Le Comité Syndical,

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Syndicats Mixtes ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le compte-rendu du Comité Syndical du 27 novembre 2024 à 10 h 00, actant le manque de quorum et fixant une nouvelle réunion le même jour à 10 Heures 30, à l'aérodrome, avec un ordre du jour identique à celui mentionné dans les convocations relatives au Comité des 28 octobre et 12 novembre 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2017, portant prolongation de la durée de validité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret de 7 ans à compter du 17 mars 2018, soit jusqu'au 16 mars 2025.

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Compte tenu :

- de la passation d'une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de cet aérodrome pour une durée de 7 ans et 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,
- de l'intérêt que présente cette infrastructure pour l'attractivité du territoire,

- de la construction réalisée d'une centrale privée photovoltaïque sur 15 ha de friches, qui fait l'objet d'une redevance d'occupation sur 30 ans à compter de janvier 2021,
- de la future implantation des vols d'essais drones sur la plateforme réalisée à cet effet, avec la recette financière attendue au titre de la redevance d'occupation du domaine public,
- des opérations d'investissement prévues dans la DSP : création d'une station carburant JetA1 pour hélicoptères, d'un poste de stationnement hélicoptères et d'une borne électrique avion / voiture,
- et de la situation financière saine avec un seul emprunt de 100 000 € au taux de 1,20 % sur une durée de 15 ans réalisé pour la construction de la plateforme drones,

## DECIDE

- d'acter une prolongation de la validité du Syndicat Mixte pour une durée de 7 ans.

En cas d'accord, chacune des 4 collectivités membres devra délibérer dans ce sens avant le 1er février 2025. La validation sera alors prononcée alors par arrêté préfectoral.

Nombre de membres présents : 5

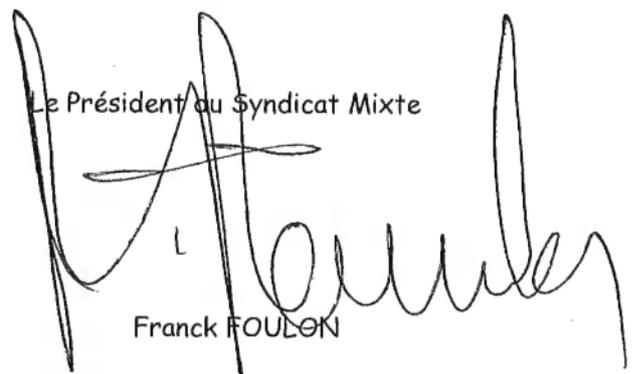
Nombre de membres représentés : 1

**ADOpte** : 6 voix pour 0 contre 0 abstention

Le Président du Syndicat Mixte certifie exécutoire à compter du  
la délibération suivante publiée par voie d'affichage pour une durée de deux mois et transmise à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département

(Article L 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Président du Syndicat Mixte



Franck FOULON

# ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

## ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Nous allons procéder au vote sur les vœux et motions.

Quel est l'avis de la troisième commission sur les vœux et motions qui lui ont été soumis ?

**M. MORANÇAIS, Vice-président de la commission.** – En l'absence de M. Laurent DAULNY, les membres de la troisième commission se sont réunis et ont émis un avis favorable sur tous les vœux et motions, sans modification.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous les rappelle :

## REPORT DE LA GÉNÉRALISATION DES DÉCLARATIONS DE RESSOURCES POUR L'ATTRIBUTION DU RSA

**Motion présentée M. Patrice MORANÇAIS**  
**Conseiller départemental du canton de GOUZON**  
**Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'Insertion et du Logement**

« Depuis deux mois, une expérimentation visant à préremplir les déclarations de ressources des bénéficiaires pour l'attribution du RSA et de la prime d'activité était en cours dans cinq départements. Celle-ci ambitionne de simplifier le quotidien des bénéficiaires de ces deux allocations, dans le cadre de la réforme de la « solidarité à la source ». Si les Départements partagent les grands objectifs de cette réforme, notamment sur la lutte contre le non-recours, un temps d'expérimentation est nécessaire pour en évaluer l'impact financier global.

« Mais, par un décret du 26 février 2025, la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles a décidé de généraliser, à l'ensemble des départements, cette mesure au 1<sup>er</sup> mars, soit après seulement deux mois d'expérimentation. De plus, au-delà de la précipitation d'une telle généralisation sans réelle évaluation des coûts financiers potentiels pour les Départements qui financent le RSA, la méthode employée par le Gouvernement est inacceptable. En effet, cette généralisation a reçu un avis défavorable du Conseil national d'évaluation des normes, réuni en urgence le 14 février dernier. Le CNEN, censé être une instance de dialogue entre les administrations centrales et les collectivités territoriales, a vu son avis être ignoré par le Gouvernement, méthode unanimement jugée inacceptable par les associations d'élus présentes.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière, le vendredi 7 mars 2025,**

« Regrette la méthode employée par le Gouvernement contre l'avis des associations d'élus,

**« Demande au Gouvernement :**

- de reporter de six mois l'application de cette réforme ;
- de réunir un comité de suivi de ces dispositions afin d'évaluer l'impact de cette réforme sur les finances des Départements. »

## AUGMENTATION DU NOMBRE D'AGRÈMENTS D'AMBULANCES EN CREUSE

**Vœu présenté M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VIALLE  
Conseiller départemental du canton d'ÉVAUX-LES-BAINS  
Vice-présidente en charge de l'Autonomie**

**et M. Nicolas SIMONNET  
Conseiller départemental du canton d'Évaux-les-Bains**

« Le Département de la Creuse fait face à une diminution du nombre de professionnels de santé ainsi qu'à un vieillissement de sa population. Afin de répondre à ces problématiques, des politiques d'attractivité sont menées par les professionnels de santé au sein des CPTS, aux côtés des communes et intercommunalités, mais également par le Conseil départemental avec son Plan Santé.

« Si cela commence à porter ses fruits, le renversement de la démographie médicale sera long. Ainsi, les personnes âgées, notamment au sein des EHPAD, ne peuvent se rendre à l'hôpital de manière autonome et requièrent le besoin d'un transport par ambulance.

« Cependant, ces ambulances ne sont pas assez nombreuses, spécifiquement dans l'est de la Creuse, pour répondre aux besoins des habitants qui font souvent appel aux pompiers. Il apparaît donc nécessaire que de nouveaux agréments puissent être délivrés par l'ARS de Nouvelle-Aquitaine à des ambulanciers creusois afin de permettre à notre population de bénéficier d'un transport adapté pour effectuer ses soins. Bien que ces agréments soient délivrés en fonction du nombre d'habitants, l'ARS doit davantage tenir compte de notre population rurale habitant souvent des villages isolés et éloignés des hôpitaux, ainsi que de la pyramide des âges du Département. La valeur du point GIR de la Creuse en étant un exemple marquant.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande à l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine d'attribuer de nouveaux agréments d'ambulances pour la Creuse. »**

## CARTE SCOLAIRE EN CREUSE

### Motion présentée par M<sup>me</sup> Delphine CHARTRAIN Conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG

« En Creuse, nos écoles sont les piliers de nos villages, elles y apportent de la vie et sont les lieux où nos enfants apprennent, grandissent et préparent leur avenir. Chaque année, de nouvelles classes ferment en Creuse et, pour la rentrée 2025, les services académiques de l'Éducation nationale prévoient de fermer cinq nouvelles classes et deux écoles.

« Nous constatons des contradictions dans la politique éducative de l'État en Creuse. D'une part, un cofinancement et un accompagnement de notre département dans des dispositifs innovants comme le Département Éducatif Rural – Pacte territorial (volet éducation) – le Campus 2.3, ... mais aussi dans la rénovation des écoles, comme à Lussat. D'autre part, ces mêmes services de l'État ferment des classes et des écoles rénovées.

« Par ailleurs, en 2025, seulement deux postes d'enseignants titulaires remplaçants sont créés en Creuse. Ils ne viendront donc pas compenser la perte des cinq enseignants dont les classes ferment, bien que les parlementaires et le Gouvernement aient fait le choix, lors des débats budgétaires, de ne pas supprimer de postes d'enseignants, quand une première version du budget de l'État prévoyait d'en supprimer 5 000.

« Ces choix de l'Éducation nationale vont donc à l'encontre de toutes les politiques menées par l'État, avec ou sans partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse, sans attendre la conclusion des études en cours, les rendant incompréhensibles et incohérents.

**« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande à M<sup>me</sup> Elisabeth BORNE, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,** de porter une ambition et une vision claire sur nos territoires ruraux.

« Nous demandons d'attendre les conclusions des expérimentations en cours pour laisser le temps aux communes de s'organiser en lien avec les réalités démographiques.

« Nous demandons enfin davantage de créations de postes d'enseignants titulaires remplaçants pour permettre une meilleure continuité pédagogique lors d'absences d'enseignants. »

## CARTE SCOLAIRE ET PRÉPARATION DE LA PROCHAINE

### Vœu présenté par M<sup>me</sup> Mary-Line GEOFFRE Conseiller départemental du canton de Guéret II

« À nouveau, des décisions brutales de fermetures de classes et d'écoles touchent le territoire national, notamment la ruralité.

« Bien que le renoncement à la suppression de près de 4 000 postes d'enseignants laissait espérer des conditions plus propices pour la rentrée prochaine, le nombre de fermetures de classes ou d'écoles s'avère plus élevé qu'attendu et confirme les craintes d'une fragilisation de l'école publique.

« L'absence de concertation préalable démontre que les observatoires des dynamiques rurales mis en place dans les départements représentent davantage un alibi qu'un réel outil de concertation et que s'impose la nécessité d'une méthode de collaboration constructive avec les maires en matière d'évolution des effectifs scolaires permettant de sortir d'une logique de carte scolaire déconnectée des réalités du terrain et basée uniquement sur des ratios.

« Les investissements déployés par le bloc communal, l'attractivité et les perspectives de développement des communes se trouvent fragilisés par des décisions prises en déconnexion avec les besoins identifiés localement. En effet, toute décision de fermeture a un impact sur le maillage scolaire, le temps de transport des enfants et la vitalité de la ruralité.

Dans notre département, il est prévu des suppressions de classes et d'écoles à Ajain, Aubusson, Lourdoueix-Saint-Pierre, Ladapeyre et Lussat. En outre, la situation dégradée tant du RASED, indispensable pour la prévention de l'échec scolaire et le soutien des enfants en difficulté, que des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) nécessite la mise en œuvre de moyens adaptés aux enjeux d'égalité et d'accès au service public de l'éducation.

#### « Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,

« **Considérant** que le maintien des classes est un enjeu déterminant d'attractivité, de cohésion et d'égalité des chances ; que le service public de l'éducation est essentiel dans les territoires fragiles dont le sentiment d'abandon et d'éloignement ne cesse de croître avec la dégradation des conditions d'apprentissage ;

« **Considérant** que le Pacte territorial de la Creuse 2 affiche pour ambition de bâtir un « département éducatif rural » qui mise sur sa jeunesse via la construction d'un projet éducatif pour la Creuse à même d'apporter une réponse aux enjeux du territoire.

#### « Demande à M<sup>me</sup> la ministre de l'Éducation nationale :

- que le département de la Creuse fasse l'objet d'une approche territoriale adaptée à ses problématiques éducatives ;
- de le doter des moyens indispensables à la formation de sa jeunesse, notamment pour le RASED et l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- de renoncer aux suppressions de postes d'enseignants prévues à la rentrée 2025 dans les zones rurales d'habitat très dispersé en dépression démographique et donc dans la Creuse. »

## MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES RASED

### Motion présentée par M<sup>me</sup> Marie-Christine BUNLON Conseiller départemental du canton de GOUZON Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports

M<sup>me</sup> BUNLON. – La motion est ainsi rédigée :

« Les membres du Conseil départemental de la Creuse souhaitent, par cette motion, alerter sur la problématique de la prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED.

« En effet, si le ministère affiche que « les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes ; elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ». Toutefois, on regrette l'absence d'un réseau d'aide spécialisée complet disposant des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère.

#### « Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le 7 mars 2025,

- Constate que les élèves en difficulté dans de nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'aide du RASED ou partiellement et insuffisamment malgré l'engagement des psychologues de l'Éducation Nationale (psyEN) et des enseignants spécialisés qui le composent ;
- Déploie la vacance des postes spécialisés et/ou leur nombre insuffisant qui ne permettent pas de couvrir des secteurs trop vastes et de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations des équipes enseignantes ;
- Ne peut accepter que des élèves identifiés en difficulté ne bénéficient pas de toute l'aide à laquelle ils peuvent légitimement prétendre – dépistage, prévention et prise en charge. Cela crée de la souffrance chez ces élèves qui risquent de basculer dans le champ des troubles, voire du handicap, entraînant une médicalisation de la difficulté scolaire. Les familles sont tout aussi démunies face à l'absence d'aide au sein des écoles ; aide et prises en charge d'autant plus nécessaires au regard du déficit d'offre de prises en charge extérieure ;
- Dénonce une rupture d'égalité et de continuité du Service Public d'Éducation Nationale qui n'est pas ou plus en capacité de garantir un égal accès aux services du RASED à tous les élèves de Creuse ;
- Précise que l'École est un bien commun qui doit pouvoir garantir à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, la réussite, l'émancipation et un haut niveau de qualification ;
- **Demande**, pour garantir la réussite scolaire et l'émancipation de tous les élèves, que leur(s) difficulté(s) scolaire(s) soient prises en charge, et que soient mis en place :
  - des plans académiques et départementaux de création de postes de RASED – dominante pédagogique, rééducative, et psychologue de l'Éducation Nationale – pour garantir la couverture de l'ensemble des écoles par un RASED complet, en capacité de répondre aux besoins des élèves, à savoir une moyenne d'un RASED complet pour 800 élèves ;
  - des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions,
  - des plans de formation continue spécifique pour les enseignants en poste dans les RASED. »

Je mets aux voix ces vœux et motions. (Adoptés à l'unanimité.)

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Quel est l'avis de la cinquième commission sur les trois motions qu'elle avait à examiner ?

**M. FOULON, Vice-président de la commission.** – En l'absence de M<sup>me</sup> Catherine GRAVERON, je vous transmets l'avis de la commission. Après avoir examiné ces motions, la cinquième commission a décidé de ne pas fusionner les deux motions portant sur la ligne ferroviaire GUÉRET-FELLETIN, de M. Valéry MARTIN et de M. Jean-Luc LÉGER, et a émis un avis favorable sur les deux, sans modification.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous les rappelle :

## **CONTRE LA FERMETURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE GUÉRET-FELLETIN**

**Motion présentée par M. Valéry MARTIN,  
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON  
Vice-président en charge des politiques territoriales**

**M. Valéry MARTIN.** – Cette motion se lit ainsi :

« Le 17 janvier 2025, l'État, SNCF Réseau et la Région Nouvelle-Aquitaine ont annoncé aux élus creusois la fermeture de la ligne de train Guéret – Felletin à compter de septembre 2025.

« Cette décision, aussi soudaine qu'incompréhensible, a créé un émoi particulier au sein de la population creusoise, attachée à ses lignes ferroviaires. Cette ligne est nécessaire à notre territoire car fréquentée par les étudiants, les salariés, les entreprises et les touristes. Mais, depuis de nombreuses années, la Creuse n'a cessé de voir chacune de ses lignes ferroviaires fermer, et, à partir de septembre, seules les lignes Limoges – Guéret – Montluçon et Limoges – Châteauroux desserviront la Creuse avec neuf gares, signant une nette dégradation du service pour les Creusois.

« Cela est inacceptable et met en avant le cruel défaut d'entretien et d'investissement dans les lignes ferroviaires de la Creuse depuis de nombreuses années. À ces défauts s'ajoute l'incohérence des horaires de train, des correspondances et des cadencements, rendant vaine pour les habitants toute volonté de préférer le train à la voiture.

« En décidant de fermer la ligne de train, le Conseil régional choisit déjà de remplacer les TER par des cars. Le Conseil régional fait ainsi peser, sans concertation, sur le Conseil départemental l'entretien et les investissements dans les infrastructures nécessaires à la circulation des bus en toute sécurité.

« Nous souhaitons également exprimer notre inquiétude concernant la possibilité donnée par la loi de finances 2025 aux Conseils régionaux d'instaurer le « versement mobilité » à toutes les entreprises de plus de onze salariés. En effet, alors que la Région n'investit plus dans les routes, une nouvelle taxe sur les entreprises creusoises pour financer des infrastructures ferroviaires qui ferment serait inexplicable.

« Enfin, par cette motion, nous exprimons nos regrets que cette ligne ait été oubliée depuis qu'elle est entrée en service et quasiment jamais rénovée, notamment lorsqu'un Président de la République et d'anciens ministres en charge des Transports originaires de Nouvelle-Aquitaine se sont succédé aux responsabilités depuis la fusion des régions en 2015, sans favoriser la rénovation de nos lignes ferroviaires creusoises.

**« L'Assemblée départementale de la Creuse, réunie en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande au Gouvernement :**

- « - de solliciter SNCF Réseau et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour qu'ils reviennent sur leur décision de fermer la ligne de train Guéret – Felletin,
- « - d'inscrire au budget de l'État les crédits nécessaires à la rénovation des infrastructures ferroviaires de la ligne de train Guéret-Felletin,
- « - de prévoir, avec le Conseil régional, une compensation financière pour le Conseil départemental, gestionnaire des infrastructures routières, en cas de transfert des lignes ferroviaires vers des lignes routières. »

**POUR LA MODERNISATION ET LE MAINTIEN  
DE LA LIAISON FERROVIAIRE GUÉRET-FELLETIN**

**Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER,  
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

« La population creusoise a pris connaissance avec stupéfaction de la décision inacceptable de la direction régionale de SNCF Réseau d'un arrêt de toute circulation, à compter d'août 2025, sur la ligne ferroviaire Guéret-Felletin.

« Le succès remporté par une pétition et les récentes manifestations traduisent l'attachement de la population à cette desserte structurante, essentielle tant au bassin de vie du sud creusois qu'au développement économique et touristique ou qu'à un retour du fret. Elle est notamment indispensable à la bonne fréquentation du lycée agricole d'Ahun et du lycée des métiers du bâtiment de Felletin ou d'équipements culturels de premier plan comme la Cité Internationale de la Tapisserie.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

« - **Considérant** la nécessité impérieuse d'une redynamisation des transports collectifs et, donc, du maintien du service ferroviaire entre Guéret et Felletin au moyen de dessertes et d'une tarification attractives ;

« - **Considérant** que le nouveau Plan Particulier pour la Creuse, dit Pacte territorial, a vocation à servir de cadre au renouveau de cette ligne qui constitue le dernier service public ferroviaire de la moitié sud de la Creuse, territoire aux fragilités et aux handicaps les plus importants ;

« - **Considérant** que la modernisation de la ligne Guéret-Felletin est une réponse aux enjeux de mobilité sur notre territoire, que sa suppression constituerait un symbole de l'abandon des territoires ruraux par l'État alors que la revitalisation de cette ligne est, au contraire, une opportunité pour celui-ci de démontrer qu'il a encore une vocation pour l'aménagement et la cohésion du territoire, la transition écologique et la solidarité avec les ruralités ;

**« Demande à M. le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation :**

« - le maintien de la liaison ferroviaire Guéret-Felletin ;

« - un audit de la ligne, une étude précise et une programmation des travaux de régénération ;

« - la réalisation des investissements nécessaires à sa modernisation et donc à la pérennité d'un axe indispensable pour l'attractivité et le développement de la Creuse. »

*Je mets aux voix ces deux motions. (Adoptées à l'unanimité.)*

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Mais, monsieur FOULON, il en reste une téléphonique, qui a dû être examinée en cinquième commission également.

**M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur.** – Effectivement : avis favorable à l'unanimité, derrière M. Jean-Luc LÉGER ! Nous ne pouvons pas finir autrement que dans l'unité. Merci, monsieur LÉGER, pour nous avoir permis de réaliser cette ambition !

**M. LÉGER.** – Je suis à votre disposition !

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Je vous la rappelle, et la mets aux voix :

## **POUR LA SUPPRESSION DU DÉMARCHAGE ET DU HARCÈLEMENT TÉLÉPHONIQUE**

**Motion présentée par M. Jean-Luc LÉGER,  
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

« Le démarchage téléphonique abusif constitue une véritable nuisance et suscite un fort mécontentement parmi la population malgré les mesures prises par le législateur et le Gouvernement afin d'éradiquer ce phénomène.

« Le registre BlocTel créé par la loi Hamon en 2014, mais aussi les interdictions sectorielles et les restrictions d'horaires mises en place en application de la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage par le téléphone fixe ou mobile et à lutter contre les appels frauduleux ne suffisent plus à enrayer les dérives.

« De nombreux abonnés continuent de recevoir des appels intempestifs malgré l'inscription sur le registre BlocTel et sont visés par des pratiques trompeuses, ou encore par l'utilisation illégale de numéros masqués ou de numéros courants du téléphone fixe ou mobile qui ne sont en aucun cas référencés. Parallèlement, les SMS de démarchage se multiplient. Les études démontrent que ces pratiques sont un facteur de stress important, qu'elles font naître un sentiment de violation de la vie privée et de harcèlement et conduisent à une perte de confiance dans les outils numériques et les échanges téléphoniques. Ce phénomène pousse les personnes à ne plus répondre aux appels qu'elles reçoivent par crainte d'un énième démarchage, ce qui peut provoquer une forme d'isolement supplémentaire. Les personnes en situation vulnérable ou âgées sont particulièrement victimes de cette dérive et de ces pratiques. Ainsi, de nombreux Creusois souhaitent un durcissement de la législation et la mise en œuvre d'actions fortes afin que cesse le harcèlement téléphonique subi quotidiennement venu de France ou de l'étranger.

**« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 mars 2025,**

**« Demande à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de mieux encadrer le démarchage téléphonique. »** *(Adoptée à l'unanimité.)*

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

# CLÔTURE DE LA RÉUNION

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente séance est épuisé.

Merci à toutes et tous, et rendez-vous le 4 avril pour le vote du budget !

La séance est levée.

*La séance est levée à quinze heures vingt-cinq.*

**La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 14 mars 2025 , les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h25

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Valérie SIMONET**

**Laurence CHEVREUX**

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250408-CD2025\_0020-DE